

**UNIVERSITE MOULOUD MAMMARI DE TIZI-OUZOU
FACULTE DES SCIENCE ECONOMIQUES, COMMERCIAL ET
DES SCIENCES DE GESTION
DEPARTEMENT DES SCIENCES FINANCIERES ET COMPTABILITE**



**Mémoire réalisé en vue de l'obtention du diplôme de master
Option : Audit et contrôle de gestion**

Thème

**Audit comptable des moyens de paiement des
opérations interbancaires**

Cas de la HOUSING Bank Delly Brahim Alger

Réalisé par :

M^{lle}. BELKACEM Ibtissam

Dirigé par :

M^r. SAM Hocine

Soutenu devant le jury composé de :

Président

OUSSAID Aziz

UMMTO

Examineur

BOULIFA Yamina

UMMTO

Rapporteur

SAM Hocine

UMMTO

Année universitaire : 2021/2022

Remerciements

Le présent travail n'est pas seulement le fruit de mon propre effort, mais aussi les efforts de bien de personnes à qui j'exprime mes vifs remerciements.

J'exprime mes plus vifs et profonds remerciements d'abord à **Mr SAM Hocine** pour avoir accepté de diriger mon travail, de m'avoir guidée et prodiguée de précieux conseils qui m'ont permis de mener à bien mon mémoire.

Ainsi qu'à Madame **Boulifa Yamina** qui m'a beaucoup appris sur les défis à relever dans le monde des affaires. Elle a partagé ses connaissances et expériences dans ce milieu, tout en m'accordant sa confiance et une large indépendance dans l'exécution de missions valorisantes.

Mes remerciements sont ensuite adressés aux membres du jury qui ont bien voulu lire et évaluer mon travail

Mes remerciements s'adressent également à l'ensemble des enseignants de la Faculté des Sciences de Gestions, Commerciales, et des sciences d'économie, plus particulièrement ceux du Département des sciences de Gestion, et à tous ceux qui ont contribué à ma formation plus précisément le chef de notre spécialité **Mr AMIAR**.

Je tiens également à remercier tout le personnel de la Housing Bank particulièrement **Mr BEN NAJI** qui m'a encadré au cours de mon stage.

Afin de n'oublier personne, mes vifs remerciements s'adressent à tous ceux qui m'ont aidé à la réalisation de ce modeste mémoire de loin ou de près.

Dédicaces

A la mémoire de mon cher frère **Mohammed Ali**

A mes chers parents pour leurs encouragements et tous leurs sacrifices.

A mes sœurs pour tout leur amour et leur présence

A mes frères pour leur soutien

A mes deux meilleures amies **SARAH, KATIA**

A tous ce qui ont contribué de près ou de loin je vous remercie pour toute l'attention que vous
m'avez accordée.

Abtissam

Liste des abréviations

AFB : Association Financière Bancaire

AMI : Agent Monétaire Interbancaire

BC : Banque Centrale

BA : Banque d'Algérie

BCE : Banque Centrale Européenne

BON : Billets à Ordre Négociable

CIFIN : Certificats Interbancaires A Intérêts Payes In Fine

CIPA : Certificats Interbancaire A Intérêts Payes d'Avance

C-FTD : Gestion Front-Office Trésorerie **DZD**

C-GMT : Gestionnaire Middle-Office Trésorerie

C-GBT : Gestionnaire Back-Office Trésorerie

DTM : Direction Trésorerie et Marché

D-BTM : Département Back-Office

D-FTM : Département Front-Office

D-MTM : Département Middle-Office

IAASB: International Auditing and Assurance Standard Board

ISA : International Accounting Standards

OPCVM : Organisme de Placement Collectif en Valeur Mobilière

OPM : Opérations Principaux de Marché

S-FTR : Service Front-Office Trésorerie

S-MTR : Service Middle-Office Trésorerie

S-BTR : Service Back-Office Trésorerie

TCN : Titre de Créance Négociable

Sommaire

Introduction générale..... 01

Chapitre I : Cadre conceptuel de la comptabilité bancaire et son rôle sur le marché interbancaire

Introduction 05
Section 1 : comptabilité bancaire..... 06
Section 2 : les opérations sur le marché interbancaire 19
Conclusion..... 33

Chapitre II : l'audit comptable et financier et les opérations interbancaires

Introduction 35
Section 1 : l'audit comptable et financier 36
Section 2 : les opérations interbancaires et la schématisation comptable 48
Conclusion du chapitre 57

Chapitre III : la pratique de l'audit comptable et financier de l'opération prêt/emprunt CAS de la direction générale de la HOUSING Bank Delly Brahim Alger

Introduction du chapitre 59
Section 1 présentation de l'organisme 60
Section 2 : audit des opérations d'emprunts et de prêts 74
Conclusion 90

Conclusion générale 92

Depuis les années 1980, de profondes mutations des systèmes bancaires et financiers se sont produites sous l'effet des nouvelles orientations internationales d'une part, et des nouvelles exigences de gestion prudentielle des établissements bancaires d'autre part. A cet égard, et afin d'atteindre ses objectifs tout en préservant les intérêts des déposants, la banque s'efforce de mettre en place des systèmes de contrôle interne et d'audit performants et complexes.

Dans le jargon commun, le terme "contrôle" fait référence à l'acte de vérifier ou d'apprécier. Cependant, cette expression a un autre sens, celle donnée par les Anglo-Saxons : en anglais, « to control » ne signifie pas « to check », mais plutôt « to master ». Dans le Larousse, le terme « contrôler » désigne trois notions : vérifier, inspecter et enfin maîtriser.

À l'ère des civilisations, au III^e siècle av. J.-C., le gouvernement romain avait pour tradition de nommer des questeurs (magistrats et régisseurs) pour surveiller les comptes de toutes les provinces. De ce fait, l'audit, qui dérive du mot latin « AUDIR », qui signifiait « écouter » à l'époque des Sumériens, peut être défini comme « une action d'évaluation effectuée sur les ressources matérielles et immatérielles mises en place (ressources, organisation, systèmes, procédures, etc.) dans le but d'exprimer une opinion objective et motivée sur le niveau de fiabilité des procédures comptables et financières avec les objectifs assignés, et de mettre en évidence les dysfonctionnements.

L'audit interne est une activité autonome et objective. Sa fonction ultime est de contribuer à la maîtrise des entreprises et à créer de la valeur ajoutée. À cet effet, l'auditeur interne s'assure de la cohérence, de la volonté et de la faisabilité des objectifs, de l'optimisation des moyens utilisés, du respect des politiques, des instructions, des textes réglementaires, du respect des délégations de pouvoirs et enfin de s'assurer de la protection du patrimoine des organisations. Ainsi, l'audit interne détecte les problèmes, identifie leurs causes et propose des recommandations pour les résoudre.

L'audit comptable et financier est l'examen auquel procède un professionnel compétent et indépendant en vue d'exprimer une opinion motivée sur la régularité et la sincérité des états financiers¹. La régularité est la conformité aux règles et procédures en vigueur. La sincérité est l'application de bonne foi de ces règles et procédures en fonction de la connaissance que le responsable des comptes doit normalement savoir la réalité et l'importance des opérations, événements et situations.

Depuis l'indépendance de l'Algérie, le secteur bancaire a connu des changements importants, dus en partie aux différentes réformes et aux politiques de libéralisation financière.

¹DANIELE B., « audit comptable et financier », édition Nathan, paris, 1997, P. 10

En effet, la loi sur la monnaie et le crédit a permis l'ouverture d'un marché bancaire, ce qui a entraîné la création de nouvelles banques privées étrangères, entraînant l'émergence d'un secteur bancaire plus ou moins dynamique.

L'évolution de l'activité bancaire notamment en matière de crédit, oblige les banques à :

- Identifier les multiples types de crédit à octroyer tout en minimisant les risques pouvant l'impacter et en le plaçant dans un état constant d'incertitude.
- Mettre en place des systèmes et des procédures appropriés pour gérer le risque de crédit à toutes les étapes d'une compétition bancaire
- La mise en place de nouveaux outils et procédures de contrôle, ainsi que le développement de la fonction d'audit, devenue plus que jamais une véritable mission au sein de l'établissement bancaire.

A cet effet, l'audit trouve dans les banques un terrain de grande pertinence ; ce qui est communément désigné aujourd'hui comme « Audit bancaire ».

L'Objet du travail de recherche

Ce mémoire portera sur l'audit comptable des moyens de paiement des opérations inter bancaires et une attention particulière sera consacrée à Notre travail sur le terrain concerne l'audit comptable en banque et la manière avec laquelle elle assure l'audit comptable de ces principales activités plus précisément l'opération de prêt et d'emprunt.

Problématique

Il est admis que l'audit comptable est devenu un métier essentiel de l'activité bancaire, la certification régulière du traitement comptable des principales activités de la banque est devenue l'un des gages de la pérennité des établissements de crédit. Dès lors, on pose la problématique suivante : **quel est le processus de l'audit comptable des opérations de trésorerie et interbancaires et quelle serait son efficacité dans le domaine Bancaire?**

De cette problématique découlent les questions secondaires suivantes :

- Qu'est-ce que la comptabilité bancaire ? Quels sont les éléments qui la composent ?
- Qu'est-ce qu'un marché monétaire ?
- Quelles sont les caractéristiques d'un audit comptable et financier ? notamment un audit comptable des opérations interbancaires, et quels sont ses principaux dispositifs ?
- Quels est la procédure d'audit de l'opération de prêt et d'emprunt ?

Objectif du mémoire

Notre recherche a pour objectifs :

- L'Étude de la conception théorique comptabilité bancaire notamment le marché monétaire.
- L'Étude de l'audit comptable des opérations interbancaires.
- La Pratique de l'audit comptable et financier.
- L'identification des opérations interbancaires.
- Le déroulement des opérations de prêts et d'emprunts et Dans quel contexte ce type d'opération sont-elles utiles ?

Démarche méthodologique

Afin d'éclairer et de cerner la thématique en question il a été jugé utile d'axer ce présent travail en trois chapitres.

Le présent chapitre porte sur la présentation de la comptabilité bancaire, il survole les spécificités et les caractéristiques de son bilan. Sachant qu'il s'agit d'un établissement financier. Les opérations interbancaires jouent un rôle important dans les banques, dont Le Marché interbancaire des changes est un marché entre banques et établissements financiers. Il regroupe toutes les opérations de change au comptant ou à terme entre monnaie nationale et devises étrangères librement convertibles.

Le second chapitre est consacré à l'audit comptable et financier des opérations interbancaires, dont l'objectif dans un premier temps est de définir les notions en lien avec le thème, et d'exposer les différentes opérations interbancaires ainsi que l'audit utilisé pour ces opérations dans la littérature bancaire. Le troisième chapitre quant à lui, renferme une étude de cas sur la façon d'auditer une opération d'emprunt et de prêt conformément au référentiel applicable.

En dernier lieu, une conclusion générale vient récapituler les idées principales abordées tout au long de notre travail.

Chapitre I : Cadre conceptuel de la comptabilité bancaire et son rôle sur le marché interbancaire

Introduction

Pour les établissements de crédit, la comptabilité bancaire revêt un capital d'intérêt pour nombreux utilisateurs, cette comptabilité constitue une source de connaissance. D'abord et avant tout, le fondement du contrôle de la banque centrale sur le système bancaire est l'information comptable, elle permet à des tiers (fiscalistes, analystes financiers, commissaires aux comptes) d'évaluer les résultats de l'entreprise bancaire.

La banque en elle-même ne peut renoncer la comptabilité, source vitale de données qui serait incompréhensibles pour sa gestion.

De plus, malgré l'application constante des principes comptables et des techniques d'évaluation qui caractérisent tout système comptable, l'activité bancaire a la particularité d'avoir ses propres normes comptables. Ce système comptable a été créé pour permettre aux autorités tutélaires d'exercer un double contrôle tant sur les outils de politique monétaire que sur l'exactitude des informations sur les opérations bancaires.

L'objectif de ce premier chapitre est de passer en revue la comptabilité bancaire dans son ensemble dans la première section. Et se familiariser, également avec le cadre général des transactions interbancaire ainsi que le marché monétaire dans la deuxième section.

Chapitre I : Cadre conceptuel de la comptabilité bancaire et son rôle sur le marché interbancaire

Section 1 : comptabilité bancaire

Pour les établissements de crédit, la comptabilité bancaire prélève un capital d'intérêt. Pour de nombreux utilisateurs, elle constitue une source d'information indispensable. D'abord et avant tout, le fondement du contrôle de la banque centrale sur le système bancaire est l'information comptable.

Nous allons tout d'abord procéder à l'identification de la comptabilité bancaire, en suite nous présentant les états financiers.

1. La comptabilité bancaire

La comptabilité bancaire est un système d'information à l'usage de plusieurs destinations, dont les autorités de tutelle qui sont des utilisateurs permanents de l'information comptable, puisque le contrôle qu'elles exercent sur le système bancaire s'effectue principalement sur pièces dont la plupart sont présentées selon la méthode comptable. Mais les marchés, c'est-à-dire les analyses financières et les agences de notation, sont également des utilisateurs habituels de l'information comptable pour les diagnostics financiers ou les notations. Enfin, l'établissement de crédit lui-même ne peut se passer de la comptabilité, source d'innombrables informations indispensables à sa gestion.

Les activités bancaires consistent essentiellement en la collecte de dépôt du public en vue de distribution de crédits et/ou de placements financiers. Ces activités sont exposées à plusieurs risques aussi bien opérationnels que financier. La comptabilité bancaire doit permettre aux utilisateurs des états financiers de mieux appréhender les opérations spécifiques d'une banque ou une institution financière assimilée, et en particulier sa solvabilité, sa liquidité l'éventail et le degré de risques inhérents à ses activités.¹

2. Champ d'application

Les dispositions de la comptabilité bancaire s'appliquent aux « banques et institutions financières assimilées », terminologie retenue par les normes comptables internationales IAS/IFRS.²

Aux termes de la loi bancaire, les banques et institutions financières assimilées sont regroupées sous une appellation générique d'établissements de crédit. Elle constitue un dispositif commun à toutes les catégories d'établissements de crédit, par exemple

¹ Dictionnaire LAROUSSE, p124

² https://apsf.pro/wp-content/uploads/2019/07/BAM-IFRS-ET-SF_PRESENT-261206.pdf

Chapitre I : Cadre conceptuel de la comptabilité bancaire et son rôle sur le marché interbancaire

- IAS 32 : qui traite de la présentation des instruments financiers et des définitions y afférentes :

Nouvelle version de la norme : août 2005

L'ancienne version a été revue afin de supprimer les dispositions d'IAS 32 liées aux informations à fournir sur les instruments financiers

- IAS 39 : qui précise les règles de comptabilisation et d'évaluation des instruments financiers, ainsi que les définitions liées aux instruments financiers :

Nouvelle version de la norme : décembre 2003 avec plusieurs amendements en 2004 et 2005

- IFRS 7 : qui traite des informations à fournir sur les instruments financiers :

Nouvelle norme : août 2005

Elle abroge IAS 30 : Informations à fournir dans les états financiers des banques et institutions assimilées

3. Les Etats financiers

Les états financiers sont présentés selon une logique de continuité d'exploitation de l'entreprise concernée

3.1. Les éléments constitutifs du bilan

Le bilan est un état récapitulatif des actifs, des passifs et des capitaux propres de l'établissement financiers à la date de clôture des comptes.

- **Les actifs** représentent les ressources contrôlées par l'entité du fait d'événements passés et dont elle attend des avantages économiques futurs.
- **Les passifs** sont constitués des obligations actuelles de l'entité résultant d'événements passés et dont l'extinction devrait se traduire pour l'entité par une sortie de ressources.
- **Les capitaux propres** (résultats) ou fonds propres ou capital financier correspondent à l'excédent des actifs de l'entité sur ses passifs.

3.2. Eléments constitutifs du hors-bilan

Le hors-bilan est un état récapitulatif de transaction d'un établissement financier qui n'entraînent pas la comptabilisation immédiate d'éléments d'actifs ou de passif dans le bilan, mais qui donnent lieu à des éventualités ou à des engagements.

Les éléments de hors-bilan peuvent être générés par des transactions conclues pour le compte des clients ou par des opérations effectuées par compte propre.

Chapitre I : Cadre conceptuel de la comptabilité bancaire et son rôle sur le marché interbancaire

3.3. Eléments constitutifs du compte de résultat : charges, produits (voir annexe N°1)

Le compte de résultat est un état récapitulatif des charges et des produits réalisés par l'entité au cours de la période considérée par différence des produits et des charges, il fait apparaître le résultat net de la période.

- **Les charges** sont des diminutions d'avantages économiques au cours de la période sous forme de consommations, de sorties, de diminutions d'actifs ou de survenance de passifs. Elles ont pour effet de diminuer les capitaux propres autrement que par des distributions aux participants aux capitaux propres.
- **Les produits** sont des accroissements d'avantage économiques au cours de l'exercice sous forme d'entrées ou d'accroissements d'actifs ou de diminutions de passifs. Ils ont pour effet d'augmenter les capitaux propres autrement que par des augmentations provenant des apports des participants aux capitaux propres.
- **Les produits nets** bancaire correspondent au cumul des revenus nets d'intérêts, revenus nets d'honoraires et de commissions, et de gains nets de pertes sur les activités financières sur titres et celles en monnaies étrangères.
- **Les revenus nets d'intérêts** sont constitués par la marge entre les produits d'intérêts et les charges d'intérêts.
- **Les Revenus nets d'honoraires** et de commissions sont formés par la marge entre les produits d'honoraires et de commissions et les charges de même nature. Les honoraires sont les rémunérations perçues dans le cadre d'une activité conseil.
- **Le résultat net** de l'exercice est égal à la différence entre le total des produits et le total des charges de cet exercice. Il doit pouvoir être rapproché de la variation des capitaux propres entre le début et la fin de l'exercice, hors opérations affectant directement le montant des capitaux propres sans constituer des charges ou des produits

3.4. Présentation du bilan (voir annexe N°2)

Le bilan décrit séparément les éléments d'actif, de passif et de capitaux propres à la date de clôture des comptes

Selon les règles relatives à la présentation financière, le bilan doit comprendre :

A l'actif

- Les immobilisations incorporelles
- Les immobilisations corporelles
- Les actifs financiers immobilisés

Chapitre I : Cadre conceptuel de la comptabilité bancaire et son rôle sur le marché interbancaire

- Les actifs d'impôt
- Les autres créances et actifs assimilés (charges constatées d'avance)
- La trésorerie et équivalents de trésorerie

Au passif

Les capitaux propres avant distributions décidées ou proposées après la date de clôture, en distinguant le capital émis (dans le cas de sociétés), les réserves, le résultat net de l'exercice, les intérêts minoritaires (comptes consolidés) et les autres éléments

- Les subventions d'investissement reçues, pour la partie non amortie
- Les passifs d'impôt,
- Les provisions pour charges et passifs assimilés (produits constatés d'avance)
- Les autres créditeurs.

En plus des dispositions générales définies à l'article précédent, le bilan des établissements de crédit doit regrouper les actifs et passifs par nature et les présenter dans un ordre de liquidité relative. Les informations minimales présentées de façon distincte au bilan sont les suivantes :

À l'actif

- Trésorerie et soldes avec la Banque Centrale
- Bons du Trésor et autres effets pouvant être mobilisés auprès de la Banque Centrale
- Titre d'Etat et autres titres détenus à des fins de transaction
- Placements auprès d'autres banques, prêts et avances accordés à d'autres banques
- Autres placements sur le marché monétaire
- Prêts et avances à la clientèle
- Titres de placement.

Au passif

- Dépôts reçus d'autres banques
- Autres dépôts reçus du marché monétaire
- Montants dus à d'autres déposants
- Certificats de dépôts
- Billets à ordre et autres passifs attestés par document
- Autres fonds empruntés

Chapitre I : Cadre conceptuel de la comptabilité bancaire et son rôle sur le marché interbancaire

Aucune compensation n'est possible entre un élément d'actif et un élément de passif du bilan, sauf si cette compensation est effectuée sur des bases légales ou contractuelles, ou si dès l'origine il est prévu de réaliser ces éléments d'actif et de passif simultanément ou sur une base nette.

3.5. Présentation du tableau des flux de trésorerie (voir annexe N°3)

Le tableau des flux de trésorerie a pour but d'apporter aux utilisateurs des états financiers une base d'évaluation de la capacité de l'entité à générer de la trésorerie ainsi que des informations sur l'utilisation de ces flux de trésorerie

Un tableau des flux de trésorerie présente les entrées et les sorties de trésorerie et d'équivalents de trésorerie intervenues pendant l'exercice selon leur origine

- **Flux générés par les activités opérationnelles** (activités qui génèrent des produits et toutes autres activités qui ne sont pas des activités d'investissement et de financement : intérêts perçus, intérêts payés, etc.)
- **Flux générés par les activités d'investissement** (acquisitions et sorties d'actifs long terme et placements qui ne sont pas inclus dans la trésorerie) Flux générés par les activités de financement (activités qui résultent des changements dans l'importance et la composition des capitaux propres et des emprunts). La trésorerie et équivalents de trésorerie correspondent :

Aux liquidités (trésorerie), qui comprennent les fonds en caisse et les dépôts à vue

Aux équivalents de trésorerie, qui correspondent à des placements à court terme très liquides facilement convertibles en liquidités et soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

4. Contenu des comptes de la comptabilité bancaire

Ce type de comptes assure le suivi des avoirs en devises et en valeur, des activités de gestion de trésorerie et des transactions interbancaires. Les opérations de trésorerie comprennent, entre autres, les prêts, les emprunts et les pensions effectués sur le marché monétaire.

4.1. Le contenu du Bilan (les comptes d'actifs et de Passif)

La structure du bilan d'une banque est différente de la structure des autres sociétés. De manière simplifiée, le bilan d'une banque se présente de la façon suivante :

Chapitre I : Cadre conceptuel de la comptabilité bancaire et son rôle sur le marché interbancaire

- Le passif renseigne sur l'origine des ressources, c'est-à-dire les fonds collectés par la banque.
- L'actif informe sur l'utilisation des fonds collectés.

Le cadre comptable ventile le bilan d'une banque en classes qui sont les suivantes :

▪ **Classe 1 - Opérations de trésorerie et opérations interbancaires**

Les comptes de cette classe enregistrent les espèces et les valeurs en caisse, les opérations de trésorerie et les opérations interbancaires. Les opérations de trésorerie englobent notamment les prêts, les emprunts et les pensions effectués sur le marché monétaire. Les opérations interbancaires sont celles effectuées avec les Banques Centrales, le Trésor Public, les Centres de Chèques Postaux, les banques et les établissements financiers y compris les correspondants étrangers, ainsi que les Institutions Financières internationales et régionales.

Cette classe comprend :

- La caisse, qui est composée des billets et pièces de monnaies algériens et étrangers, ayant cours légal et des chèques de voyage ;
- Les avoirs auprès de la banque centrale ;
- Les avoirs auprès du trésor public ;
- Les avoirs auprès du centre de chèques postaux ;³

▪ **Classe 2 - Opérations avec la clientèle**

Les comptes de cette classe comprennent l'ensemble des crédits distribués à la clientèle ainsi que les dépôts effectués par cette dernière. Les crédits à la clientèle (compte 20) englobent tous les crédits octroyés à la clientèle indépendamment de leurs termes. Les comptes de la clientèle (compte 22) incluent l'ensemble des ressources apportées par la clientèle (dépôts à vue, dépôts à terme, bons de caisse...). Figurent également à cette classe, les prêts et emprunts réalisés avec la clientèle financière, les sociétés d'investissement, les compagnies d'assurances et de retraite, ainsi que les autres entreprises admises comme intervenantes sur un marché organisé. Sont exclus de cette classe, les emplois et les ressources matérialisés par des titres.⁴

▪ **Classe 3 - Portefeuille titres et comptes de régularisations Outre les opérations relatives au Portefeuille titres**

Les comptes de cette classe enregistrent également les dettes matérialisées par des titres. Le Portefeuille titres comprend les titres de transaction, les titres de placement et les titres d'investissement. Ces titres sont acquis avec l'intention d'en tirer un profit financier. Les dettes

³ Dov Ogien, comptabilité et audit bancaire, 2eme édition, DUNOD, p113

⁴ Idem page 121.

Chapitre I : Cadre conceptuel de la comptabilité bancaire et son rôle sur le marché interbancaire

matérialisées par des titres, englobent l'ensemble des dettes de l'établissement assujetti, matérialisées par des titres : Titres de créances négociables et obligations, notamment celles coupons convertibles, Figurent également à cette classe, les opérations de recouvrement, les opérations avec les tiers, les autres emplois ainsi que les comptes transitoires et de régularisation relatifs à l'ensemble des opérations de l'établissement assujetti

▪ **Classe 4 - Les valeurs immobilisées**

Les comptes de cette classe enregistrent les emplois destinés à servir de façon durable à l'activité de l'établissement assujetti. Figurent à cette classe, les prêts subordonnés et les immobilisations qu'elles soient financières, corporelles ou incorporelles, y compris celles données en crédit-bail ou en location simple.

▪ **Classe 5 - Fonds propres et assimilés**

Sont regroupés dans les comptes de cette classe, l'ensemble des moyens de financement apports ou laissés à la disposition de l'établissement assujetti de façon permanente ou durable

4.2. Les comptes de résultats

▪ **Classe 6 - Les charges**

Les comptes de cette classe enregistrent l'ensemble des charges supportées pendant l'exercice par l'établissement assujetti. Outre les charges d'exploitation bancaire relatives à l'activité proprement bancaire, les rubriques de cette classe incluent les frais généraux ainsi que les dotations aux amortissements et aux provisions. Figurent également à cette classe, les dotations du fonds pour risques bancaires généraux. Les charges d'exploitation bancaire sont distinguées selon le type d'opérations et selon qu'il s'agisse d'intérêts ou de commissions

▪ **Classe 7 – les produits**

Les comptes de cette classe englobent l'ensemble des produits réalisés durant l'exercice par l'établissement assujetti. Outre les produits d'exploitation bancaire relatifs à l'activité proprement bancaire, les rubriques de cette classe comprennent les reprises de provisions et les produits exceptionnels. Les reprises du fonds pour risques bancaires généraux sont enregistrées dans cette classe. Au même titre que les charges, les produits d'exploitation bancaire sont distingués selon le type d'opérations et selon qu'il s'agisse d'intérêts ou de commissions.

▪ **Classe 8 – les résultats**

Les comptes de cette classe abritent les soldes intermédiaires de gestion : le produit net bancaire, le résultat d'exploitation, le résultat exceptionnel et le résultat de l'exercice. Le produit net bancaire est un indicateur spécifique à l'activité bancaire. Il met en valeur l'excédent

Chapitre I : Cadre conceptuel de la comptabilité bancaire et son rôle sur le marché interbancaire

dégagé par l'exploitation du fait de l'évolution du niveau de l'activité et des taux. Figure également à cette classe, l'impôt sur les bénéfices des sociétés.

4.3. Les comptes Hors bilan

▪ Classe 9 - Le hors bilan

Les rubriques de cette classe enregistrent l'ensemble des engagements de l'établissement assujetti qu'ils soient donnés ou reçus. Les différents engagements sont distingués selon la nature de l'engagement et de l'agent contrepartie. A cet égard, des comptes appropriés sont prévus pour les engagements de financement, les engagements de garantie, les engagements sur titres et les engagements en devises. Les engagements de financement correspondent à des promesses de concours faites en faveur d'un bénéficiaire. Les engagements de garantie, effectués notamment sous forme de cautions, sont des opérations pour lesquelles l'établissement assujetti s'engage en faveur d'un tiers assurer la charge souscrite par ce dernier, s'il n'y satisfait pas lui-même. Figurent notamment à la rubrique « engagements de garantie », les obligations cautionnées et les engagements par acceptation.

La rubrique « engagements sur titres » inclue les opérations d'achat et de vente pour le propre compte de l'établissement assujetti. Figurent également à cette rubrique, les engagements de prise ferme dans les opérations d'intermédiation.

Les engagements sur opérations en devises incluent :

- Les opérations de change au comptant tant que le délai d'usage n'est pas écoulé,
- Les opérations de change à terme : opérations d'achat et de vente de devises dont les parties décident de différer le dénouement pour des motifs autres que le délai d'usage,
- Les opérations de prêts et d'emprunts en devises, tant que le délai de mise à disposition des fonds n'est pas écoulé.

5. Objet de la comptabilité bancaire

Les activités bancaires consistent essentiellement en la collecte de dépôts du public en vue de distribution de crédits et/ou de placements financiers. Ces activités sont exposées à plusieurs risques aussi bien opérationnels que financiers. La comptabilité bancaire doit permettre aux utilisateurs des états financiers de mieux appréhender les opérations spécifiques d'une banque ou d'une institution financière assimilée, et en particulier sa solvabilité, sa liquidité, l'éventail et le degré de risques inhérents à ses activités.⁵

⁵ <https://www.etudier.com/dissertations/Comptabilite>.

Chapitre I : Cadre conceptuel de la comptabilité bancaire et son rôle sur le marché interbancaire

6. Plan de comptes bancaires et règles comptables applicables en Algérie

Règlement de la Banque d'Algérie n°09-04 du 23 juillet 2009 portant plan de comptes bancaires et règles comptables applicables aux banques et aux établissements financiers]⁶ ainsi que le Règlement de la Banque d'Algérie n°09-05 du 18 octobre 2009 relatif à l'établissement Et à la publication des états financiers des banques et des établissements financiers]

Tableau N°1. Positions des comptes dans le Bilan de la classe 1

Actif		Passif	
10	Caisse	11	Banques centrales
11	Banque central et CCP	12	Comptes ordinaires
12	Banque ordinaire	13	Comptes emprunts
13	Comptes prêt	15	Valeurs donnés en pension
14	Valeur reçues en pension	16	Autres sommes dues
16	Valeurs non imputés	17	Opérations internes au réseau
17	Opérations internes au réseau		
18	Créance douteuses		
19	Pertes de valeurs sur créance douteuse		

Source : classement PCB

Tableau N°2. Position des comptes dans le Bilan de la classe 2

Actif		Passif	
20	Crédits à la clientèle		
22	Comptes de la clientèle	22	Comptes de la clientèle
23	Prêts à la clientèle	23	Emprunts de la clientèle
24	Valeurs reçus en pension	25	Valeurs données en pensions
26	Valeurs non imputés	26	Autres sommes dues
28	Créances douteuses		
29	Pertes de valeurs sur créances douteuses		

Source : classement plan comptable bancaire

⁶ Bank of Algeria (<http://www.droit-afrique.com/upload/doc/algerie/Algerie-Reglement-2009-04-regles-comptables-applicables-aux-banques.pdf>) le 07/09/22

Chapitre I : Cadre conceptuel de la comptabilité bancaire et son rôle sur le marché interbancaire

Tableau N°3. Récapitulation (Les différentes classes de la comptabilité bancaire)

Classe	Désignation
1	Comptes d'opérations de trésorerie et d'opérations interbancaires
2	Comptes d'opérations avec la clientèle
3	Comptes du portefeuille - Titres et comptes de régularisation
4	Comptes des valeurs immobilisées
5	Capitaux propres et assimilés
6	Comptes de charges
7	Comptes de produits
8	Comptes de hors bilan (les engagements par signature)

Source : plan comptable bancaire

7. Techniques et support de la comptabilité bancaire

Les établissements assujettis organisent leur système comptable, leur dispositif de traitement de l'information et leur système de contrôle interne dans les conditions prévues par le règlement CRBF n° 97-02. Il est fait obligation d'instaurer une piste

D'audit permettant de justifier les informations contenues dans les états comptables en remontant des écritures comptables vers les documents de synthèse et réciproquement.⁷

8. Les écritures comptables

L'écriture comptable est à la base du concept de la partie double impliquant⁸ :

$$\sum \text{EMPLOIS} = \sum \text{RESSOURCES}$$

Une écriture affectant au moins deux comptes dont l'un est débité et l'autre est crédité d'une somme identique. Il peut y avoir un ou plusieurs montants débités et un ou plusieurs montants crédités, l'écriture n'étant validée qu'à la condition de l'égalité :

$$\sum \text{Des montants débités} = \sum \text{des montants crédités}$$

⁷ Dov Ogien, comptabilité et audit bancaire, 2eme édition, DUNOD, p80.

⁸ idem. p 80.

Chapitre I : Cadre conceptuel de la comptabilité bancaire et son rôle sur le marché interbancaire

Lorsqu'une opération est enregistrée, le total des sommes inscrites au débit des comptes et le total des sommes inscrites au crédit des comptes doivent être égaux. Le compte est l'unité de base de l'enregistrement comptable. Il sert à enregistrer d'une part, la ressource, et d'autre part, l'emploi que l'on en fait.

Un compte est débité s'il enregistre un emploi et crédité s'il enregistre une ressource pour l'établissement de crédit. Le solde résulte de la différence entre le total des débits et le total des crédits caractérise la position du compte : débiteur ou créditeur.

Une écriture comptable est composée des éléments suivants :

- **Une date** : la réglementation bancaire prescrit l'enregistrement chronologique et exhaustif des mouvements affectant le patrimoine de l'établissement (article 123-12 du Code de Commerce) ; la date de l'opération est la date de la pièce comptable ;
- **Des numéros de comptes** : ces numéros sont déterminés par le plan comptable des établissements de crédit et induisent un libellé de compte ;
- **Un libellé de l'opération** : doit permettre de retrouver la pièce comptable qui a généré l'écriture ;
- **Des montants** : il peut y avoir un ou plusieurs montants au débit et au crédit mais l'écriture ne peut être validée qu'à la condition de l'égalité débit-crédit.

Un enregistrement doit être justifié par un document de base (ou pièce comptable) : facture, chèque, dépôt, bulletin de salaire... qui est indiqué dans le libellé. Le classement et l'archivage des pièces justificatives doivent être prévus par le manuel de procédures. Elles doivent être conservées pendant dix ans.

8.1. L'enregistrement des écritures

Il se fait simultanément dans⁹ :

- Un journal comptable tenu chronologiquement. Toute correction d'erreur doit laisser lisible l'enregistrement initial erroné. La comptabilité doit être organisée, pour ces corrections d'erreurs, de façon à permettre de retrouver les montants des mouvements des comptes, expurgés des conséquences de ces erreurs.
- Un grand livre comptable regroupant l'ensemble des comptes. Chaque compte fait apparaître distinctement un solde initial de début de période, le cumul des mouvements « débit » et « crédit » de la période et un solde en fin de période.

⁹ Dov Ogien, comptabilité et audit bancaire, 2eme édition, DUNOD, p90

Chapitre I : Cadre conceptuel de la comptabilité bancaire et son rôle sur le marché interbancaire

Les soldes des comptes du grand livre sont récapitulés dans une balance.

La balance constitue un instrument indispensable du contrôle comptable qui permet de vérifier une double égalité :

$$\begin{aligned} \Sigma \text{ Des montants débités} &= \Sigma \text{ des montants crédités} \\ \Sigma \text{ Des soldes débités} &= \Sigma \text{ des soldes crédités} \end{aligned}$$

À chaque clôture (mensuelle, trimestrielle, annuelle), les comptes de gestion sont regroupés dans le compte de résultat dont le solde est débiteur (perte) ou créditeur

(Bénéfice). Cette perte ou ce bénéfice sont reportés dans le bilan, toujours équilibré. Le livre d'inventaire, tenu dans les conditions prescrites par la loi, est un support dans lequel sont transcrits le bilan et le compte de résultat de chaque exercice (période).

Les états de synthèse doivent être appuyés par les documents justificatifs des chiffres d'inventaire et figurant ou répertoriés dans le dossier des opérations d'inventaire.

L'organisation du traitement informatique doit obéir aux règles suivantes :

- La chronologie des enregistrements écarte toute insertion intercalaire ;
- Les états périodiques doivent être numérotés et datés ;
- L'irréversibilité des traitements effectués exclut toute suppression ou addition ultérieure d'enregistrement ;
- La durabilité des données enregistrées offre des conditions de garantie et de conservation prescrites par la loi ;
- Le système permet de garantir tout contrôle et donner droit d'accès à la documentation relative à l'analyse, à la programmation et aux procédures de traitement.

Chapitre I : Cadre conceptuel de la comptabilité bancaire et son rôle sur le marché interbancaire

8.2. Modèle bilan

Tableau N°4 Bilan individuel

Bilan (Actif)

Unité : En milliers de DA

Code	Libellé des postes	Note	Exercice N	Exercice N-1
1	Caisse, Banque centrale, Trésor public, CCP			
2	Actifs financiers détenus à des fins de transaction			
3	Actifs financiers disponibles à la vente			
4	Prêts et créances sur les Institutions financières			
5	Prêts et créances sur la clientèle			
6	Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance			
7	Impôts courants-actifs			
8	Impôts différés –actifs			
9	Autres actifs			
10	Comptes de régularisation			
11	Participation dans les Filiales, les co-entreprises ou les entités associées			
12	Immeubles de placement			
13	Immobilisations corporelles			
14	Immobilisations incorporelles			
15	Ecart d'acquisition			
Total actif				

Bilan (Passif)

Unité=En milliers de DA

Code	Libellé des postes	Note	Exercice N	Exercice N-1
1	Banque centrale			
2	Dettes envers les institutions financières			
3	Dettes envers la clientèle			
4	Dettes représentées par un titre			
5	Impôts courants-Passif			
6	Impôts différés-Passifs			
7	Autres Passifs			
8	Comptes de régularisation			
9	Provisions pour risques et charges			
10	Subventions d'équipement, autres subventions d'investissement			
11	Fonds pour risques bancaires généraux			
12	Dettes subordonnées			
13	Capital			
14	Primes liées au capital			
15	Réserves			
16	Ecart d'évaluation			
17	Ecart de réévaluation			
18	Report à nouveau (+/-)			
19	Résultat de l'exercice (+)			
Total du passif				

Source : Bank of Alegria (<http://www.droit-afrique.com/upload/doc/algerie/Algerie-Reglement-2009-04-regles-comptables-applicables-aux-banques.pdf>). 11/08/22

Chapitre I : Cadre conceptuel de la comptabilité bancaire et son rôle sur le marché interbancaire

Section 2 : les opérations sur le marché interbancaire

Le marché monétaire comprend trois marchés distincts qui présentent tous un caractère commun à savoir : l'échéance à court terme, ces marchés sont : le marché de l'argent à court terme, le marché interentreprises et le marché interbancaire.

Les Banques échangent leurs surplus et leurs besoins de liquidité en monnaie nationale en prêtant et empruntant à des échéances très brèves sur ce qu'on appelle "Le marché interbancaire" et procèdent à la gestion des opérations de trésorerie en devises sous forme d'emprunt et de prêt sur le marché interbancaire des changes.

Les banques jouent un rôle d'une importance considérable dans la vie économique. Collectant des fonds importants auprès du public pour les réinjecter dans les circuits économiques au travers des crédits aux entreprises et aux particuliers. Participent également à la réalisation des très nombreuses transactions économiques au travers des moyens de paiement, tels que les cartes de débit, les cartes de crédit, ou les virements, qu'elles ont développés.

Les banques sont soumises à une législation stricte d'exercice et de contrôle. Elles assurent pour l'Etat la traçabilité des opérations financières et contribuent à la lutte contre le trafic.

Nous allons procéder dans cette section à l'identification du marché monétaire et aux opérations interbancaires

1. Moyens de paiement utilisés au niveau Bancaire

Les dépôts bancaires dans les comptes courants ou comptes chèques forment ce qu'on appelle la monnaie scripturale la possession de monnaie par un titulaire de comptes est matérialisée par une écriture en compte ces écritures longtemps tenues dans des registres sont maintenant gérées par informatique ils forment l'essentiel de la masse monétaire, très loin devant les billets et les pièces

Cette monnaie circule entre les agents économiques sous forme de virement d'un compte à un autre grâce à des moyens de paiement cités ci-dessous :

1.1. Le chèque

« Le chèque est un écrit par lequel, une personne dénommée le "tireur" donne ordre à une personne dénommée le "tiré", de payer à vue une somme au titulaire ou à un tiers, appelé le bénéficiaire à concurrence des fonds déposés chez le tiré »¹⁰.

¹⁰ ROLLAND, Luc-Bernet
. 2001 ; « Principe de technique bancaire ». 21ème édition DUNOD, paris, p42

Chapitre I : Cadre conceptuel de la comptabilité bancaire et son rôle sur le marché interbancaire

1.2. Les effets de commerce

Les effets de commerce sont des titres qui constituent ou créent des obligations et qui sont reçues en paiement à terme¹¹.

1.3. Le prélèvement

Le prélèvement automatique permet à un client de payer ses factures échéances régulières (tous les mois, tous les trimestres, tous les ans). L'avis de prélèvement est mis en œuvre pour faciliter la tâche des créanciers (organismes de SONELGAZ, Algérie télécom, etc.).

Juridiquement, avec le prélèvement automatique, le client autorise son créancier à émettre des prélèvements sur son compte, il autorise également sa banque à débiter son compte du montant demandé par le créancier¹².

L'avis de prélèvement repose sur un double mandat permanent dont la validité n'est pas subordonnée à un écrit.

D'abord, un mandat donné à un fournisseur créancier en vertu duquel le débiteur autorise ce fournisseur à émettre des avis et à débiter son compte. Ce mandat constitue ce qu'il convient d'appeler « le mandat de prélèvement ».

Ensuite, un mandat donné par le débiteur au banquier en vertu duquel il l'autorise à passer des ordres de débit au fournisseur ; ce mandat porte le nom « d'autorisation de prélèvement » ou mandat de virement.

1.4. Le virement

Le virement est une opération de transfert d'une somme d'argent d'un compte (exp Cnep/Banque) vers un autre, il s'agit d'un transfert entièrement automatisable même si les deux comptes ne sont pas domiciliés dans la même banque ou dans le même pays. Il existe plusieurs types de virements bancaires : le virement intra bancaire, le virement interbancaire et le virement international.

Pour se faire c'est le titulaire du compte à débiter qui ordonne le virement bancaire il est également appelé « émetteur » ou « donneur d'ordre », et ce dernier doit fournir au responsable de la banque ses relevés d'identité bancaire (RIB) et ses relevés de compte et l'exécution de l'ordre par le banquier suppose l'existence d'une provision suffisante. Toutefois, il est à noter que la cause du rejet de virements est liée en général à des erreurs sur les coordonnées bancaires du bénéficiaire.

¹¹ Dominique RAMBURE, 2005, « les systèmes de paiement », édition ECONOMICA, Paris, page 56

¹² <https://droit-finances.commentcamarche.com/faq/4702-prelevement-automatique-vos-droits> consulté le 01/09/2022 à 22 :00.

Chapitre I : Cadre conceptuel de la comptabilité bancaire et son rôle sur le marché interbancaire

Le virement est le moyen de paiement le plus utilisé par les entreprises. En effet, plus de la moitié des règlements des entreprises sont effectués par le biais de cet instrument de paiement.

2. Marché monétaire

Le marché monétaire est composé de deux compartiments. Le marché interbancaire regroupe les acteurs financiers et les banques centrales. Les volumes les plus importants y sont négociés. Le marché des TCN, par contre, assure la rencontre entre les entreprises financières et non financières.

Le marché monétaire est un marché financier où interviennent plusieurs catégories d'acteurs. Les entreprises financières et non financières peuvent y financer leurs besoins ou y placer leurs excédents à court terme. Les banques centrales cherchent à influencer les taux pour maîtriser l'inflation. Enfin, les États souverains cherchent à financer leurs besoins de trésorerie et leurs déficits.¹³

Le marché monétaire est un marché financier au comptant où s'organise la confrontation de l'offre et de la demande de financements à court et moyen terme, d'un jour à deux ans, des États et des entreprises. Le taux d'intérêt donne le prix de l'argent. Le marché primaire permet ainsi aux émetteurs de se financer auprès des agents en capacités de financement sur supports de dettes. Le marché secondaire fixe le prix des titres et offre une liquidité.

Le marché monétaire comprend deux compartiments. Le marché interbancaire regroupe les établissements de crédit (sociétés d'assurances, banques commerciales ou de second rang par opposition aux banques centrales) et certaines.¹⁴

3. Les intervenants sur le marché monétaire

En peut distinguer entre deux catégories d'intervenants qui sont les suivant¹⁵:

3.1. Les établissements de crédits et les institutions

Il s'agit des banques A.F.B (Association financière bancaire), des banques mutualistes ou coopératives de caisses d'épargne et de prévoyance, des caisses de crédits municipales et des sociétés financières dont les maisons de titres et institutions financières spécialisées, ainsi que des institutions (Banque Centrale, Trésor public, caisses de dépôts et consignations).

¹³ Document interne à la Banque d'Algérie réalisé par DJOUDI K ex directeur de la direction des marchés Monétaire et financier de la BA, « refinancement des banque » et ex ministre des finances.

¹⁴ MORVAN Jérémy, Marchés et instruments financiers. Définitions. Exemples concrets de calculs. Stratégies d'investissement. Dunod, « Management Sup », 2017.

¹⁵ GUISSOU C « marché monétaire des établissements de crédit », 2eme édition, ECONOMICA. Paris 1990, P.188.

Chapitre I : Cadre conceptuel de la comptabilité bancaire et son rôle sur le marché interbancaire

3.2. Les intermédiaires

Trois catégories d'intermédiaires interviennent sur ce marché :

- Les agents des marchés interbancaires (AMI) : ils ont pour rôle de mettre en contact les prêteurs avec les emprunteurs, leur paiement se limitant à la commission que leur verse l'emprunteur.

Les AMI ne se portent pas contrepartie, à la différence des maisons de réescompte. Les AMI facilitent la mise en relation des intervenants sans être autorisées à se porter elles même contrepartie des transactions.

- Les Maisons de Réescompte : ces maisons empruntent pour prêter à nouveau, soit à la même échéance, en se contentant d'une faible différence de taux (c'est-à-dire une opération d'arbitrage), soit à des échéances différentes, jouant alors la structure par terme des taux d'intérêts (pour les opérations de spéculation

Ces maisons de réescompte se paient sur les marges ainsi dégagées et non sur les commissions.

Les opérateurs principaux du marché (O.P.M) :

- Ils sont désormais les contreparties exclusives de la Banque Centrale.
- Ils s'engagent à afficher des cotations (en fourchette) et à fournir en permanence à la Banque Centrale, des informations afférentes à la nature et au volume de leurs activités.

Contrairement aux AMI les OPM, se portent contrepartie exclusive des opérations notamment celle de la Banque Centrale en matière d'appel d'offre et de pension dont l'objectif visé est de limiter le pouvoir de création monétaire.

Les traditionnelles maisons de réescompte ainsi qu'un certains nombres d'établissements de crédits spécialisés dans les opérations interbancaires font partie des OPM.

4. L'objet du marché interbancaire

Les établissements bancaires ne peuvent créer de la monnaie en toute indépendance. Or, à tout moment, ces établissements doivent répondre aux besoins d'une clientèle qui peut être amenée à effectuer des règlements au profit d'un autre établissement bancaire, ou plus simplement encore, qui souhaite effectuer un retrait en espèces ou en devises. Ces demandes de conversions, auxquelles s'ajoute parfois une limite imposée par les réserves obligatoires auprès de la Banque Centrale, constituent des fuites qui diminuent les ressources disponibles de l'établissement en question.

A la précision le rôle du marché interbancaire est de permettre dans toutes les journées, la compensation des dettes et des créances engendrées par les fuites en liquidités bancaires, en

Chapitre I : Cadre conceptuel de la comptabilité bancaire et son rôle sur le marché interbancaire

raison soit de la constitution des réserves obligatoires, soit des opérations de la clientèle. Toutefois, le marché interbancaire, permet la Collecte des ressources aux banques à besoins de liquidité, comme il permet à d'autre dites à excédent de liquidité de placer leurs surplus.

Ce marché constitue également un terrain adéquat pour la pratique de la politique monétaire par la Banque Centrale.

5. Les fonctions du marché interbancaire

Le marché interbancaire se compose de trois (03) fonctions qui sont les suivantes¹⁶ :

5.1. La redistribution entre les banques elles-mêmes de leurs déficits et excédents de liquidités

La principale activité d'une banque consiste à la collecte des dépôts auprès des clients, ainsi qu'à l'octroi des crédits. Par ailleurs, durant une période donnée, les Banques se retrouvent dans la situation d'un manque de liquidité, par le fait qu'elles ont eu à accorder plus des crédits que des nouveaux dépôts, soit dans la situation de surliquidité par le fait qu'elles ont eu à détenir plus des dépôts des capitaux qu'elles ont accordés des crédits.

Ainsi donc, les Banques en excédent des liquidités ont souvent intérêt à prêter aux Banques en déficit des liquidités contre paiement d'un intérêt. Le taux de ces intérêts est le taux interbancaire.

5.2. Les ajustements de trésorerie entre les banques

La fonction d'intermédiaire financier exposait structurellement les Banques à certains risques : risque de taux, risque de change, risque de liquidité. Pour limiter ces risques, les Banques peuvent procéder entre elles à des opérations d'échanges, éventuellement temporaires, d'actifs sur le marché monétaire.

Par exemple, si la banque a distribué un crédit à long terme (à taux fixe) de 100 adossé à une ressource à court terme de 100, elle court un risque de taux (si le taux à court terme augmente, la banque perd de l'argent). S'il existe une banque B, au contraire, qui dispose d'un dépôt à long terme à taux fixe qu'elle a utilisé au financement d'un crédit à court terme à taux variable (avance de trésorerie à une entreprise), elle court le risque de taux inverse de la banque A (si le taux à court terme baisse, la banque perd de l'argent). Les banques peuvent annuler réciproquement ce risque en procédant sur le marché monétaire à un prêt croisé.

¹⁶ DEHOVE M, cours d'institution et théorie de la monnaie, université Paris-XIII, Septembre 2001.

Chapitre I : Cadre conceptuel de la comptabilité bancaire et son rôle sur le marché interbancaire

5.3. La régulation de la liquidité bancaire par la banque centrale

Du fait de la transformation des dépôts en billets, et à cause des réserves obligatoires, les banques souffraient chroniquement d'un manque de liquidités. Il s'agit des Banques dans leur ensemble, et compte tenu aussi des apports du Trésor et de l'extérieur. C'est le rôle de la Banque Centrale est de régler l'alimentation en liquidité du circuit bancaire, en fonction de certains objectifs (de prix, de taux d'intérêt, de taux de change, de chômage, etc.) à partir de certains instruments.

6. La nécessité du marché interbancaire

La nécessité du marché interbancaires se reposent sur :

6.1. La compensation des dettes et créances entre organismes bancaires et financière

Les fuites de liquidités bancaires¹⁷ émanant de certaines banques vers d'autres nécessitent la compensation de dettes et créances qui se créent à cet effet entre elles. Celles-ci s'opèrent directement sur le marché interbancaire¹⁸.

6.1.1. La création de la monnaie et la compensation Bancaire

Lorsqu'une banque octroie un crédit à un client, elle s'expose à une fuite de ses liquidités Bancaires. Ce phénomène est expliqué par trois raisons :

- En obtenant le crédit, le client peut effectuer des retraits de billets ;
- Le client bénéficiaire du crédit peut émettre des chèques (rémunération des salariés, paiement de facture...) pour payer ses dettes. Ces chèques seront encaissés par d'autres tiers domiciliés aux niveaux d'autres établissements concurrents ;
- L'octroi de crédit entraîne une augmentation du montant des réserves obligatoires que doit constituer la banque au niveau de son compte courant auprès de la Banque Centrale.

Ces liquidités gelées en compte Banque Centrale réduisent d'autant la liquidité bancaire.

a- Pour illustrer ce phénomène, prenons l'exemple suivant

Si l'on raisonne en supposant l'absence d'une Banque Centrale, la Banque qui octroie un crédit subit une diminution de sa liquidité. Cette situation génère un besoin de refinancement auprès d'une autre banque concurrente.

¹⁷ La liquidité bancaire est la monnaie de la Banque Centrale détenue par les banques : billets en caisse et solde de leurs comptes courants à la Banque Centrale

¹⁸ L'analyse présentée procède d'une logique développée dans l'ouvrage : « Marchés des capitaux et Techniques Financières », FERRANDIER Robert et KOEN Vincent, Ed. ECONOMICA, Paris, 1994, page 102, 103, 104.

Chapitre I : Cadre conceptuel de la comptabilité bancaire et son rôle sur le marché interbancaire

Exemple

Soit deux Banque B et C, seuls établissements à se partager le financement de l'économie. Leur situation bilancielle est la suivante :

Banque B		Banque C	
Crédit 1000	Dépôt à vue 1000	Crédit 500	Dépôt à vue 500

- b- La Banque B octroie un crédit de 100 à l'un de ses clients. Sur cette somme, 50 reviennent dans la Banque sous forme de dépôts à vue alors que le reste est affecté dans les comptes de la Banque C.

Ainsi, la Banque B est débitrice, elle doit se refinancer auprès de la Banque C c'est-à-dire lui emprunter des liquidités. Après compensation des dettes de créances entre les deux Banques la situation bilancielle devient comme suit :

Banque B		Banque C	
Crédit 1100	Dépôt à vue 1050 Refinancement 50	Crédit 500 Refinancement 50	Dépôt à vue 550

En réalité, chaque banque dispose d'un compte courant auprès de la Banque Centrale. L'octroi d'un crédit à un client diminue en partie le montant en compte à la Banque Centrale. Si ce dernier enregistre un solde débiteur, l'opération générera un besoin en monnaie centrale.

7. Les intervenants du marché interbancaire

On distingue entre autre deux catégories d'intervenants qui sont : les établissements de crédits et les institutions¹⁹.

7.1. Les établissements de crédit

Ils sont définis par la loi n° 84-46 du 24 janvier 1984 également appelée « loi bancaire ». Cette loi s'applique à tous les établissements de crédit sauf le trésor public.

¹⁹ SARDI Antoine : « audit et contrôle interne bancaire », ED Afges, Strasbourg, septembre 2002, page 550

Chapitre I : Cadre conceptuel de la comptabilité bancaire et son rôle sur le marché interbancaire

Un établissement de crédit est une société financière qui pratique des opérations de banque à titre habituel, et qui octroie des crédits à d'autres entreprises, ou à des ménages. Ils peuvent effectuer certaines opérations connexes à leur activité²⁰.

Les établissements de Crédit peuvent exister sous les formes suivantes : banque, banque mutualiste ou coopérative, caisse de crédit municipal, ou établissement de crédit spécialisé²¹.

Les établissements de crédits sont les premières des trois catégories d'établissements qui composent le paysage bancaire qui inclut en plus les OPCVM (organisme de placement collectif en valeur mobilière) et les entreprises d'investissements.

Il existe plusieurs catégories des établissements de crédits, notamment :

- Les banques commerciales ;
- Les banques coopératives et mutualistes ;
- Les caisses de crédit municipal ;
- Les sociétés financières dont les maisons de titres ;
- Les institutions financières spécialisées ;
- Les établissements de paiement.

7.2. Les institutions financières

Les institutions financières sont : la Banque Centrale, le trésor public et les caisses de dépôt et de consignation.

7.2.1. La Banque Centrale

La liquidité bancaire dépend de plusieurs facteurs que nous avons typés en autonomes et institutionnels. Ces derniers sont, toutefois, observés de près par la banque centrale afin d'éviter toute grave affectation sur la liquidité bancaire et sur les taux d'intérêt qui peut entraîner tout le système bancaire voire économique dans un déséquilibre monétaire. Ayant pour objet la régulation de la liquidité bancaire, l'intervention de la banque centrale sur le marché interbancaire se matérialise par des ponctions en cas d'excédent.

7.2.2. Le trésor public

C'est l'ensemble des moyens financiers dont dispose un état. Par métonymie, l'expression désigne également l'administration chargée de gérer les ressources de l'état. Dans la plupart des pays, le trésor public est un service de l'état.

²⁰ L'article L. 311-1 du Code Monétaire et Financier

²¹ L'article L. 311-2 du Code Monétaire et Financier

Chapitre I : Cadre conceptuel de la comptabilité bancaire et son rôle sur le marché interbancaire

7.3. Les intermédiaires

Deux catégories d'intermédiaires interviennent principalement sur le marché interbancaire : Les agents des marchés interbancaires (AMI) et les opérateurs principaux du marché (OPM).

7.3.1. Les agents des marchés interbancaires (AMI)

Les AMI interviennent sur le marché interbancaire en qualité de courtiers. Leur fonction étant simplement de mettre en relation prêteurs et emprunteurs leur permet de percevoir une rémunération se limitant juste à la commission que leur verse l'emprunteur. Autrement dit, ils ne se portent pas contrepartie des transactions

7.3.2. Les opérateurs principaux du marché (OPM)

Les OPM sont des intermédiaires agréés par la Banque Centrale. Ils assurent la liquidité du marché interbancaire en proposant en permanence des fourchettes (cotation) pour lesquelles ils s'engagent pour leur propre compte.

Ainsi, ils assurent la contrepartie des ordres et garantissent généralement la bonne fin des opérations (intermédiaires ducroires). Ainsi, les OPM perçoivent aussi bien les commissions que les produits des transactions.

8. Supports des opérations

Les acteurs du marché interbancaire sont autorisés de réaliser des opérations en blanc. Il s'agit d'un simple transfert de capitaux, dans ce cas le prêteur ne reçoit aucun titre de créance. Ce pendant d'autres opérations requièrent la remise d'effets qu'ils soient privés ou publics contre le consentement de l'emprunt. Ces effets peuvent être²² :

8.1. Des effets privés

Les effets privés représentent des créances sur des agents non financiers (crédit à l'économie). Ces effets ne font pas, généralement, l'objet de transfert matériel et ils prennent la forme de billet de mobilisation ou d'aval.

8.2. Des reconnaissances de dettes

Des reconnaissances de dettes qui pour matérialiser la dette sur le marché interbancaire, les établissements de crédits émettent alors des titres négociables spécifiques :

²² FERRANDIER R, KOEN V, « Marché de capitaux et techniques financières », 2ème édition, ECONOMICA, PARIS, Novembre 1991, P.115, 144.

Chapitre I : Cadre conceptuel de la comptabilité bancaire et son rôle sur le marché interbancaire

- A court terme : certificats interbancaire à intérêts payés d'avance (CIPA) ou des certificats interbancaires a intérêts payés in fine CIFIN) représentant par les billets à ordre d'une durée de 1, 3, 6, 9 ou 12 mois. Ils sont négociables par endossement ;
- A moyen terme : Ils peuvent émettre des billets à ordre négociable (BON) d'une durée comprise entre 1 et 8 ans.²³

8.3. Les prêts et emprunts en blanc

Une opération en « blanc » est un échange de liquidités (c'est à dire le prêteur ne reçoit aucun titre de créance en garantie). Il est effectué sur le marché de gré à gré ou la liquidité en « Blanc » est réservé aux établissements les plus solvables, parfaitement établis et dont la réputation est sans faille. En effet, sans garantie, le risque de contrepartie est à son maximum en cas de défaillance d'un des intervenants.

C'est un marché de très court terme dégageant deux types de durés qui sont le jour au jour (fonds versés le jour de conclusion de la transaction et remboursés le jour ouvré suivant) et le Tom/Next (fonds livrés le lendemain de la conclusion de l'opération et remboursés le jour ouvré suivant).²⁴

8.4. Pension interbancaire classique

Ce type d'instrument est utilisé pour mobiliser les créances permettant à l'emprunteur de recevoir un emprunt de liquidités contres des titres.

Dans la pension interbancaire l'emprunteur conserve l'identification et les livraisons des effets en garantis jusqu'à l'échéance de la pension.

L'inconvénient majeur de cette opération est qu'elle n'élimine pas le risque de contrepartie

8.5. La pension livrée

La pension livrée est un moyen de refinancement qui s'apparente au prêt/emprunt mais qui en diffère toutefois car elle s'appuie sur une opération d'achat/vente des titres et non simplement, sur un prêt/emprunt. Ces opérations sont appelées « repo » pour raperchasse agreement anglais. Une pension livrée est une opération combinant une vente au comptant de titres assortie d'un engagement de rachat à terme. Elle implique deux contreparties, l'une effectuant une mise en pension qui revient à vendre les titres pour obtenir des liquidités et l'autre qui assure une prise en pension qui revient à acheter des titres contre des liquidités.

²³ <https://www.litige.fr/definitions/reconnaissance-de-dette>.

²⁴ SARDI Antoine : « audit et contrôle interne bancaire », ED Afges, Strasbourg, septembre 2002, page 566.

Chapitre I : Cadre conceptuel de la comptabilité bancaire et son rôle sur le marché interbancaire

8.6. Le billet à ordre négociable

L'utilisation des bons matérialise les opérations d'emprunt entre un émetteur et un investisseur. Le bon présente l'avantage d'être cessible sur le marché interbancaire et de permettre aux établissements de crédit d'étendre leurs opérations de crédit au-delà d'un an. En termes de risque de contrepartie, le bon s'assimile à un prêt en blanc

9. Les comptes qui interviennent sur le marché interbancaire

- **A l'actif** on retrouve : caisse et banque centrales (1), effets publics et valeur assimilées (2) et créance sur établissement de crédit (3)²⁵.

Poste (1)	Poste(2)	Poste(3)
La caisse est composé des billets et monnaies, chèque de voyage, la monnaie électronique achetée par la banque de rechargement ; banques centrales incluent les avoirs auprès de la banque centrale et de l'institut d'émission du ou des pays où se trouve implanté l'établissement , pouvant être retirés à tout moment ou pour lesquels une durée ou un préavis de 24 h ou d'un jours ouvrable est nécessaire ; les autres créances sur ces institutions sont inscrite au poste 3	Effet publique et valeurs assimilées comprend les bons du trésor et autres titres de créances sur organismes publics, ainsi que les instruments de même natures, des lors qu'ils sont éligibles aux interventions de la banque centrale du ou des pays où se trouve implanté l'établissement. Les autres titres émis par des organismes publics figurent au poste 5 de l'actif	Recouvre l'ensemble des créances , y compris les créances subordonnées sur des établissements de crédit ainsi que les valeurs reçues en pension , quel que soit le support de l'opération, et les créances se rapportant à des pensions livrées sur titres, lorsque ces opérations sont effectuées avec des établissements de crédit .

- **Au passif** on retrouve banque centrale (1) et dettes envers les établissements de crédit (2)²⁶

²⁵ DovOgien, opcit page 114.

²⁶ DovOgien, op.cit. page 115.

Chapitre I : Cadre conceptuel de la comptabilité bancaire et son rôle sur le marché interbancaire

Poste (1)	Poste (2)
Banques centrales comprend les dettes à l'égard de la banque centrale ou de l'institut d'émission du ou pays où se trouve implanté l'établissement, exigible à vue, ou pour lesquelles une durée ou un préavis de 24 h ou d'un jour ouvrable est nécessaire ; les autres dettes à l'égard de ces institutions sont inscrites au poste 2 u passif	Dettes envers les établissements de crédit comprend les dettes, au titre d'opération bancaires, à l'égard d'établissements de crédit, à l'exception des emprunts subordonnés. Figurant à ce poste les valeurs données en pension, quel que soit le support de l'opération, et les dettes à l'égard de l'établissement cessionnaire dans le cadre de pensions livrées, lorsque ces opérations sont effectuées avec des établissements de crédit. le poste comprend pour la banque émettrice, la monnaie électronique émise et acquise par une banque de rechargement.

10. L'intervention de la Banque d'Algérie sur le marché interbancaire

Le rôle de la Banque d'Algérie est d'alimenter le marché interbancaire en liquidités en fonction de ses objectifs, notamment la stabilité des prix. Elle gère la quantité de monnaie en circulation dans l'économie. Elle intervient sur le marché interbancaire au moyen des opérations de prise en pension et d'appels d'offre. Par ces interventions qui se déroulent en deux phases, elle injecte ou retire de la liquidité bancaire et pilote ainsi l'évolution des taux.

Une intervention directe sur le marché interbancaire en offrant ou en demandant des liquidités

Dans cette phase si la Banque d'Algérie offre une quantité importante de capitaux, le taux de ce marché diminue et les banques ont plus de facilités à se financer. Par contre, si elle emprunte beaucoup de capitaux, la demande augmente ainsi que le taux augmente.

Chapitre I : Cadre conceptuel de la comptabilité bancaire et son rôle sur le marché interbancaire

Une intervention indirecte sur le marché interbancaire en fixant différents taux

Les différents taux rencontrés sont les suivants

- Le taux des réserves obligatoires

C'est un système qui consiste à obliger les établissements de crédit à maintenir des avoirs non rémunérés sur les livres de la Banque Centrale, en proportion des dépôts qu'ils gèrent.

De ce fait la Banque d'Algérie exige que toutes les banques détiennent une part de leurs liquidités sous forme de réserves auprès d'elle²⁷.

Exemple

Si le taux de réserves obligatoires est de 2 %, une banque qui reçoit un dépôt de 100 euros, doit déposer 2 euros sur son compte à la banque d'Algérie.

En augmentant le taux des réserves obligatoires, elle exige des banques qu'elles aient plus de liquidités. Les banques seront donc plus demandeuses sur le marché interbancaire. Inversement, si la BC diminue le taux des réserves obligatoires, les banques disposent de plus de liquidités à offrir sur le marché interbancaire.

- Le taux directeur ou taux de refinancement

. Si une banque n'a pas trouvé les liquidités dont elle a besoin auprès des autres banques, elle peut s'adresser directement à la BC. Dans ce cas, le taux appliqué est le « taux directeur » fixé par la BC. Les banques ont une semaine pour rembourser la BCE dans le cadre de ce dispositif

Le taux de prêt marginal est une variante du taux directeur. Une banque emprunte des liquidités auprès de la BCE mais à un taux plus élevé et doit effectuer le remboursement sous 24 heures. C'est un mécanisme avec une utilité plus ponctuelle.

Si la BC augmente son taux directeur, les banques ont plus de difficultés à trouver des liquidités. Elles ont alors tendance à reporter cette hausse sur les taux des crédits qu'elles accordent aux entreprises et aux particuliers. Le volume de crédits accordés diminue. Cela permet in fine à la BC de réduire la masse monétaire.

²⁷ BEZIADE. M, « La monnaie et ses mécanismes », Edition La Découverte, Paris, 1990.P112

Chapitre I : Cadre conceptuel de la comptabilité bancaire et son rôle sur le marché interbancaire

Par contre si la BC réduit son taux directeur, cela facilite le refinancement des banques²⁸.

- Taux de dépôt

Une banque qui a un excès de trésorerie peut placer ces liquidités auprès de la BC. Ces liquidités sont alors rémunérées par la BC au taux de dépôt. Ce taux est un indicateur de l'aversion au risque de prêter aux autres banques.

Si la BC décide d'augmenter la rémunération de ces dépôts, cela encourage les banques à ne pas prêter aux autres banques.

À l'inverse, si la BC diminue ce taux, cela encourage les banques à prêter leurs excès de trésorerie aux banques dans le besoin sur le marché interbancaire, ou à utiliser ces excédents de liquidités pour octroyer davantage de prêts aux agents non financiers.

²⁸ <https://www.bforbank.com/bourse-pea/taux-directeurs.html>.

Chapitre I : Cadre conceptuel de la comptabilité bancaire et son rôle sur le marché interbancaire

Conclusion

En guise de conclusion, La spécificité de la comptabilité bancaire réside dans deux obligations : d'abord respecter les dispositions générales du Code de commerce sur les méthodes d'évaluation applicables à toutes les entreprises commerciales tout en tenant compte des éventuelles exceptions liées à la réglementation bancaire. Ensuite Respecter les règles prudentielles édictées par les autorités tutélaires qui exigent l'élaboration de plusieurs dispositions réglementaires afin d'assurer la bonne gestion des établissements

Par ailleurs pour les pays développés, L'essentiel du financement de l'économie provient des marchés de capitaux, ce qui explique le rôle prépondérant que joue le marché monétaire qui est divisé en deux zones appelées respectivement marché interbancaire et marché des titres de créance négociables. Même s'il est réservé aux professionnels, il permet aux banques de bien gérer leurs positions de trésorerie et aux autorités monétaires d'ajuster leurs volumes de liquidité bancaire.

Donc le contrôle des opérations déroulant sur ce marché est une nécessité absolue, c'est pourquoi nous avons toute au long de ce chapitre de mettre en exergue la comptabilité bancaire ainsi que le marché monétaire.

Chapitre II : l'audit comptable et financier et les opérations interbancaires

Introduction

La complexité de la gestion moderne, les exigences requises pour le maintien de la bonne organisation et le désir des dirigeants de s'assurer des vertus des systèmes de contrôle interne, ont favorisé l'épanouissement des activités de l'audit. Le vocable d'audit, d'origine anglaise, décrivant la perception par le sens de l'ouïe, est une activité dont la signification recouvre, à la fois, celles de vérification, d'examen, de contrôle, d'inspection et de révision. On peut ainsi définir l'audit comme une démarche spécifique d'investigation et d'évaluation à partir d'un référentiel, incluant un diagnostic et conduisant éventuellement à des recommandations.

Ce dernier aspect est en quelque sorte une extension de la notion puisque l'audit consiste en un éclairage sur une situation à risque, un instrument d'aide à la décision. La notion d'audit est large, d'une part parce que la méthode est définie par l'auditeur lui-même (la qualité repose sur le savoir-faire), et d'autre part parce que la nature et le type de l'audit sont diverses. Selon la nature de la situation, correspondra un type d'audit (comptable, financier...).

Nous nous attacherons, dans ce chapitre à la présentation de l'audit comptable et financier qui présente quelques spécificités par les particularités de l'environnement analysé. Il en découle une pluridisciplinarité des champs observés : l'audit, comptabilité, activités de marché De plus, les risques bancaires sont des phénomènes complexes et difficiles à cerner. Ceci entraîne des particularités pour l'auditeur concernant la manière d'observer l'interprétation des résultats et les difficultés d'élaboration d'un système de référence. Nous allons tenter de cerner le contenu de de l'audit comptable financier, ainsi que les opérations interbancaires en particulier.

Chapitre II : l'audit comptable et financier et les opérations interbancaires

Section 1 : l'audit comptable et financier

L'audit comptable est avant tout une nécessité pour une entreprise ; elle doit le structurer pour maîtriser les techniques comptables et organiser l'entreprise afin d'atteindre ses objectifs, dont la direction de l'entreprise doit être fortement imprégnée du véritable rôle des auditeurs internes et externes.

L'objet de cette section est de présenter l'audit comptable et financier ainsi de Cerner les objectifs de l'audit comptable et financier, Présenter et analyser les normes pour la pratique professionnelle de l'audit comptable et financier enfin de voir comment on fait la réalisation d'une mission d'audit comptable.

1. Définition de l'audit comptable et financier

L'audit comptable et financier c'est l'audit interne limité seulement à la fonction financière et comptable. A vrai dire l'audit comptable et financier peut être assimilé à la révision comptable¹.

L'audit comptable et financier est une méthode d'analyse comptable systématique d'origine anglo-saxonne. L'auditeur se réfère aux dispositions légales et aux normes professionnelles pour s'assurer que les documents financiers de l'entreprise traduisent l'intégralité des opérations effectuées durant la période et expriment la situation effective de l'entreprise à la clôture de la période².

L'audit comptable et financier procède, comme les autres types d'audit, d'une démarche méthodologique et responsable, mis en œuvre par des professionnels aguerris.

Bien que sa finalité soit spécifique et destinée à vérifier la réalité et la sincérité des comptes d'une entreprise, au profit des actionnaires et autres tiers, il est mis en œuvre à travers des outils et des méthodes de travail standards.

Il est souvent utilisé en préalable à toute autre mission d'audit, qu'il s'agisse d'audit d'efficacité, de régularité, de conformité, de management ou encore d'audit opérationnel.

¹ BELAIBOUD M., « la pratique de l'audit », édition Berti, paris, 2005, P.04.

² BENOIT P., « audit et contrôle interne », 2ème édition management et société, colombelles, 2004, P. 205

2. Objectifs de l'audit comptable et financier

Selon la norme ISA 200 de l'IAASB (International Auditing and Assurance Standard Board), l'objectif d'un audit comptable et financier est de permettre à l'auditeur d'exprimer une opinion selon laquelle les états financiers ont été établis, dans tous les aspects significatifs, conformément à un référentiel comptable applicable. Cette opinion est formulée en termes de « certification de régularité, de sincérité et d'image fidèle ».³

L'audit ne peut pas être une assurance absolue. Il donne une garantie supplémentaire sur la qualité de l'information financière fournie. Quelque soit la position de la mission dans un cadre contractuel ou légal⁴

Les objectifs principaux de l'audit comptable et financier sont :⁵

- La fiabilisation de l'information comptable et financière ;
- Le respect d'un référentiel comptable prédéfini ;
- Les différents types de mission.

2.1. La fiabilisation de l'information comptable et financière

L'audit financier vise à exprimer une opinion sur la qualité des principales informations financières fournies. Cette qualité s'apprécie par rapport à des critères précis. En matière d'information financière, les critères minimaux retenus, et auxquels il est référencé dans les rapports d'expression d'opinion des commissaires aux comptes, sont la régularité et la sincérité d'où découle la fidélité de l'image donnée. Ces notions méritent d'être précisées, elles doivent aussi être complétées par les notions d'exactitude et de seuils de signification⁶

2.1.1. La régularité

La régularité des états financiers signifie leur conformité aux règles et aux procédures en vigueur. La mission légale de l'auditeur est donc de garantir la régularité des documents financiers par rapport à la loi comptable c'est-à-dire d'apprécier d'abord au regard des règles de forme de présentation ou d'évaluation fixées par la loi et ensuite s'évaluer sur la base des règles fixées par la jurisprudence et les organisations professionnelles compétentes. Il est important que les informations financières puissent être lues et comprises par tous, sans

³<https://www.ibr-ire.be/docs/default-source/fr/Documents/reglementation-et-publications/normes-et-recommandations/ISA/ISA-nouvelles-et-revisees/ISA-nouvelles-et-revisees-2017/ISA-200-FR-2016-2017-CLEAN.pdf> consulté le 13.10.22

⁴Stéphanie THIERY- DUBUISSON, « Audit », édition, la découverte, paris, 2004, p.69.

⁵ DANIELE B., « l'audit comptable et financier », édition Nathan, paris, 1997, P.19

⁶IDEM, p.19.

Chapitre II : l'audit comptable et financier et les opérations interbancaires

ambiguïté et de la même façon. En effet, selon que l'on adopte telle ou telle option comptable, un chiffre, extrait de l'information financière donnée, peut être interprété différemment.⁷

2.1.2. La sincérité

La sincérité est le reflet de l'appréciation que doit porter le responsable de l'arrêt des comptes et donc, d'une part de subjectivité renforcée par les connaissances d'expertise technique nécessaire à la certification des comptes selon les normes internationales

La sincérité, est celle des dirigeants, « considérés comme les plus aptes à apprécier l'ensemble des activités et opérations de l'entreprise. Si leur responsabilité est explicitement reconnue dans la mise en place du contrôle interne, l'établissement des comptes annuels fait en ce sens partie de la maîtrise de l'entreprise comme procédure de l'information financière.

Elle résulte de l'évaluation concrète des valeurs comptable ainsi que l'appréciation raisonnable des risques et de dépréciation de la part des dirigeants, cette opération est retenue par la commission de bourse.⁸

2.1.3. L'image fidèle

L'image fidèle est plus proche de celle de la recherche d'une vérité économique. Au-delà du respect des règles admises, les faits traduits au travers de l'information financière doivent refléter fidèlement la situation de l'entreprise.⁹

Cette notion d'image fidèle, introduite en France par le « nouveau plan comptable » de 1982, applicable au 1^{er} janvier 1984, a donné lieu à bien des polémiques quant à sa définition

2.1.4. Exactitude et seuil de signification

Le seuil de signification est le montant d'erreurs à partir duquel les comptes ne fournissent plus une image fidèle de l'entreprise auditée.

Et selon la compagnie nationale des commissaires aux comptes en « le seuil de signification est la mesure que peut faire le commissaire aux comptes du montant à partir duquel une erreur, une inexactitude ou une omission peut affecter la régularité des comptes annuels ainsi que l'image fidèle du résultat des opérations, de la situation financière et du patrimoine de l'entreprise. C'est donc l'appréciation que peut faire le commissaire aux comptes des besoins des utilisateurs des comptes annuels »¹⁰.

⁷Idem, p.19.

⁸Stéphanie THIERY- DUBUISSON, « Audit », édition, la découverte, paris, 2004, p.72.

⁹DANIELE B., Op. Cit., P.20

¹⁰Collins Loinel et Valin Gérard, « audit et contrôle interne », édition Dalloz, paris, 1992, P. 126

Chapitre II : l'audit comptable et financier et les opérations interbancaires

L'objectif de l'auditeur est de vérifier qu'il n'existe pas d'erreurs significatives ou de risque d'erreurs significatives contre lesquelles les procédures de contrôle interne de l'entreprise ne sont pas de nature à la prémunir.

L'auditeur est conduit, compte tenu de la taille de l'entreprise, à définir un seuil de signification au-dessous auquel les erreurs ou risque d'erreurs relevés ne sont pas de nature à remettre en cause la régularité et la sincérité des états financiers sur lesquels la programmation et la planification doivent déterminer la nature et l'étendue des contrôles, eu égard au seuil de signification¹¹

2.2. Le respect d'un référentiel comptable prédéfini

2.2.1. Le référentiel comptable

La régularité suppose l'existence des règles. Ces dernières, en matière comptable et financière, sont appelées « référentiel comptable ». Ce corpus de règles, propre à chaque entreprise,

L'audit comptable et financier visera à vérifier si la méthode choisie par l'organisation est correctement appliquée, et l'image fidèle est privilégiée ; à contrôler que l'option prise est décrite de manière satisfaisante dans l'annexe comptable établie par l'entité, et enfin, à Vérifier que l'organisation n'a pas opéré de changement de méthode par rapport à l'exercice précédent.

2.3. Les différents types de mission

La mission de l'audit financier est d'assurer la qualité de l'information financière publiée par l'entreprise. Le cadre des missions des auditeurs financiers est fixé donc par le code de commerce, modifié suite à la publication des différentes lois, en particulier la loi de sécurité financière (2003)¹².

2-3-1 La mission de l'audit légal du commissaire aux comptes

L'audit légal se base sur les opérations qui ont un impact sur les comptes. Pour le déroulement de sa mission, l'auditeur légal s'intéresse aux opérations qui ont un impact sur les comptes de la société et son analyse s'appuie sur les procédures comptables (ou contrôle interne comptable). Sa mission implique la mise en œuvre de l'ensemble de l'approche et des normes de travail adaptées à la taille et aux spécificités de l'entreprise prévues par la loi et les normes professionnelles.

¹¹ DANIELE B., Op. Cit., p. 23

¹² Stéphanie THIÉRY-DUBLISSON., « l'audit », EDITION la DECOUVERTE, paris, 2004, P .92

Chapitre II : l'audit comptable et financier et les opérations interbancaires

La mission d'audit légale connaît des limites qui sont à la fois :

- L'obligation de non-immixtion dans la gestion de l'entreprise qu'il contrôle ;

Le commissaire aux comptes ne peut pas critiquer l'organisation en termes de coût et d'efficience tant que la qualité de l'information financière n'est pas remise en cause¹³.

2.3.2. Les missions d'audit élargi (audit contractuel)

L'audit externe est réalisé dans un cadre qui peut être contractuel, et qui s'exerce dans un cabinet. L'audit contractuel touche l'ensemble des domaines de l'organisation de l'entreprise lors de la survenance d'une incertitude, son objectif est la réduction de l'incertain c'est-à-dire l'amélioration du système audité¹⁴.

Il peut être demandé à l'auditeur financier d'effectuer des missions particulières plus étendues à divers points de vue comme :

- L'extension de la mission d'examen des procédures mise en œuvre par l'entreprise en termes d'efficacité ;
- L'approfondissement de l'étude de certains cycles ou comptes qui pourraient être jugés comme peu significatifs dans le cadre d'un audit légal ;
- L'examen d'information financière qui ne relève pas des comptes annuels, faisant l'objet de certification.

2.3.3. Les missions de revue limitée

L'auditeur peut se voir confier des missions qui ne nécessitent pas la mise en œuvre de l'ensemble des diligences habituellement reconnues comme indispensables lors d'un véritable audit. Ces travaux dits de "revue limitée" aboutissent à des conclusions présentant une garantie plus faible qu'un audit financier classique.

Néanmoins, ces travaux peuvent être demandés pour obtenir un premier diagnostic formulé par un expert indépendant sur une situation financière, ou dans les cas où une décision doit être prise rapidement, sans attendre les conclusions d'un audit complet.

3. Méthodologie de l'audit comptable et financier

Nous vous rappelons que l'audit financier et comptable a pour objectif d'améliorer en permanence les missions réalisées tant en termes d'efficacité que de qualité, d'adapter les techniques d'audit aux évolutions de l'organisation de l'entreprise et de s'assurer l'exactitude et la qualité des informations fournies aux destinataires en quatre étapes :

¹³DANIELE B., Op. Cit., p. 28

¹⁴ Idem. p. 29.

3.1. L'approche préliminaire de l'audit

L'analyse préliminaire de l'entreprise auditée consiste en la connaissance générale de celle-ci en faisant une photographie d'ensemble de l'entreprise. Cette analyse suit deux principales étapes :

- L'étape de renseignement sur l'entreprise ;
- L'étape de prise de connaissances générales de l'entreprise.

3.1.1. Les renseignements généraux

L'auditeur, en visitant l'entreprise, se documente d'abord sur elle ainsi que sur son environnement. Pour ce faire, il prend des renseignements sur :

- Son activité, son historique, son organisation, la liste de ses unités de production et ses établissements, les problèmes techniques, les problèmes sociaux, son évolution récente et éventuellement l'auditeur procède à une revue de presse de ce qui a été dit sur la société.
- Ses activités financières : il réunira les documents financiers et les états prévisionnels ainsi que les documents financiers du secteur de façon à pouvoir établir des comparaisons¹⁵.

3.1.2. Les méthodes de prise de connaissance générale de l'entreprise

La prise de connaissance préalable de l'entreprise d'effectue à la fois par la consultation de documents, des visites et des entretiens.

L'auditeur peut consulter les derniers comptes annuels de l'entreprise qui lui donneront une première indication sur les principaux ordres de grandeur caractéristique de la société, les principes et méthodes comptables retenus, la qualité générale de l'information financière donnée. L'auditeur procède alors à des entretiens avec les dirigeants et les cadre principaux de l'entreprise, le niveau hiérarchique des interlocuteurs rencontrés dépendant de la taille de l'entreprise¹⁶.

3.2. Les différentes phases de la mission d'audit

Ci-dessous nous allons voir les trois phases principales d'un audit :

3.2.1. L'exécution d'audit annuel

La prise de connaissance préliminaire permet la répartition dans le temps de la mission d'audit. La répartition adoptée est généralement la suivante :

- L'évolution du contrôle interne ;
- La répartition de divers travaux de contrôle des comptes ;

¹⁵ Bernard G., et Bernard V., « audit comptable et financier », EDITION ECONOMICA, Paris, 1999, P. 32.

¹⁶ DANIELE B., « audit comptable et financier », EDITION NATHAN, paris, 1997, P.33.

Chapitre II : l'audit comptable et financier et les opérations interbancaires

- Le contrôle de l'inventaire physique ;
- L'intervention finale visant à l'examen des comptes annuels ;
- L'examen des états financier ;
- La revue des événements postérieurs à la clôture et émission du rapport d'audit.

3.2.2. La répartition des travaux sur plusieurs exercices

La mission permanente du commissaire aux comptes s'exerce non seulement tout au long de l'année, mais aussi sur plusieurs exercices (monda de trois années renouvelables). La durée de ce monda a amené les auditeurs à conduire une réflexion sur la répartition de leurs travaux dans le temps, non seulement sur une base annuelle mais sur une base pluriannuelle.

La repartions des travaux sur plusieurs années permet une revue plus approfondie de certains cycles.

Cette approche sur le long terme, ou tout au moins sur la durée du monda, donne la possibilité aux auditeurs d'organiser et de structurer les interventions d'évaluation du contrôle interne.

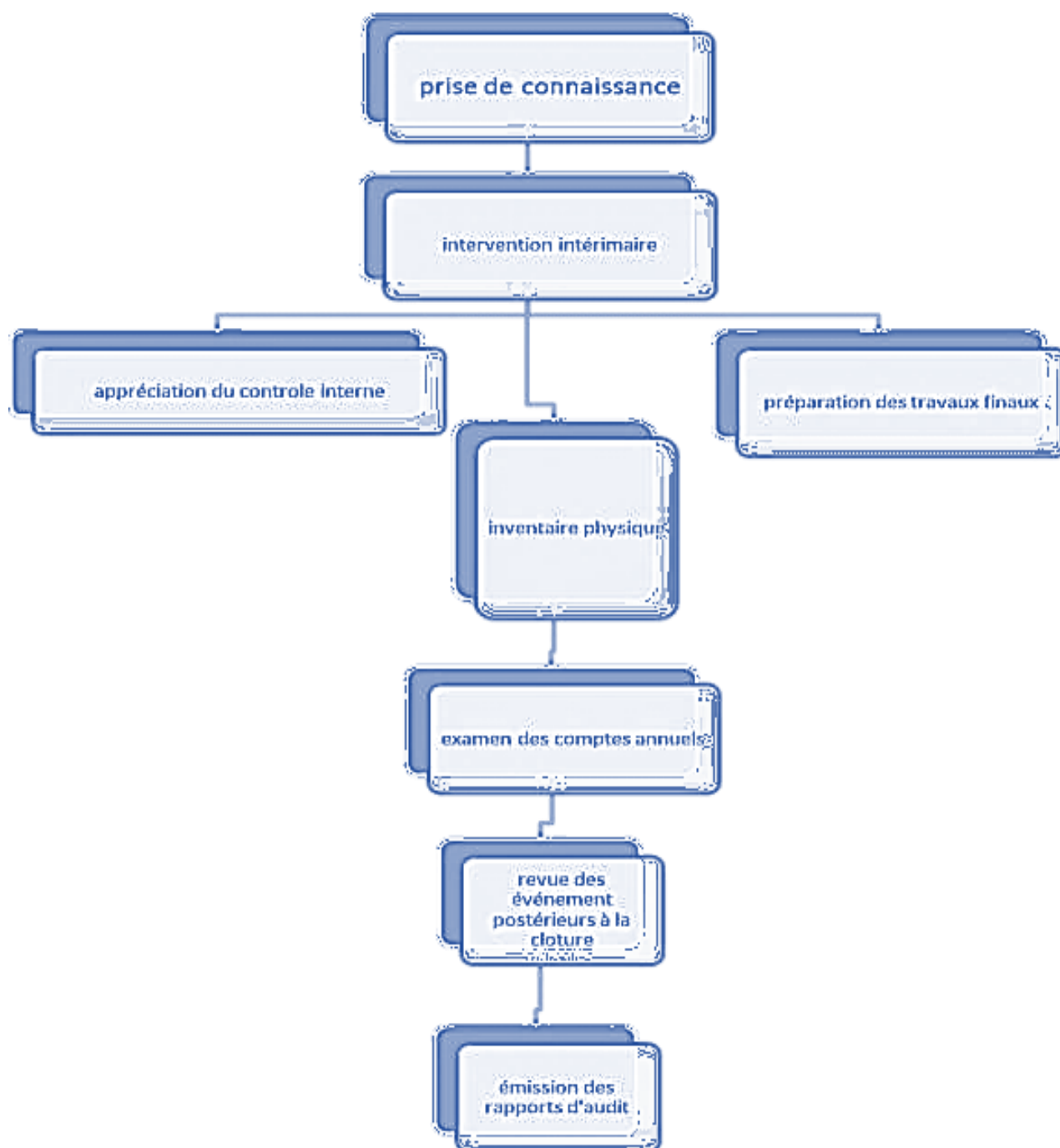
3.3. Pouvoirs d'investigation et secret professionnel

L'auditeur légal bénéficie de pouvoirs d'investigation très larges en contrepartie desquels il est tenu au secret professionnel. Ce point composé des éléments suivants :

- Les pouvoirs d'investigation de l'auditeur légal
- Le secret professionnel

Chapitre II : l'audit comptable et financier et les opérations interbancaires

Figure N°1: Les phases de l'audit comptable et financier



Source : Danièle BATUDE, « audit comptable et financier », EDITION NATHAN, 1997, paris, p 38.

4. Les techniques de l'audit comptable et financier

La réalisation proprement dite de l'audit s'effectue par la mise en œuvre de différentes techniques qui trouvent à s'appliquer soit lors de certaines phases de l'audit, soit à certains postes particuliers du bilan, soit enfin dans des environnements particuliers.

4.1. L'évaluation du contrôle interne

L'évaluation du contrôle interne permet à l'auditeur de déterminer dans quelle mesure il pourra s'appuyer sur l'efficacité des procédures existants, limiter ainsi le nombre de transaction, documents, pièces, écritures à analyser et orienter ses travaux vers l'appréciation des risques majeurs. Elle est également le seul moyen de s'assurer du traitement correct des opérations répétitives, telles que les facturations et leurs encaissements, les achats et leurs paiements¹⁷.

L'auditeur intègre le contrôle interne dans sa mission de la façon suivante :

4.1.1. Prise de connaissance des procédures

L'opération s'effectue par : entretien, Examen des manuels de procédure et des documents associés aux procédures, schématisation du système et tests de procédures visant à apprécier la mise en œuvre des procédures.

Le but est de connaître la réalité concrète des circuits d'information et des données depuis l'existence d'une transaction avec un tiers jusqu'à sa saisie comptable et sa restitution dans les comptes.

4.1.2. Analyse des forces et des faiblesses

Identification des points forts et des points faibles dans l'enjeu du risque d'audit (les points forts sur lesquels on peut s'appuyer font l'objet de tests de permanence visant à s'assurer que leur caractère est maintenue), détection des possibilités de fraudes et erreurs et soulignant les faiblesses rencontrées.¹⁸

4.1.3. Test des points forts

L'auditeur vérifié par lui-même, à l'aide de sondage, la réalité des points forts qui lui ont été préalablement décrits. Une procédure, correcte dans sa description théorique, peut, dans son application pratique, comporter des faiblesses.

4.2. Contrôles internes et système informatique

Il est nécessaire que l'auditeur puisse s'assurer que les procédures informatisées comportent, du point de vue du contrôle interne, des garanties suffisantes. Deux types de tâche sont confiés :

- Examen des sécurités informatiques,

¹⁷DANIELE B., op, Cit., p. 57

¹⁸ Idem, p.58.

Chapitre II : l'audit comptable et financier et les opérations interbancaires

- Examen des applications assurant des traitements et relative à certains cycles de l'entreprise.

4.2.1. Audit de sécurité

L'audit de sécurité permet de vérifier que l'entreprise ne court pas de risque excessif quant au bon fonctionnement de son système. Il convient ainsi de contrôler que, en cas de panne, il existe des procédures de sauvegarde satisfaisantes, permettant à l'entreprise de ne pas perdre l'information.

4.2.2. Audit d'application

Il permet de vérifier que les fonctions attendues de l'informatique sont correctement remplies sans risque de pertes de données ou d'erreurs dans leur traitement.

4.3. L'observation physique

L'observation physique consiste en l'examen des procédures et de leur mise en œuvre. Avant de procéder à ce type d'observation, l'auditeur interne doit avertir la personne auditée avant son arrivée en lui expliquant le détail de sa méthodologie de travail¹⁹

4.3.1. Définitions de l'observation physique

L'observation physique vise à vérifier directement que les éléments portés à l'actif du bilan de l'entreprise ont une existence physique réelle. Il s'agit d'une technique à laquelle est attachée, par nature, une force probante importante.

4.3.2. L'observation physique des stocks

L'auditeur vérifie exhaustivement les quantités en stock et s'assurer via un contrôle, la fiabilité de l'inventaire physique, réalisé par les personnes de l'entreprise auditée. Cela explique que l'intervention des auditeurs pendant l'inventaire physique lui-même soit limitée.

Le travail de l'auditeur est de :

- Valider la procédure d'organisation (avant l'inventaire)
- Veiller à la correcte centralisation des comptages (en fin de d'inventaire)

Il contrôle en même temps les marchandises et les procédures de contrôle interne. La prise de connaissance de l'entreprise auditée se fait pour l'assistance et le contrôle de l'inventaire physique pour connaître les produits et les processus de fabrication.

L'assistance à l'inventaire physique permet aussi de constater des problèmes techniques sur le terrain.

¹⁹Daniele B., op, Cit., p.76.

4.3.3. L'exploitation de l'inventaire physique

Après avoir assisté à l'inventaire physique, l'auditeur rédige une note de conclusion sur la fiabilité de l'inventaire. Il n'est pas exclu qu'un inventaire physique, jugé insuffisamment fiable, doivent être renouvelé pour que l'auditeur accepte de certifier les quantités en stock.

Les travaux sur l'inventaire physique ne se limitent pas à cette seule intervention. Ils s'inscrivent dans le cadre plus général de contrôle de la valeur des stocks de fin d'exercice, contrôle qui se subdivise en quatre parties :

- Les quantités (audité au moment de l'assistance à l'inventaire physique) ;
- La valorisation de ces quantités ;
- Le calcul de la provision pour dépréciation ;
- Le contrôle du respect de séparation des exercices (cohérence entre les montants en stock et les ventes et achats comptabilisé avant la clôture de l'exercice).

4.4. Les sondages

En raison de l'impossibilité de vérifier l'exhaustivité des opérations, l'auditeur met en œuvre tous les moyens qui lui permettent d'acquérir une assurance raisonnable ; le sondage a une place primordiale dans son travail²⁰.

Cette technique sera utilisée autant dans :

- L'appréciation du contrôle interne : notamment lors des tests de procédure,
- La révision des comptes : notamment pour la sélection des tiers à circulariser ou pour la sélection de valeurs à vérifier.

On peut distinguer deux types de sondage selon l'objectif à atteindre :

Le sondage d'estimation : Permettant de mesurer selon une méthode statistique si les erreurs relevées relatives à des séries importantes de données font courir un risque significatif global ;

Le sondage de détection : visant à vérifier si les anomalies apparentes sont réelles.

4.5. La revue analytique.

L'auditeur pratique également un examen dit « analytique » qui l'amène à s'interroger sur certaines évolutions globales de poste, d'une période à l'autre, ou sur la cohérence de l'évolution de certains postes entre eux.

Si l'auditeur dispose, dès le début de son contrôle sur les comptes finaux, d'un bilan et d'un compte de résultat déjà établis, il commence par ce travail qui lui permet d'acquérir une compréhension rapide des comptes de l'exercice

²⁰ DANIELE B., op, Cit., p. 83.

Chapitre II : l'audit comptable et financier et les opérations interbancaires

Cette analyse permet de poser des questions à l'entreprise pour obtenir des explications sur les évolutions ou ratios a priori anormaux²¹.

4.6. La lettre d'affirmation

La lettre d'affirmation est une lettre signée par les dirigeants de l'entreprise, qui s'engagent à avoir communiqué aux auditeurs tous les éléments concernant les événements significatifs, ayant un impact sur la situation financière de l'entreprise. Ce sera également l'occasion pour l'auditeur d'avoir un engagement écrit sur les intentions des dirigeants de l'entreprise qui pourraient avoir un impact sur l'évaluation de certains postes²²

5. L'expression de l'opinion de l'auditeur financier (les rapports d'audit)

Le rapport d'audit est le document le plus important, émis par l'audit et engageant le responsable d'audit. Il distingue du compte rendu final par le fait qu'il est complet, conclusif, écrit et final.

Le rapport d'audit doit être présenté aux responsables audites en version projet, puis discuté avec eux et valide, avant sa remise à hiérarchie supérieure.

Le rapport doit satisfaire un certain nombre de critères et doit être objectif, impartial, clair, logique, concis, utile et convaincant.

Il s'agit d'un outil de travail pour les audits c'est à partir du rapport que l'audit prend les mesures correctrices. Pour le faire, le document doit reprendre l'analyse et le détail des constats et des observations ainsi que des recommandations précises²³.

5.1. Les différents types d'opinions

Au moment de la rédaction de son rapport, l'auditeur aura collecté un certain nombre d'éléments sur l'importance desquels il doit s'interroger afin de délivrer son opinion.

L'auditeur peut, selon les conclusions de ses travaux, décider de :

-certifier les comptes sans réserve : l'auditeur émet une opinion de certification sans réserve lorsque sa conclusion est que les états financiers donnent une image fidèle (ou présentent sincèrement) la situation financière et le résultat de l'entreprise, conformément à un référentiel comptable identifié.

- Certifier les comptes avec une réserve,
- Refuser de certifier les comptes.

²¹ DANIEL B., Op. cit. p.89

²² Idem, p.90

²³ Cour de MR TAZEBT .LA Démarche d'audit. P15

Chapitre II : l'audit comptable et financier et les opérations interbancaires

Section 2 : les opérations interbancaires et la schématisation comptable

La banque, comme toute entreprise, peut connaître une disparité entre sa source de financement et ses besoins de financement opérationnels, conduisant à une réserve de fonds insuffisante ou excessive. En conséquence, le rôle du trésorier donne la priorité aux relations que la banque entretient avec les institutions financières pour son propre bénéfice. Cela se fait par le biais d'activités de placement et d'emprunt effectuées sur le marché monétaire interbancaire.

En comptabilité ces opérations de trésorerie et interbancaire sont identifier par la classe 1 du plan comptable des établissements de crédit c'est pour cela que notre section intitulée les opérations interbancaires et la schématisation comptable.

L'ors de cette section, nous commencerons par définition des opérations interbancaires puis présenter leur schématisation comptable en illustrons avec des exemples.

1. Les opérations interbancaires

La banque exécute plusieurs opérations, il y'a des opérations qui se font en intra et d'autres en interbancaire.

Les opérations interbancaires se sont des opérations de prêt ou d'emprunt à court terme entre les banques, par opposition avec l'activité des banques auprès de leurs clients ou d'autres institutions financières.

Les comptes de la classe 1 englobent les opérations interbancaires, celles que la banque réalise avec d'autres institutions financières, dans le cadre de sa gestion de trésorerie. En effet quand son exploitation lui permet de dégager des excédents de trésorerie, la banque se trouve en position de prêteur net sur le marché interbancaire. Les éléments d'actifs excèdent les éléments correspondant du passif. Dans le cas inverse la banque doit avoir recours au marché pour assurer son financement. Les opérations interbancaires intègrent également des comptes dits de liaison : il s'agit des dépôts qu'une banque dans d'autres établissements et de ceux que ces derniers détiennent chez elle pour les besoins de la compensation interbancaire.

La compensation est un mécanisme permettant à des banques et des institutions financières, membres de la chambre de compensation, de régler les montants dus et de recevoir les actifs correspondants aux transactions qu'elles ont effectuées sur le marché.

Une chambre de compensation est un organisme national ou international qui calcule des sommes nettes à payer et exécute les paiements.

Chapitre II : l'audit comptable et financier et les opérations interbancaires

On distingue la compensation sur le marché financier et la compensations interbancaire. La première porte sur les valeurs mobilières, les marchés à terme, ou le marché des changes. La seconde porte sur les chèques et virements entre banques et met en jeu un système de paiement.

2. Les opérations de trésorerie

L'activité bancaire est axée principalement sur la monnaie dont les mouvements sont de part et d'autres et dans différents sens. C'est pour cela que la notion de trésorerie est primordiale dans son activité et dans son management. La banque part sa vocation d'intermédiaire, elle se trouve sollicitée par ses relations (clients) pour le recouvrement de valeurs au niveau national et international, matérialisé par des opérations de recette (opérations portant sur des valeurs négociables au niveau de la même banque) ou de compensation (opérations portant sur des valeurs négociables entre différentes banques nationales et internationales).

Au sens large, les opérations de trésorerie concernent même les opérations conclues au niveau du marché monétaire en tant qu'offreuse ou demandeuse de fonds, et les opérations conclues avec l'institut d'émission en cas de besoin de trésorerie soit en compte courant (découvert) soit en utilisant le réescompte. L'activité bancaire est complexe et plus contrôlée. Les banques restent une source d'impôts et de taxes importantes pour le budget de l'Etat et qu'elles sont déterminantes dans l'application des politiques économiques.

2.1. Définition de l'excédent de trésorerie

Par définition, l'excédent de trésorerie est le solde ou la différence entre les recettes et les dépenses exploitées par une entreprise active. Il est généralement considéré comme l'un des indicateurs pertinents qui servent à suivre et contrôler la capacité de l'entreprise à procurer des liquidités grâce à son activité d'exploitation au cours d'une période. L'évolution de cet indicateur est positive parce qu'il représente une assurance pour l'entreprise et une prévention des risques de défaillances ou un outil d'autofinancement.

2.2. Comment exploiter l'excédent de trésorerie

L'excédent de trésorerie peut être investi de plusieurs manières :

- Il peut être placé dans un compte d'épargne, chose qui le garde à l'abri du risque et facilite l'accès à toute somme d'argent, comme il permet un déblocage anticipé, en cas de besoin.
- Il peut être placé en dépôt à terme et investi ultérieurement, toujours en bénéficiant des taux d'intérêts, toujours sans risques.

Le choix de placements de l'une de ces alternatives de placement de l'excédent de trésorerie varie selon plusieurs facteurs : le montant et sa marge d'évolution trimestrielle ou annuelle, la durée de placement ou d'épargne prévue, la situation financière de l'entreprise, sa

Chapitre II : l'audit comptable et financier et les opérations interbancaires

stabilité et ses ressources de financement et d'autofinancement, le taux de change en devises, le régime fiscal de l'entreprise, le taux d'intérêt proposé par la banque etc.

En cas de besoin de liquidités pour poursuivre ses activités et régler ses dépenses courantes, le chef d'entreprise peut avoir recours à l'excédent de trésorerie.

Il peut également l'utiliser pour faire face aux imprévus, payer les dettes ou les charge, pour rembourser des crédits, des opérations financières quotidiennes ou pour répondre à des urgences. Les experts considèrent que la stabilité de l'excédent de trésorerie ou son inactivité ne constitue pas un bon indicateur pour une entreprise qui doit veiller à augmenter les revenus du patrimoine tout en limitant les risques.

2.3. Les ajustements de trésorerie entre les banques

La fonction d'intermédiaire financier exposait structurellement les Banques à certains risques : risque de taux, risque de change, risque de liquidité. Pour limiter ces risques, les Banques peuvent procéder entre elles à des opérations d'échanges, éventuellement temporaires, d'actifs sur le marché monétaire²⁴.

Par exemple, si la banque A a distribué un crédit à long terme (à taux fixe) de 100 adossé à une ressource à court terme de 100, elle court un risque de taux (si le taux à court terme augmente, la banque perd de l'argent). S'il existe une banque B, au contraire, qui dispose d'un dépôt à long terme à taux fixe qu'elle a utilisé au financement d'un crédit à court terme à taux variable (avance de trésorerie à une entreprise), elle court le risque de taux inverse de la banque A (si le taux à court terme baisse, la banque perd de l'argent). Les banques peuvent annuler réciproquement ce risque en procédant sur le marché monétaire à un prêt croisé.

2.4. Séparation des tâches et supervision

La tenue des journaux de Trésorerie doit être effectuée par un service ou une personne n'ayant pas accès aux comptes " clients" et "fournisseurs « à l'établissement, à la signature des chèques, à l'ouverture du courrier et aux fonds en banque.

« Cette séparation des fonctions de caissier (ou de trésorier) et de comptable (journaux de Trésorerie) est fondamentale. En son absence, les risques de fraude sont importants.

En cas d'impossibilité de séparation de ces fonctions, il faudra prévoir un contrôle complémentaire par une personne responsable. De même, les responsables de l'établissement des journaux de Trésorerie ne doivent pas effectuer seuls les rapprochements bancaires. Dans le cas où l'effectif ne permet pas cette duplication des tâches, une personne du

²⁴DEHOVE M, cours d'institution et théorie de la monnaie, université Paris-XIII, Septembre 2001.

Chapitre II : l'audit comptable et financier et les opérations interbancaires

service comptabilité générale peut être chargée de les vérifier en apposant son visa. La séparation des tâches est supplée par une supervision

2.5. Enregistrement comptable des opérations de trésoreries et leur saisie

Toutes les opérations bancaires doivent être enregistrées, dans un journal approprié, à leur date d'opération, il convient de ne pas retenir la date de valeurs de l'opération car celle-ci correspond à un délai imposé par la banque pour des raisons techniques.

2.6. Contrôle sur les enregistrements

On peut signaler :

- L'enregistrement des chèques émis selon une suite numérique
- L'utilisation d'un journal différent pour chaque caisse, pour chaque compte bancaire, pour chaque devise, etc....
- Une comptabilisation rapide des enregistrements

2.7. Les rapprochements bancaires

Les soldes des comptes de banque doivent être régulièrement rapprochés des montants apparaissant sur les relevés bancaires afin de déterminer les erreurs commises par la banque ou par la société

2.8. Les vérifications de caisse

Les caisses doivent être vérifiées périodiquement par un responsable n'ayant pas accès aux opérations d'encaissement ou de décaissement par espèces. Ces vérifications doivent être opérées de manière inopinée et intervalles irréguliers. Un rapport doit être établi pour un responsable

3. Les opérations interbancaires

Opérations effectuées avec les banques centrales, le trésor public, les centres de chèques postaux, les banques et les établissements financiers y compris le cas échéant les comptes de correspondant.

3.1. Opération de trésorerie (prêts, emprunt)

Les opérations de prêts et emprunts en blanc et le dispositif de contrôle interne ne présentent pas de spécificités. Le risque essentiel est le risque de contrepartie

Chapitre II : l'audit comptable et financier et les opérations interbancaires

Exemple

Une banque [A] prête à une banque [B] 200 000 DA le 15 février pendant 3 mois à 12%.
Comptabilisation des intérêts courus à chaque fin de mois.
Remboursement du prêt le 15 mai²⁵.

Traduction comptable chez [A]

1312-comptes et prêt à terme		122-compte courant banquier	
100 000	(1)	100 000	
	100 000 (2)	100 033	

7013-créance rattachées	
(2)	33

(1) Mise en place du prêt le 6 janvier

(2) Remboursement du prêt par la banque [B] le 7 janvier et encaissement des intérêts par la banque Opérations effectuées avec les banques centrales, le trésor public, les centres de chèques postaux, les banques et les établissements financiers y compris le cas échéant les comptes de correspondant.

3.2. Les comptes ordinaires

S'agit des Avoirs et des dettes immédiatement liquide et exigibles, avoirs et dettes auprès de la banque centrale d'Algérie et des centres de chèques postaux, comptes courants ouverts chez d'autres correspondants, comptes-courants ouverts dans l'établissement par d'autres correspondants ²⁶

²⁵ Opérations interbancaire document interne de la banque page 34

²⁶ Opérations interbancaires document interne de la banque page 35

Chapitre II : l'audit comptable et financier et les opérations interbancaires

Exemple : une banque [A] ouvre un compte courant chez la banque [B]. Au 31 mars la banque établit le décompte des intérêts et avise [A] à cet arrêté. Intérêts créditeurs : 150 et intérêt débiteurs : 500.

Traduction comptable

Chez [A]

7012-intérêts sur comptes ordinaires

150 (1)

6012-intérêts sur comptes ordinaires

500 (2)

122-compte-courant banquier

150 (1)

500 (2)

Chez [B]

7012-intérêts sur comptes ordinaires

500 (2)

6012-intérêts sur comptes ordinaires

150

(1)

122-compte-courantbanquier

(2)500

150 (1)

- (1) Enregistrement des actifs sur compte ordinaires débiteurs chez [A] et sur comptes ordinaires créditeurs chez [B]
- (2) Enregistrement des agios sur comptes ordinaires créditeur chez [A] et sur compte ordinaires débiteurs chez [B]

Chapitre II : l'audit comptable et financier et les opérations interbancaires

3.3. Les prêts et emprunts en blanc à terme

Elles s'agissent des Opérations en blanc sans garantie conclues en vertu d'une convention expresse passe avec des établissements de crédit pour une durée pouvant aller à un an ou plus²⁷.

Exemple : une banque [A] prête à une banque [B] 200 000 DA le 15 février pendant 3 mois à 12% comptabilisation des intérêts courus a cheque fin de mois, remboursement du prêt le 15 mai.

Traduction comptable

1312-comptes et Prêt à terme	122-compte-courant banquier	1317-creance rattachées	7013-interets sur comptes prêts
200 000	(1)	200 000	
		933	(1) 933
		2 066	(2) 2 066
		2000	(2) 2000
200 000 (2)	205 999	4 999	1000

(1) Mise en place du prêt le 15 février

(2) Arrête mensuel des intérêts :

- Au 28 février = $200\,000 * 31/360 * 12\% = 933$
- Au 31 mars = $200\,000 * 31 / 360 * 12\% = 2066$
- Au 30 avril = $200\,000 * 30/360 * 12\% = 2000/4999$
- Au 15 mai = $200\,000 * 215/360 * 12\% = 1000/5999$

(3) Remboursement du prêt le 15 mai à hauteur de capital et des intérêts soit $200\,00 + 5999 = 205\,999$ DA

3.4. Opérations de réescompte

Elles s'agissent de technique de refinancement selon l'laquelle un établissement de crédit cède ferme des effets non encore échus à la banque centrale d'Algérie, technique a intérêts précomptes, à l'échéance l'organisme réescompter la banque centrale d'Algérie procède au recouvrement des effets en les présentant aux titres ou aux banques domiciliataires²⁸.

²⁷ Opérations interbancaires document interne de la banque page 36

²⁸ Opérations interbancaires document interne de la banque page 37

Chapitre II : l'audit comptable et financier et les opérations interbancaires

Exemple : la banque A remet des effets le 15 janvier à la banque centrale d'Algérie pour 500 000DA, à 16% et à échéance du 15 février.

Traduction comptable

2011-creances commerciales

	500 000	(1)
--	---------	-----

111-Banque générale

493 334	(1)
---------	-----

361-interets payes d'avance

(1)	6 666	
	6 666	(2)

6015-interets de réescompte

6 666	
-------	--

(1) Réescompte des effets a la banque centrale d'Algérie avec des intérêts précomptes soit perçus par avance de $500\,000 \times 30/360 \times 16\% = 6\,666$

Soit un encaissement de 493334DA en compte courant

(2) Constatation de la charge d'intérêts à l'échéance

3.5. Les valeurs en pension

C'est une technique de financement selon laquelle un établissement de crédit cède en pension des valeurs contre des liquidités, la mise en pension est une opération de prêt conclue en vertu d'une convention expresse moyennant affectation en garantie par l'emprunteur de valeurs que le prêteur reçoit en pension pendant la durée du prêt et qu'il restitue lors du remboursement le support le plus courant sont les effets.

Ainsi une opération de refinancement le plus souvent réalisé auprès de la banque centrale d'Algérie qui joue le rôle de banque des banques alors que la comptabilisation des valeurs données en pension reste inscrite au bilan du cédant²⁹.

²⁹ Opérations interbancaires document interne de la banque page 38

Chapitre II : l'audit comptable et financier et les opérations interbancaires

Exemple : une banque [A] emprunte à la banque centrale d'Algérie 900 000 DA du 10 mai au 10 juin contre mise en pension d'effets, pour faire face à un besoin de liquidité créée par l'arrivée à échéance le 30 mai de dépôts à terme de la clientèle pour 900 000 DA.

Traduction comptable

111-banque centrale		1512-valeurs données		225-comptes créditeurs à terme	
900 000	900 000 (1)		900 000		
	900 000			(2)	900 000
	(3)	900 000			

(1) Mise en pension des effets le mai

(2) Remboursement des dépôts à terme de la clientèle le 30 mai

(3) Remboursement de l'emprunt le 10 juin

Chapitre II : l'audit comptable et financier et les opérations interbancaires

Conclusion du chapitre

En guise de conclusion de cette deuxième partie, consacrée à l'étude de l'audit comptable et financier ainsi qu'aux opérations interbancaires qui procèdent en priorité, d'une volonté de fiabiliser les informations financières fournies par l'entité et de donner une image fidèle et sincère sur sa situation

L'organisation est tenue pour son succès de réaliser plusieurs audits qui lui permettent un contrôle plus précis et, surtout, l'atténuation maximale des risques.

Bien que son objectif spécifique soit de vérifier l'exactitude et la sincérité des états financiers d'une entité pour le compte de tiers, l'objectif de l'audit est subordonné à l'utilisation d'une méthodologie permettant la mise en place d'une organisation.

L'audit comptable et financier procède en priorité, d'une volonté de fiabiliser les informations financières fournies par l'entité et de donner une image fidèle et sincère sur sa situation

La responsabilité assumée par l'auditeur est une question de ressources et non de performance ; les résultats attendus d'un audit doivent être appréhendés au regard de la mission.

L'auditeur exerce ses fonctions dans le but d'éliminer toutes les omissions et erreurs comptables annuelles en utilisant les meilleures méthodes possibles en s'appuyant sur une variété d'outils et de techniques qui facilitent son travail. La sincérité et la régularité de ces comptes sont nécessaires pour produire un résultat plus crédible en apparence.

Les principes d'audit exposés dans ce chapitre sont-ils appliqués sur les opérations interbancaires dans les banques en Algérie d'une façon générale et au sein de la HAOUSING Bank en particulier ? c'est ce que nous essayerons de voir dans les chapitres suivants.

Chapitre III : La pratique de l'audit comptable et financier de l'opération prêt / emprunt cas : Direction général de la Housing bank Delly Brahim Alger

Introduction du chapitre

Après avoir traité les différentes notions théoriques, relatives au thème étudié, à travers une présentation structurée en deux chapitres à savoir : « cadre conceptuel de la comptabilité bancaire et de son rôle sur le marché interbancaire » et « l'audit comptable et financier et les opérations interbancaires », nous avons essayé de mettre en pratique les acquis fournis par cette partie.

Dans ce chapitre, il s'agira de la mise en pratique de notre travail. Nous allons dans un premier temps et, à travers la première section, de présenter la HOUSING Bank, où a eu lieu notre étude de cas. Ensuite, nous entamerons la mission au niveau du département, en essayant d'appliquer la méthodologie adoptée au niveau de la HB et en utilisant les différents outils présentés précédemment, pour ensuite tenter de proposer les recommandations afin de corriger les anomalies et les dysfonctionnements relevés.

Chapitre III : La pratique de l'audit comptable et financier de l'opération prêt / emprunt cas : Direction général de la Housing bank Delly Brahim Alger

Section 1 : présentation de l'organisme

The Housing Bank for Trade & Finance Alegria s'appuie sur la riche expérience du Groupe Housing Bank et sur son savoir-faire de plus de trente ans dans le domaine Financier et Bancaire tant domestique qu'international et a opté, dès le démarrage de ses activités, en Octobre 2003, en Algérie, pour le lancement d'une gamme variée de produits adaptés à une clientèle de plus en plus exigeante. Sa stratégie de développement est l'accompagnement des entreprises Algériennes, de toutes dimensions, dans leurs activités courantes et dans leurs investissements sur la base de produits et services appropriés et de qualité compétitive et moderne. Housing Bank Alegria est présente dans les principaux pôles économiques régionaux du pays – **Alger – Oran – Blida – Sétif –Bejaïa** (et tout prochainement Constantine). Dans le cadre de son activité de Banque universelle et pour le dénouement des opérations du commerce extérieur, Housing Bank dispose d'un réseau de Banques correspondantes Internationales de premier ordre dans tous les Continents. Les indicateurs Financiers qui suivent traduisent l'évolution positive de la Banque dans l'élargissement de son portefeuille clientèle et activités.

Dénomination	La Housing Bank for Trade & Finance HBTF
Date de création	1973
Certification	ISO9001 :2000
Forme juridique	Société par action SPA
Capital social	20 Milliard de dinars Algériens
Création	Créée suite à la décision n°03/02 du gouverneur de la banque d'Algérie en date du 08 octobre 2003

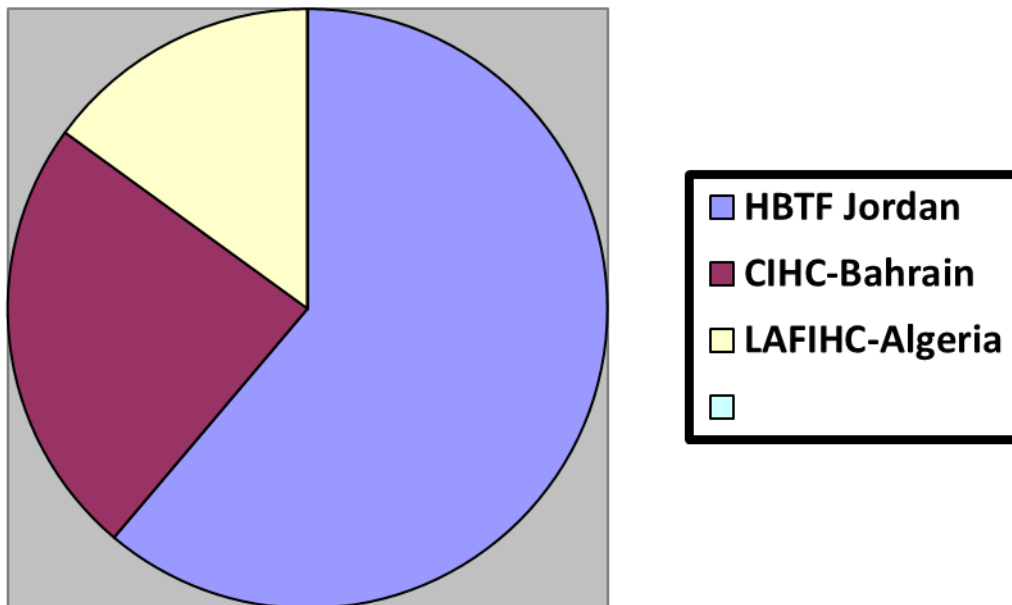
1.1.Les actionnaires de la HOUSING BANK (Tableau N°5)

Les actionnaires de la HOUSING Bank sont les suivant

ACTIONNAIRES	Nombre d'actions	%
The Housing Bank for Trade and Finance – Jordan	6.117.075	61.17%
Capital investment Holding Company – Bahrain	2.382.925	23.83%
Libyan Arab Foreign Investment Holding Company – Algeria	1.500.000	15%
Total	10.000.000	100%

Source : Document interne à la banque

Figure N°2 présentation graphique des actionnaires de la Housing Bank



Source : document interne à la banque

1.2. L'Organisation de la Housing Bank for Trade & Finance

L'organigramme du siège couvre l'ensemble des centres d'activité nécessaires au bon fonctionnement de la banque.

Structurés en directions desquelles découlent des départements, services et section conformément au schéma directeur de la banque, les différents compartiments d'activité apparaissent à travers :

- Les services aux particuliers
- Les engagements
- Les relations extérieures et les investissements
- La comptabilité et l'informatique
- Les affaires administratives et la gestion des ressources humaines
- La qualité
- Le contrôle et l'audit interne
- Les affaires juridiques
- Le risque crédit

Chapitre III : La pratique de l'audit comptable et financier de l'opération prêt / emprunt cas : Direction général de la Housing bank Dely Brahim Alger

1.3. Le réseau international & national (Tableau N°6)

Les réseaux internationaux de la HOUSING Bank sont

Le réseau international du Groupe	Le réseau national
Jordanie: The housing Bank for Trade & Finance	Agence de Dely Ibrahim
Palestine : Jordan & Palestinian Financial Investment Co	Agence de Dar El Beida
Syrie: International Bank for Trade & Finance	Agence de Blida
Bahrein: The Housing Bank for Trade & Finance	Agence d'Oran
Libye : Tripoli	Agence de Sétif
Irak : Baghdad	Agence de Bejaïa :
Emirats Arabes Unis : Abou Dhabi	Agence de Constantine

2. Missions et objectifs sur le marché

Collecte des ressources	Distribution de crédit
--------------------------------	-------------------------------

3. Cible clientèle : Corporatif (Tableau N°7)

Entreprises algériennes	Entreprises étrangères
Grosses PME/PMI privées	Entreprises arabes
Grandes entreprises privées	Entreprises non arabes
Entreprises publiques	

3.1. Politique de produits

Notion de produit bancaire

Comme institution financière la Housing Bank Alegria est un prestataire d'un nombre important de produits, Ainsi elle comprend plusieurs sortes de services.

Il existe les services purs obtenus uniquement par le travail, Ils comprennent conseil et l'ingénierie financière. La deuxième catégorie concerne les services mixtes, qui se développent au détriment des services purs, en combinant le travail et les biens d'équipements.

Cette deuxième catégorie des services intégrés les logiciels d'aide à la décision et à la haute technologie. La troisième variété de services est liée au crédit ressources, ses services découlent de la fonction d'intermédiation financière.

Ils sont caractérisés par l'imbrication des activités commerciales et financières.

Ils existent plusieurs caractéristiques relatives aux produits bancaires. Nous citerons les plus déterminants dans la mise en œuvre d'une politique de produits.

Chapitre III : La pratique de l'audit comptable et financier de l'opération prêt / emprunt cas : Direction général de la Housing bank Delly Brahim Alger

Les produits bancaires se caractérisent par un vieillissement lent et ne sont pas brevetés donc ils peuvent être imités, Ils sont uniformes d'une banque à une autre d'où la nécessité de les différencier.

Leur développement ou leur disparition, sont conditionnées par la réglementation bancaire et fiscale, La commercialisation des produits bancaire se fait sans intermédiaire.

Une quatrième caractéristique liée s'ajoute aux trois précédentes. C'est celle de la servuction, lorsque la banque fait participer son client à la prestation en lui demandant de remplir par exemple un bordereau, l'utilisation des automates bancaires ...

Pour mieux adapté sa gamme de produits, la banque fait plus souvent recours à sa différenciation. Cette dernière répond à la variété des besoins des consommateurs d'un côté et le rend différents de ceux proposés par la concurrence.

3.2. Les produits de la HOUSING Bank

Les produits bancaires de la Housing Bank Alegria :

La Housing Bank Alegria utilise les moyens qu'offre le marketing mix tels que le produit, le prix, la communication et la commercialisation pour atteindre ses objectifs commerciaux.

Des principaux produits pour répondre à une stratégie commerciale de diversification et de différenciation à la fois. Les produits proposés par la Housing Bank Alegria n'ont cessé d'évoluer face aux contraintes de ses missions sociales et sociétales et même environnementales en plus de son activité principale.

➤ **Parmi les produits développés depuis le début de sa création on peut distinguer**

Les Offres aux entreprises et professionnels :

1. Compte chèque en dinars

- **Caractéristiques**

- Nature : Compte chèque non rémunéré, associé à une carte bancaire.
- Eligibilité : Toute personne physique majeure

- **Utilisation**

- Retrait possible en agence par chèque ou par carte bancaire au niveau des guichets automatiques sous réserve d'un compte créditeur
- Virement et prélèvements automatiques (paiement des factures...)
- Alimentation en dinars seulement dans obligation de versement minimum
- Mise à disposition gratuitement d'un chéquier

Chapitre III : La pratique de l'audit comptable et financier de l'opération prêt / emprunt cas : Direction général de la Housing bank Delly Brahim Alger

- **Suivi**
 - Envoi d'un avis de débit après chaque opération
 - Envoi d'un relevé de compte mensuellement

2. Compte en devises

- **Caractéristiques**
 - Nature : Compte courant non rémunéré, associé à une carte bancaire.
 - Compte joint possible.
- **Eligibilité**
 - Ouverture préalable d'un compte courant en dinars algériens
 - Toute personne physique majeure

3. Cartes bancaires

La carte CIB de The Housing Bank for Trade & Finance/Alegria est une carte de retrait interbancaire et de paiement, intitulée carte CIB Housing.

Cette carte se présente comme suit :

Au recto, on y retrouve :

- Un fond en quadri chromé avec le sigle de The Housing Bank for Trade & Finance / Alegria et le sigle de la SATIM.
- La couleur marron / miel dégradée.
- L'impression à plat au centre de la carte, de l'intitulé de la carte « Housing » et de la mention «<< EXPIRE A FIN » suivie de la date d'expiration de la carte.
- Le nom du client.
- Le numéro de la carte.

Au verso :

- Des pistes magnétiques sous forme de bande ou seront encodées les informations nécessaires à l'utilisation de la carte.
- La mention «<< Valid Only in Algeria » Valable uniquement en Algérie.
- Le panneau de signature sur lequel le client apposera sa signature.
- La mention «<< cette carte est strictement personnelle, elle est utilisée conformément aux conditions du contrat d'adhésion.

Chapitre III : La pratique de l'audit comptable et financier de l'opération prêt / emprunt cas : Direction général de la Housing bank Dely Brahim Alger

Toute personne trouvant cette carte est priée de bien vouloir l'adresser sous pli non affranchi à

- Housing Bank / Algeria
- "16, Rue Ahmed OUAKED Dély Ibrahim, Alger

Ainsi il existe deux types de cartes

a) La carte inter bancaire Gold : Destinée au segment de clientèle justifiant de revenus mensuels au-delà de 100 000 DA et ayant exprimé le souhait d'obtention de celle-ci.

- **Eligibilité**

Les porteurs des cartes Housing Bank Alegria sont des personnes physiques majeures :

- Titulaires de comptes de chèques, domiciliés auprès du réseau de la banque.
- Titulaires de comptes courants commerciaux.
- Titulaires de comptes épargne.
- Mandataires sur un compte par une personne morale (entreprise) déjà titulaire d'un des comptes précités, domiciliés auprès de la banque.

- **Validité**

- Valable 1 an à compter de la date d'adhésion
- Renouvelable automatiquement sauf dans le cas d'un refus de la part du client notifié par écrit, au moins 60 jours avant la date de son expiration

b) La carte inter bancaire classique : Destinée au segment de clientèle justifiant de revenus mensuels au-delà de 20 000 DA et ayant exprimé le souhait d'obtention de celle-ci.

- **Eligibilité**

Les porteurs des cartes Housing Bank Alegria sont des personnes physiques majeures ou morale :

- Titulaires de comptes de chèques, domiciliés auprès du réseau de la banque.
- Titulaires de comptes courants commerciaux.
- Titulaires de comptes épargne.
- Mandataires sur un compte par une personne morale (entreprise) déjà titulaire d'un des comptes précités, domiciliés auprès de la banque.

- **Validité**

- La validité de la carte CIB est de deux années (2 an) renouvelable automatiquement à échéance.
- Renouvelable automatiquement sauf dans le cas d'un refus de la part du client notifié par écrit, au moins 60 jours avant la date de son expiration

Chapitre III : La pratique de l'audit comptable et financier de l'opération prêt / emprunt cas : Direction général de la Housing bank Delly Brahim Alger

- **Règles générales**

- La carte inter bancaire reste la propriété de la banque, elle est strictement personnelle, son titulaire doit obligatoirement y apposer sa signature au verso
- Le titulaire de la carte a la pleine responsabilité quant à l'utilisation de sa carte de la conservation de celle-ci ainsi que de son code confidentiel.

- **Coût de la carte**

Les cartes Housing sont délivrées la première fois à titre gratuit, leur renouvellement et toutes les opérations s'y rapportant (confection de la carte, reproduction du code secret et commission de retrait) se feront moyennant des coûts calculés sur la base des conditions générales applicables aux opérations bancaires de la clientèle. On devrait mettre ses informations là !

4. Compte courant entreprise non résidente

Caractéristiques

Eligibilité

Toute entreprise étrangère cliente chez HOUSING BANK ALGERIA.

- **Services** : Opérations autorisées sur le compte :

- **Au crédit**

- Les sommes encaissées en Algérie en rémunération d'un travail ou l'exécution d'un marché.
- Les devises importées ou cédées⁽¹⁾.
- Les sommes antérieurement prélevées du compte CEDAC et affectées à un compte INR.
- Les intérêts perçus au titre des dépôts à terme en compte CEDAC

- **Au débit**

- Tout transfert à tout moment vers tous pays.
- En vue de paiement en Algérie, exigibles en Dinars ou en devises dûment justifiés.
- Pour le retrait des billets de banque étrangers que le titulaire doit exporter matériellement.

- **Consultation et suivi du compte**

- Accès en consultation à distance de votre compte.
- Contrôle et suivi de compte avec des relevés fréquents.

(1) Le taux de change applicable est celui en cours entre le dinar Algérien et la monnaie étrangère en question à la date de l'opération.

5. Gestion du cycle d'exploitation

- Facilité de caisse ou découvert
- Caractéristiques :
- Eligibilité
- Toute entreprise cliente à HOUSING BANK ALGERIA

- **Nature** : facilité de caisse

La facilité de caisse vous permet de financer vos besoins de trésorerie, à court terme, nés de décalages momentanés entre recette et dépenses.

- **Nature** : découvert

Le découvert est utilisé pour financer ou compléter le financement d'une ou plusieurs opérations, en attendant les rentrées de fonds certaines.

- **Montant**

Le montant est fixé en fonction de votre chiffre d'affaires, tout en respectant la réglementation en vigueur.

6. Escompte papier commercial

Caractéristiques :

- **Financement**

- Nous vous proposons de financer cet écart de trésorerie en mobilisant une partie ou la totalité de vos créances clients.
- Nous pouvons escompter vos effets, et votre compte est alors aussitôt crédité.
- Le produit de vos remises sur lequel sont retenus des intérêts, est versé sur votre compte.

- **Délais**

- Les délais de paiement accordés à vos clients ne sont pas couverts par le crédit de fournisseurs.

- **Montant**

- Le montant de l'autorisation dépend de votre chiffre d'affaires et des délais moyens de paiement de vos clients tout en respectant la réglementation.

7. Engagement par signature

- **Caractéristiques :** Cautions délivrées dans le cadre de créances fiscales

- Obligation cautionnées de douanes.
- Caution pour admission temporaire.

Chapitre III : La pratique de l'audit comptable et financier de l'opération prêt / emprunt cas : Direction général de la Housing bank Delly Brahim Alger

- Caution pour exportation temporaire.
- Caution délivrées dans le cadre de marchés publics
- Caution d'adduction ou soumission.
- Caution de restitution d'acomptes.
- Caution de dispenses de retenue de garantie.

8. Compte courant entreprise résidente

- **Caractéristiques**

Ce compte peut fonctionner aussi bien en ligne créditrice qu'en ligne débitrice, et il est souvent le support d'opérations complexes qui varient en fonction de la nature de l'activité de votre entreprise.

- **Au crédit**

- Virement reçus
- Versements d'espèces.
- Encaissement des chèques ou de virement.
- Escomptes et encaissements d'effets.
- Crédits mobilisables
- Intérêts créditeurs.

- **Au débit**

- Retraits d'espèces aux guichets agences et GAB
- Paiement de chèques émis sur votre compte.
- Règlements des dépenses périodiques et des effets domiciliés.
- Emission de virements.
- Règlements par carte de paiement.

- **Consultation et suivi du compte**

- Accès en consultation à distance de votre compte.
- Contrôle et suivi de compte avec des relevés fréquents et des reportings qui s'adaptent à votre besoin.

9. Crédit d'investissement moyen et long terme

- **Caractéristiques**

- **Eligibilité** : Toute entreprise cliente chez HOUSING BANK ALGERIA

Chapitre III : La pratique de l'audit comptable et financier de l'opération prêt / emprunt cas : Direction général de la Housing bank Delly Brahim Alger

- Modalités : La mise en place du crédit est soumise à une étude préalable de votre dossier, au recueil de garanties et à la signature d'un contrat. Le déblocage se fait sur la base de justificatifs de dépenses.
- **Nature** : Pour financer vos achats de matériels ou de biens immobiliers pour un usage professionnel.
- **Durée** : Votre plan de financement vous permet de prévoir un remboursement de crédit sur une période inférieure ou égale à 7 ans, ou allant de 7 à 12 ans.
- **Montant** : Jusqu'à 80% de votre programme d'investissement.
- **Garanties** : FGAR (Fonds De Garanties Des Crédits) et CGI (Caisse De Garantie Des Crédits d'Investissements) dédiées aux PME.

10. Crédit-bail

- **Caractéristiques**
- **Eligibilité** : Toute entreprise algérienne ou multinationale quelle que soit son secteur d'activité ou sa taille.

Les commerçants, entrepreneurs individuels, médecins, architectes et autres professions libérales sont également concernés par cette formule.

- **Modalités** : 4 étapes pour une opération de leasing réussie :
 - Vous choisissez librement votre matériel et votre fournisseur.
 - Nous achetons le matériel pour vous et payons le fournisseur
 - Vous devenez locataire du matériel et nous sommes alors propriétaire

A la fin du contrat, vous avez la possibilité de racheter le matériel pour un montant prévu contractuellement : la VR (valeur résiduelle).

- **Durée du financement** : de 24 à 60 mois.

Qu'est-ce que HOUSING BANK ALGERIA peut financer ?

HOUSING BANK ALGERIA peut financer le matériel dédié aux activités suivantes

- Les véhicules de tourisme à usage strictement professionnel.
- Les véhicules utilitaires pour le transport de voyageurs et de marchandises.
- Les engins et matériels de travaux publics.
- Le matériel de manutention et de forage.
- Les équipements et matériels médicaux.
- Divers équipements industriels.
- Biens immobiliers à usage professionnel (dans le cadre d'un crédit-bail immobilier).

11. Produits islamique

- **LA MOUBAHA** : un contrat de vente au prix de revient majoré d'une marge bénéficiaire connue et convenue entre l'acheteur et le vendeur d'un bien acquis conformément à la demande du client. La Banque intervient en qualité de premier acheteur vis-à-vis du fournisseur et de revendeur à l'égard de l'acheteur donneur d'ordre (le client) et les parties contractantes sont l'acheteur, le vendeur et la banque.
- **LA MOUSSAOUAMA** (la vente négoce) : la vente des produits à des prix convenus, sans égard au prix de laquelle il a été acheté et les parties contractantes sont le vendeur, la banque et l'acheteur (Client).
- **Salam** : un achat d'un produit décrit à livrer ultérieurement par le client et en encaissant le prix dans l'immédiat avec des conditions particulières en donnant procuration par la Banque au client pour le vendre après l'avoir acquis réellement et les parties contractantes sont la banque (l'acheteur), le client (le vendeur), l'acheteur final.
- **IJARA** : un contrat entre la banque et le client par laquelle la banque loue un bien en sa possession lors de la signature du contrat ou décrit en possession du locataire et qui sera remis à une date déterminée et sont de deux types :
 - Location-vente : lorsque la propriété du bien sera transférée au locataire à la fin de la période de location (les biens loués peuvent être achetés auprès de l'opérateur lui-même ou un tiers).
 - Location exploitation : les biens loués sont restitués au bailleur à la fin de la période de location.

Les parties contractantes sont la banque (le bailleur), le client (locataire) et le fournisseur vendeur du bien loué.

- **Istisna'a et Istisna'a parallèle** : un contrat entre la banque et le client par laquelle la banque s'engage à fabriquer un bien décrit pour un montant déterminé à livrer à une date arrêtée ultérieurement (la banque est fabricant et le client demandeur de bien), la banque signe une convention de réalisation/fabrication parallèle avec un tiers par laquelle la banque devient client demandeur de bien et le tiers le fabricant/réalisateur et les parties contractantes sont la banque (fabricant dans Istisna'a et demandeur de bien dans Istisna'a parallèle), le client et le tiers le fabricant/réalisateur.
- **La Moudharaba** : un contrat entre deux parties d'où le bailleur de fonds avance une somme d'argent pour le Moudaribe afin de l'investir dans une activité économique, contre une marge du profit selon les négociations. S'il y a réalisation de perte et que le

Chapitre III : La pratique de l'audit comptable et financier de l'opération prêt / emprunt cas : Direction général de la Housing bank Delly Brahim Alger

Moudaribe n'est pas fautif, la perte est à la charge de la banque uniquement, le Moudaribe perd son effort et son travail. Il y a deux types de Moudharaba :

Absolue/ouverte (le Moudaribe est délégué à investir dans une activité de négoce en conformité avec la charia) ou à autorisation restreinte (l'investir dans une activité de négoce /d'un projet ou une activité en particulier) et les parties contractantes sont la banque (propriétaire de l'argent), opérateur (Moudaribe).

- **Le Contrat de Participation** : un contrat entre deux ou plusieurs parties où chacun met à la disposition du projet une participation financière formant le capital de la société.

Le Bénéfice est réparti entre eux conformément à l'accord et la perte en fonction de la participation, et il y a deux types de participation :

- La Mousharaka /participation permanente : qui dure jusqu'à la fin de la vie de la société.
- La Mousharaka dégressive : lorsque l'un des partenaires rachète la part d'un autre participant par tranche ou par un seul versement au cours de la période de participation.

Les parties contractantes sont le partenaire (une banque) et le partenaire / partenaires de la Banque.

- **Le contrat d'exploitation des terres (Mouzaraa)** : un partenariat entre deux ou plusieurs parties :

- **Première Partie** : est représenté par la banque, bailleur de fonds nécessaire pour l'exploitation de la terre.
- **Deuxième Partie** : est représenté par le propriétaire / agent (producteur), qui a besoin de fonds.

Et l'exploitation n'est pas un crédit-bail ou Ijara, mais un "véritable partenariat dans l'action » et conformément aux dispositions de la charia islamique, qui exige que dans le cas de non rendement de l'opération d'exploitation de la terre pour une raison quelconque, que les parties assument les pertes : la banque perd son argent, le propriétaire du terrain le profit du terrain et l'agriculteur le rendement de son effort.

Les parties contractantes sont la banque, le propriétaire du terrain (client) / Exploitant ou fermier.

- **Le Contrat d'irrigation (Moussaka)** : un contrat de type "participation" spécialisé dans le secteur agricole entre les deux parties :

Chapitre III : La pratique de l'audit comptable et financier de l'opération prêt / emprunt cas : Direction général de la Housing bank Delly Brahim Alger

- **Première Partie** : est représenté par la banque qui finance des projets d'eau potable ou l'irrigation des projets et une remise en valeur des terres pour l'exploiter et la développer en utilisant la technologie moderne. Et delà, la gestion des projets d'eau et d'irrigation sur le principe de la **rentabilité commerciale des entreprises**.
- **Deuxième Partie** : est représenté par le propriétaire du terrain ou le partenaire exploitant et irrigant ce terrain jusqu'à maturité des fruits. La Deuxième Partie peut être demandeur de financement tout en étant propriétaire de la terre et en même temps exploitant qui veut se développer et grandir par l'exploitation de ses eaux souterraines, ou de transfert d'eau à partir du site se caractérise par des eaux abondantes.

Les parties contractantes sont la banque, le propriétaire du terrain (client).

- **Le contrat de prêt Hassan** : une facilité sous forme de découvert bancaire qui est autorisée pour un montant et un temps limité pour un opérateur avec des spécifications particulières définies par la banque.

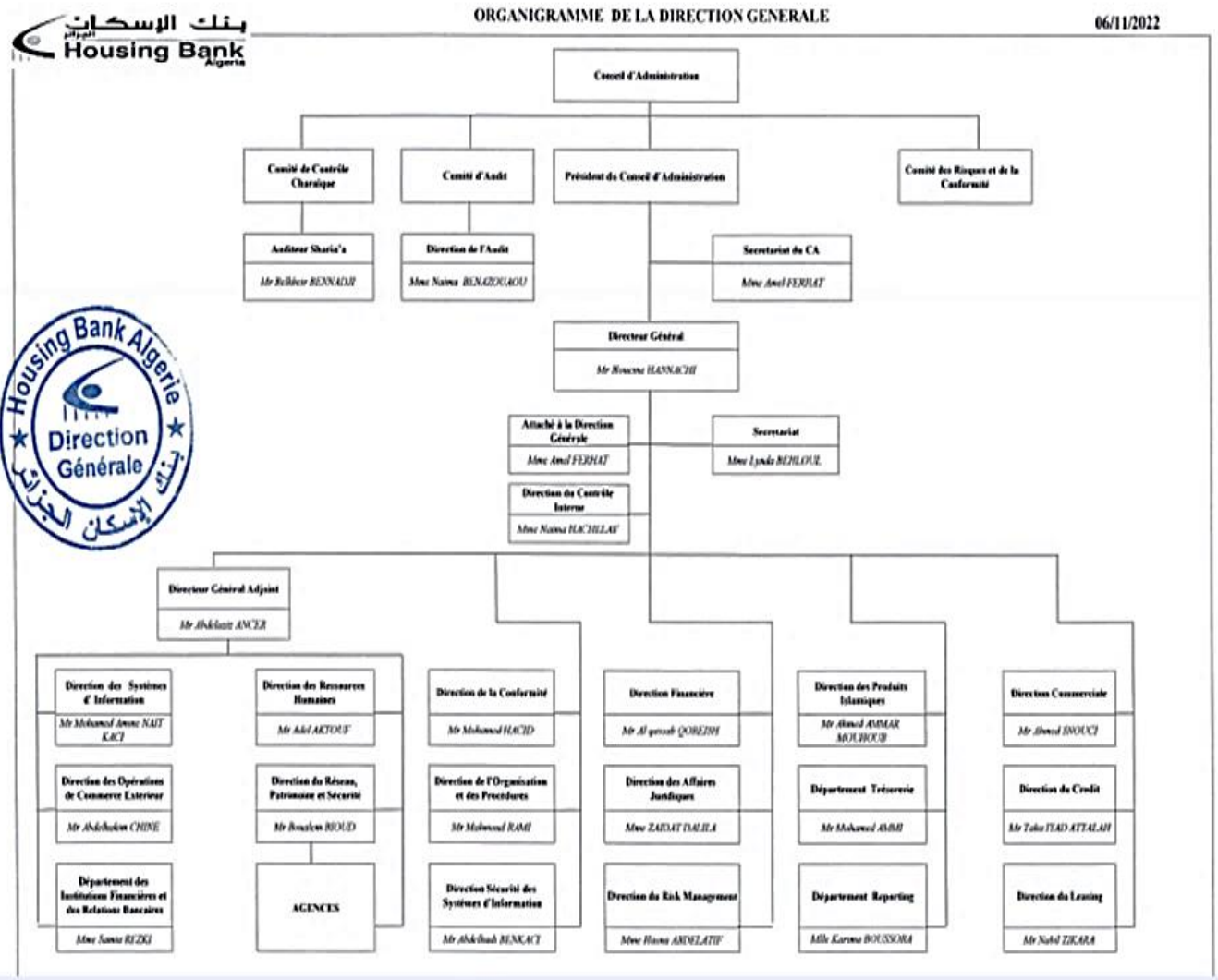
Cela tient principalement à la suite de l'exposition des comptes des clients, qui peuvent être temporaires en raison de la difficulté rencontrée par le client ou en raison de la nature de l'opération elle-même ou des raisons involontaires du client. Le contrat de prêt Hassan comprend également les prêts de temps à autre accordés à certains commerçants pour des raisons diverses, telles que le retard dans les paiements des salaires par exemple, Les parties contractantes sont la banque et le client.

Chapitre III : La pratique de l'audit comptable et financier de l'opération prêt / emprunt cas : Direction général de la Housing bank Delly Brahim Alger

3.3.Organigramme de la direction générale

Cet organigramme est une représentation schématique de la direction générale de la Housing Bank

Figure N°3 : Organisme de la direction



Source : document interne à la banque

Section 2 : audit des opérations d'emprunts et de prêts

La présente procédure a pour objet de décrire les modalités et les processus d'intervention sur le marché monétaire interbancaire dans le cadre d'un prêt et d'emprunt interbancaire.

Dans le but de dynamiser davantage le marché monétaire interbancaire et permettre aux institutions prêteuses d'évaluer le risque de leur contrepartie les banques emprunteuses à libre attitude de s'inscrire dans l'une des options suivantes :

- Dévoiler leur identité
- Conserver leur anonymat

Les demandes d'emprunt à transmettre à la direction des marchés monétaires et financiers de la banque d'Algérie doivent obligatoirement mentionner l'une des options citées ci-dessus

1. Prêts sur le marché monétaire interbancaire

1.1. Description du processus de prêts sur le marché monétaire interbancaire

Une fois la Banque d'Algérie a reçu l'annonce sur Reuters Dealing précisant le détail de la demande sur le marché monétaire interbancaire l'annonce doit comporter les :

- Contreparties
- Montants,
- Maturité, et taux

Sur la base de la stratégie de la banque et de la situation de sa trésorerie, on détermine les conditions d'intervention sur le marché en tant que prêteur qui sont les suivants :

- Montant à prêter
- Contrepartie
- Maturité, Valider le montant à prêter et les conditions

On Transmettre l'offre de prêt à la banque d'Algérie via Reuters Dealing Code « BAMC »

Après avoir fait la première confirmation de la banque d'Algérie : on saisit l'opération sur le système d'information via le Workflow du Module « trésorerie » et on imprime le ticket de l'opération via Dealing

- On procède au premier contrôle s'agissant de valider l'opération sur le système d'informations via la Workflow du module « trésorerie »
- On s'assure de la cohérence entre l'opération saisie sur le système d'informations et le ticket d'opération

Chapitre III : La pratique de l'audit comptable et financier de l'opération prêt / emprunt cas : Direction général de la Housing bank Delly Brahim Alger

- On passe à l'exécution de l'opération sur le système d'information via le workflow du module « trésorerie »
- On passe au second contrôle qui s'agit de contrôler et de valider l'opération sur le système d'information via le workflow du module « trésorerie »
- On procède à la génération du Swift de règlement précisant notamment la contrepartie et le montant

Ensuite on passe au dernier contrôle qui dépend de valider le Swift de règlement et assurer sa transmission via la plateforme ARTS dans les délais impartis

À l'échéance :

- Une transmission d'une copie des MT202 et MT910 reçus au service « Middle-office trésorerie ».
- La saisie du remboursement sur le système d'information : montant placé + intérêts perçus.¹

Enfin on procède à la vérification de la cohérence du montant prêté / remboursé et des intérêts perçus. (Voir annexe N°4)

2. Emprunt sur le marché monétaire interbancaire

2.1. Description du processus d'emprunts sur le marché monétaire interbancaire

On doit Consulter quotidiennement la situation de trésorerie de la banque et mettre à jour la trésorerie prévisionnelle

Une fois la consultation est faite on doit Déterminer les besoins de trésorerie : montant, échéance (au jour le jour ou à terme et en informant le D-FTM et le DTM pour prise de décision en matière de financement

Dans le cadre de l'application de la stratégie de la banque et en fonction des besoins de liquidités, on opte pour le choix d'emprunter sur le marché monétaire interbancaire

On prépare la demande d'emprunt sur le marché monétaire interbancaire comprenant :

- Le montant sollicité
- L'échéance
- Le taux d'intérêt

Une fois la préparation est faite on Transmet la demande d'emprunt à la hiérarchie pour validation.

¹ En cas de renouvellement avec changement de nature ou mouvement de fonds, une validation sur le système d'information (hors workflow) par le D-FTM est nécessaire.

Chapitre III : La pratique de l'audit comptable et financier de l'opération prêt / emprunt cas : Direction général de la Housing bank Delly Brahim Alger

Première validation s'agit de signer la demande d'emprunt sur le marché monétaire interbancaire

- Transmission de la demande d'emprunt validée à la banque d'Algérie via Reuters Dealing code BAMC
- Réception des offres des autres banques de la part de la banque d'Algérie (qui assure l'intermédiation) via Reuteurs Dealing
- Confirmation à la banque d'Algérie via Ruteurs Dealing les offres acceptées
- Saisie de l'opération sur le système d'information via le workflow du module trésorerie et imprimer le ticket de l'opération via Dealing

Le contrôle et la validation de l'opération sur le système d'informations via le workflow du Module trésorerie

L'assurance de la cohérence entre l'opération saisie sur le système d'information et le ticket d'opération.

A la mise en place de l'emprunt par le confrère prêteur on reçoit :

- Un MT202 et un avis de crédit MT910 portant montant de l'emprunt,
- Un MT 202 et un avis de débit MT900 portant de la commission d'intermédiation banque d'Algérie
- La transmission d'une notification aux services S-FTR et S-MTR
- La saisie et la comptabilisation de l'opération sur le système d'information

On Procède à la vérification de la cohérence du montant reçu avec le montant emprunté ainsi que la correcte application de la commission d'intermédiation

- A l'échéance : l'exécution de l'opération de remboursement sur le système d'informations via le workflow du module trésorerie ²
- Avant dernier contrôle, il s'agit de la validation de l'opération sur le système d'information via le workflow du module trésorerie
- Procéder à la génération du Swift de règlement précisant notamment la contrepartie et le montant à rembourser (principal + intérêts)
- Dernier contrôle, il s'agit bien de valider le Swift de règlement et assurer sa transmission via la plateforme ARTS dans les délais impartis

On Transmet une notification de remboursement MT202+ MT900 aux services S-MTR et S-FTR

² En cas de renouvellement avec changement de nature ou mouvement de fonds, une validation sur le système d'information de fond, une validation sur le système d'information (hors workflow) par le D-MTF est nécessaire

Chapitre III : La pratique de l'audit comptable et financier de l'opération prêt / emprunt cas : Direction général de la Housing bank Delly Brahim Alger

Enfin on procède à la vérification de la cohérence du montant remboursé avec le montant initial emprunté et des intérêts payés (**voir annexe N°5**)

3. Les taux d'intérêts sur le marché interbancaire algérien

A l'ouverture du marché interbancaire, la Banque d'Algérie annonce le taux moyen pondéré (TMP) par les montants des prêts à 24 heures aux 1/16 le plus proche du jour ouvrable ainsi que les taux pondérés relatifs aux autres termes traités (taux moyen mensuel du marché monétaire, taux annuel monétaire). Quant à la négociation des taux, elle s'effectue par 1/32%³

Par ailleurs dans le but de dynamiser le marché interbancaire qui manquait de liquidité en augmentant particulièrement les montants des fonds prêtables, la Banque d'Algérie a favorisé un ajustement par paliers des taux d'intérêt interbancaires

La libéralisation et la déréglementation des taux d'intérêt (taux d'intérêt prêteur et celui emprunteur) pratiqués sur le marché monétaire ont été opérés au cours de la période d'ajustement structurel. Actuellement, la Banque d'Algérie calcule un taux moyen pondéré des opérations au jour le jour, qu'elle diffuse le lendemain dès l'ouverture du marché monétaire. Le sucer des taux de référence des opérations à terme, dépend du degré d'utilisation par les participants du marché et par les agents non financiers. Ainsi Les Banques se trouvent de ce fait, poussées à se diriger vers les compartiments à terme du marché interbancaire.

3.1. Informations relatives aux transactions sur le marché

La banque d'Algérie République ses pages Reuters quotidiennement les informations relatives aux transactions réalisées sur le marché monétaire

- Sur la page Reuters « BA/MM 01 » sont : publier quotidiennement les montants transigées dans la journée les taux moyens pondérés ainsi que l'encours des emprunts sur le marché
- Sur la page Reuters « BA/MM 02 » sont : publier les taux minimum et maximum sur le marché pour les différentes maturités allant de 24h à 2 ans.

3.2. Illustration d'un exemple d'emprunts et de prêts

Pour ces opérations, le prêteur met à disposition de l'emprunteur, un montant nommé capital pour une durée et un taux déterminés. A l'échéance, l'emprunteur remboursera au prêteur le capital majoré des intérêts calculés sur la période en fonction du taux et du capital.

³ Le marché monétaire interbancaire a enregistré un léger regain d'activité observée à partir du mois d'avril traduisant une légère reprise de la demande de fonds prêtables sur ce marché interbancaire

Chapitre III : La pratique de l'audit comptable et financier de l'opération prêt / emprunt cas : Direction général de la Housing bank Delly Brahim Alger

❖ Exemple

Disposant d'un excédent de trésorerie, la Banque A cherche à placer 10 millions DA pour 3 mois.

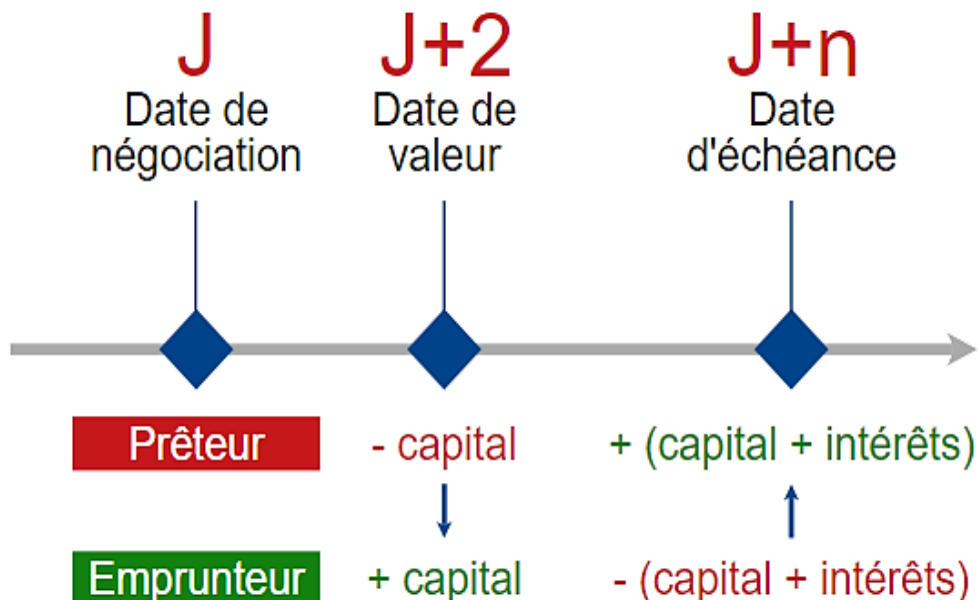
La Banque A (prêteuse) contacte alors la Banque B (emprunteuse) et conclut le mardi 10 septembre un prêt de 10 millions DA au taux de 1,32 % pour 3 mois, soit 91 jours.

Les mouvements résultants sont les suivants :

- Jeudi 12 septembre, la Banque A verse 10 millions DA à la Banque B.
- Mardi 17 novembre, la Banque B versera 10 millions DA, augmentés des intérêts à la Banque A.

L'ensemble de ces actions (versement + remboursement) aboutit au schéma suivant :

Figure N°4 Principe d'une opération de prêt / emprunt



Source : document interne à la banque

3.2.1. Méthode de calcul des intérêts sur emprunt et prêt

Cette méthode dite Intérêts post-comptés (également nommée in fine) sachant qu'il existe d'autres méthodes de calcul (par exemple la méthode dite des intérêts précomptés que nous utiliserons pour les FRA's).

Cette méthode affirme que les intérêts sont payés en une fois à l'échéance de la transaction. Elle est notamment utilisée pour les opérations standard de prêt et d'emprunt

- **La formule de calcul est la suivante**

$$\text{Intérêts} = \text{Capital} \times \text{Taux} \times \text{Durée}$$

Chapitre III : La pratique de l'audit comptable et financier de l'opération prêt / emprunt cas : Direction général de la Housing bank Delly Brahim Alger

Avec les variables suivantes :

Capital : montant du capital prêté ou emprunté,

Taux : taux de placement annuel (en pourcentage),

Durée : fraction de l'année sur laquelle porte le prêt ou l'emprunt (base Exact/360).

Exemple : soit 100 000 DA emprunté pendant 180 jours au taux de 1.32 %

Intérêts = $100\,000 \times (1.32/100) \times (180/360) = 425$ DA

3.2.2. Rappel sur la date de valeur

Comme nous l'avons déjà vu, la date de valeur correspond à la date de livraison des devises pour une opération de change comptant. Elle est égale, sauf indication contraire au deuxième jour ouvré qui suite a la date de négociation. La date de valeur spot est la date de référence des transactions sur le marché des changes puisque c'est à partir de cette date que sont déterminé.

- **Date d'échéance**

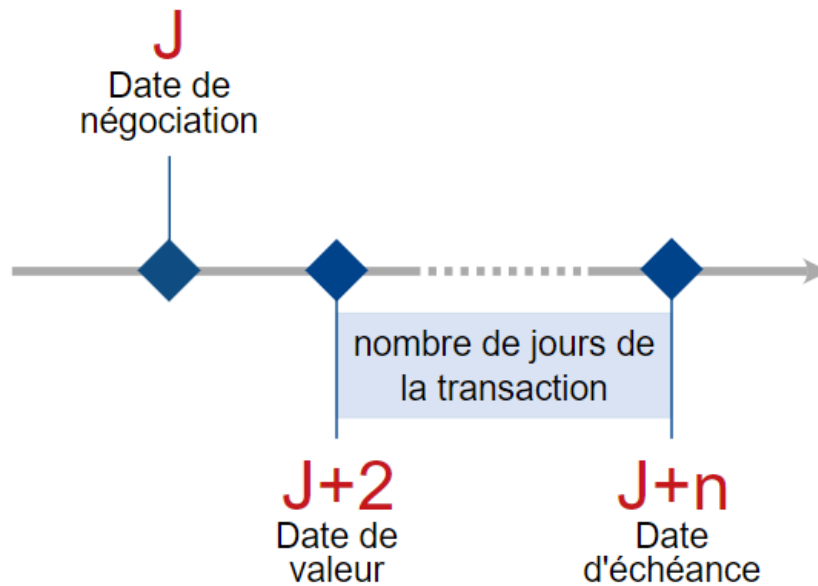
Une fois connue la date de valeur, il est possible de déterminer la date d'échéance. Cette échéance est calculée en ajoutant à la date de valeur un nombre de jours. Ceux-ci peuvent correspondre ou pas à des durées standard.

Les échéances standard sont : 1 semaine, 1 mois, 3 mois, 6 mois, 1 an. On trouve également toutes les échéances intermédiaires : 2 ou 3 semaines, 2, 4, 5, 7 à 11 mois.

- ❖ **Exemple**

- Nous sommes le mardi 8 avril.
- La date de valeur spot sera fixée au jeudi 10 avril et l'échéance des 2 mois sera fixée au 10 juin.
- La durée de l'opération sera calculée en prenant le nombre de jours entre le 10 avril et le 10 juin.
- Pour les prêts/emprunts, c'est sur la période qui va de la date spot à la date d'échéance que seront calculés les intérêts.

Figure N°5 date d'échéance en jour ouvré



Source : document interne à la banque

3.2.3. Échéance fin

Il existe une méthode de calcul de la date d'échéance un peu particulière dite fin-fin. Elle est utilisée lorsque la date de valeur spot tombe le dernier jour ouvré du mois. Dans ce cas, la date d'échéance sera également le dernier jour ouvré du mois de la période considérée.

❖ Exemple

Nous sommes le mercredi 28 janvier d'une année non bissextile. La date de valeur est donc le vendredi 30 qui est le dernier jour ouvré du mois (puisque le 31 tombe un samedi).

Dans ce cas, toutes les échéances des périodes mensuelles tomberont le dernier jour ouvré du mois considéré même si cela implique d'avancer la date.

Pour notre exemple, l'échéance du 1 mois tombera le vendredi 27 février, celle des 2 mois, le mardi 31 mars, celle des 3 mois, le jeudi 30 avril, celle des 4 mois, le vendredi 29 mai.

3.2.4. Terme contre terme

Le terme contre terme (en anglais, forward-forward) est un instrument qui permet de fixer aujourd'hui le taux d'un prêt ou d'un emprunt qui ne se mettra en place qu'à une date future. Cet instrument permet de couvrir un risque de taux futur.

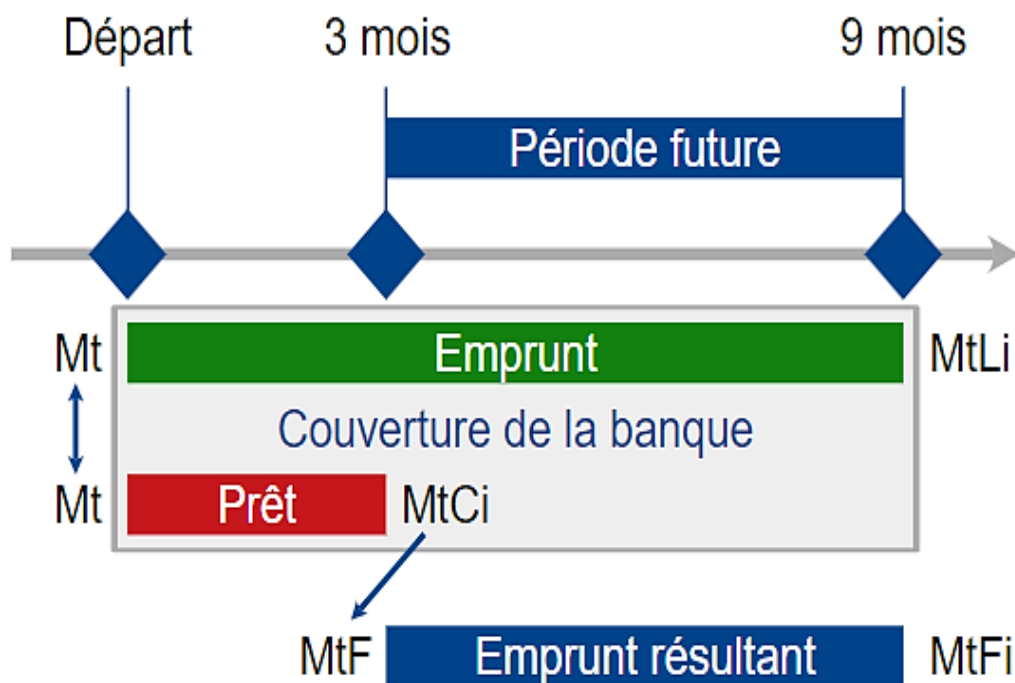
❖ Exemple

Une entreprise prévoit un besoin de trésorerie en USD dans 3 mois pour une durée de 6 mois (on parlera de terme contre terme 6 mois dans 3 mois).

Chapitre III : La pratique de l'audit comptable et financier de l'opération prêt / emprunt cas : Direction général de la Housing bank Delly Brahim Alger

- Cette entreprise peut voir les choses de deux (2) manières
 - Soit elle prend le risque de ne rien faire en espérant, au pire une stabilité des taux, au mieux une baisse, ce qui lui permettrait de se financer à un taux meilleur qu'aujourd'hui,
 - Soit elle ne veut courir aucun risque et souhaite dès à présent fixer le coût de son emprunt futur préférant couvrir le risque de taux, l'entreprise va contacter sa banque.
- Afin de proposer un prix, la banque va elle-même se couvrir en effectuant les opérations suivantes :
 - Un emprunt sur 9 mois pour couvrir le prêt futur à son client,
 - Un prêt sur 3 mois puisqu'elle n'aura pas besoin des fonds sur cette période.

Figure N°6 mécanique du terme contre terme



Source : document interne à la banque

Bien entendu, le raisonnement est le même mais inversé si la banque cherchait à placer des fonds dans 3 mois pour une durée de 6 mois. Le terme contre terme se construirait à l'aide

- D'un prêt sur une durée de 9 mois,
- D'un emprunt sur une durée de 3 mois.

Chapitre III : La pratique de l'audit comptable et financier de l'opération prêt / emprunt cas : Direction général de la Housing bank Delly Brahim Alger

❖ Formules et exemples

Le coût résultant des deux opérations décrites précédemment sera égal au coût qui sera proposé au client.

Raisonnons maintenant de façon plus générale. Pour équilibrer les flux, nous disposons des égalités suivantes :

Le montant initial de l'opération résultante (forward) est égal au montant du remboursement de l'opération courte, soit : $MtF = MtCi$,

Le montant du remboursement de l'emprunt résultant est égal au montant du remboursement de l'opération longue, soit : $MtFi = MtLi$.

Posons les variables suivantes :

- TxC : taux de la période courte,
- NjC : durée de la période courte,
- TxL : taux de la période longue,
- NjL : durée de la période longue,
- TxF : taux de la période forward,
- NjF : durée de la période forward.

En développant la première égalité, on obtient :

$$MtF = MtC(1 + TxC \times NjC / 36000)$$

❖ Formule intermédiaire

C'est-à-dire :

- $Mt = MtF / (1 + TxC \times NjC / 36000)$
- Et en développant la seconde, on obtient :
- $MtF(1 + TxF \times NjF / 36000) = MtC(1 + TxL \times NjL / 36000)$
- On remplace Mt par sa valeur et on obtient :
- $MtF(1 + TxF \times NjF / 36000) = MtF(1 + TxL \times NjL / 36000) / (1 + TxC \times NjC / 36000)$

C'est-à-dire après simplification :

$$1 + TxF \times NjF / 36000 = 1 + TxL \times NjL / 36000 / 1 + TxC \times NjC / 36000$$

❖ Illustrons ce mécanisme avec un exemple concret Soient les données suivantes :

- TxC : taux DA 3 mois, 0,3125
- NjC : durée de la période courte, 91 jours.
- TxL : taux DA 9 mois, 0,5
- NjL : durée de la période longue, 273 jours.

Chapitre III : La pratique de l'audit comptable et financier de l'opération prêt / emprunt cas : Direction général de la Housing bank Delly Brahim Alger

Après valorisation, notre formule devient :

$$TF=0.5 \times 273 / 3600 - 0.3125 \times 91 / 3600$$

❖ **Formule finale du calcul du terme contre terme**

Soit un taux terme contre terme résultant de 0,5933 %.

Cette mécanique est parfaitement réalisable. Cependant, elle est peu utilisée car elle présente plusieurs inconvénients :

- Lourdes à mettre en place,
- Consommatrice de lignes d'autorisation,
- Pèse sur le bilan de la Banque.

Le besoin de couverture du risque de taux est donc généralement assuré par d'autres produits tels que les FRA's, les futures ou les options de taux.

4. Intervenant dans les processus de prêt et d'emprunt (Tableau N° 8)

Le tableau suivant illustre les intervenants des opérations de prêts et d'emprunts ainsi que les responsabilités qui sont rattaché à ces opérations

Les Intervenants	Les responsabilités
Directeur de la trésorerie des marchés	prendre des décisions en matière de gestion de la trésorerie conformément à la stratégie et aux limites d'intervention sur le marché monétaire arrêtées préalablement par la banque.
Chef de département front office et chef de service front office trésorerie	sont responsables des actions à mettre en place dans le cadre de la stratégie de gestion de la trésorerie et s'assure du suivi quotidien de la situation de la trésorerie de la banque
Gestionnaire front-office trésorerie DZD	Et on charge de la mise à jour de la situation de la trésorerie et du suivi du solde compte courant de la banque ouverte
Chef de département « back-office » et chef de service « back-office trésorerie »	sont responsable du contrôle et de la validation des opérations exécuté par le service « back-office trésorerie ».
Gestionnaire middle office	: très honoré s'assure de la cohérence des montants prêtés remboursés des montants empruntés remboursés et des intérêts perçus au pays ils contrôlent
Gestionnaire « back-office trésorerie »	: et en charge de l'exécution et de la comptabilisation des opérations initiées par le service front office et la transmission des copies des message Swift MT 202, MT 900, MT 940 au service front office et middle-office.

Source : document interne à la banque

**Chapitre III : La pratique de l'audit comptable et financier de l'opération prêt /
emprunt cas : Direction général de la Housing bank Delly Brahim Alger**

5. Contrôle permanent des opérations de prêts et d'emprunts (Tableau N°9)

Dans le cadre des opérations de prêts et d'emprunt sur le marché monétaire interbancaire, des contrôles opérationnels doivent être mis en place et exécutés dans l'objet de garantir l'intégrité et la conformité des opérations.

Ces contrôles consistent en :

Opérations	Chef de service front-office trésorerie	Chef de service back-office trésorerie	Gestionnaire et chef de service middle-office	Chef de département front-office	Directeur de la trésorerie et des marchés
L'assurance des offres de prêts et les demandes d'emprunts ont été préparées conformément aux instruction de la hiérarchie, avant leur transmission pour validation au chef de département	X				
Contrôle de conformité des offres de prêts et des demandes d'emprunts avant leur signature et leur transmission au directeur de la trésorerie et des marché				X	
L'assurance de l'obtention de l'autorisation de la direction général préalablement à la validation et à la signature des offres des prêts et des demandes d'emprunts une attention particulière doit être accordée à la gestion du risque de contrepartie et au respect des limites d'intervention sur le					X

**Chapitre III : La pratique de l'audit comptable et financier de l'opération prêt /
emprunt cas : Direction général de la Housing bank Delly Brahim Alger**

marché monétaire arrêtées préalablement par la banque					
Le contrôle et la validation des opérations de saisies et la comptabilisation sur le système d'information		X			
Le contrôle en permanence le respect par le front-office des limites d'intervention sur le marché monétaire arrêtées par la banque. Egaleme nt l'assurance de la cohérence des montants relatifs -opérations de prêts et d'emprunts sur le marché monétaire (mise en place et remboursement) - commissions d'intermédiation prélevées par la banque d'Algérie - intérêts perçus (en cas de prêt) ou payés en cas d'emprunt			X		

Source : document interne à la banque

Chapitre III : La pratique de l'audit comptable et financier de l'opération prêt / emprunt cas : Direction général de la Housing bank Delly Brahim Alger

6. Opérations de prêt interbancaire

Extrais d'un exemple de prêt par la banque BADR et la HOUSING Bank

	A	B	C	D	E	F	G	H	I
1	Banque emprunteuses	Montant	Taux	Intérêts	Deal date	Maturity Date	Nombre de jours	Base de calcul/ jrs	Total (MT principal +intérêt)
2	BADR	10 000 000 000, 00	0,70000%	1 458 333,33	9/19/22	26/9/22	7	360	10 001 458 333,33
3	BADR	5 000 000 000,00	0,75000%	729 166,67	9/21/22	28/9/22	8	360	5000 729 166,67
4	BADR	10 000 000 000,00	0,75000%	1 458 333,33	9/25/22	10/2/22	7	360	10 001 458 333,33

Source : réaliser par nous propre soins à l'aide des document interne à la banque

7. Opération d'Emprunt interbancaire

Extrait d'opération d'emprunt par la BADR et la HOUSING Bank

A	B	C	D	E	F	G	H	I	j	K	L
N° Opération	Banque prêteuse	Montant	Taux	Intérêts	Deal Date	Maturity date	Nbrs De jrs	Base De calcul/jrs	Total MT Principal + intérêt	Commission <30jrs	Mt total débité/
xxxx	BADR	10 000 000 000,00	0.375000%	321 500,00	21/7/22	24/7/22	3	360	10 000 312 500,00	52 083,33	10 000 364 583,33
1930	BADR	20 000 000 000,00	0.56250%	4 375 000,00	28/7/22	28/7/22	14	360	20 004 375 00,00	486 111,11	20 004 861 111,11
1931	BADR	15 000 000 000,00	0.56250%	3 281 250,00	31/7/22	31/7/22	14	360	15 003 281 250, 00	364 583,33	15 003 645 833,33

Source : réaliser par nous propre soins à l'aide des document interne à la banque

Chapitre III : La pratique de l'audit comptable et financier de l'opération prêt / emprunt cas : Direction général de la Housing bank Delly Brahim Alger

8. FRAP des opérations d'emprunts et de prêts précédentes

FRAP N°01
Problème rencontré : la saisie des données sur le système se fait manuellement
Constat : l'opération N°01 enregistre un taux de 0.7% au lieu de 0.75%
Conséquences : perte financière
Recommandations : un deuxième contrôle est de préférable avant l'exécution des opérations « validation »
Il est conseillé à l'organisation de perfectionner son système d'exploitation

FRAP N° 02
Problème : discordance des nombres des jours saisis lors de l'opération
Constat : l'opération N°02 a été saisie avec une date erronée à savoir 8jours à la place de 7 jours
Conséquences : perte financière, litige avec le client
Recommandations : un deuxième contrôle avant la validation des opérations de prêts est nécessaire

FRAP N°XXXX
Problème : absence d'identification d'opération
Constat : le système d'exploitation valide des emprunts sans mention du numéro d'opération
Conséquences : validation d'opération sans traçabilité
Exécution en double les opérations avec aucune alerte du système
Recommandations : renforcement du système

❖ Les anomalies globales du processus de prêt et d'emprunt

Ces anomalies sont détectées lors de la consultation des différents documents des opérations de prêts et emprunts

- Absence d'un chargé à la négociation de traitement exceptionnel en cas des taux bonifier sur les opérations d'emprunt et de prêts
- Absence de dérogation en faveur des guichets islamiques pour les opérations interbancaires (la banque bénéficiaire doit obligatoirement payer des intérêts chose qui n'est pas licite sur en vue de la sharia

Chapitre III : La pratique de l'audit comptable et financier de l'opération prêt / emprunt cas : Direction général de la Housing bank Delly Brahim Alger

- Le contrôle de conformité n'est pas effectué lors des opérations de prêts
- Aucun reporting qualitatif ou quantitatif n'est effectué par le siège
- Carence dans la transmission des demandes d'emprunts à la direction des marchés monétaire et financier de la banque d'Algérie

❖ Cahier de recommandation

Ce document va nous permettre de mettre en évidence l'ensemble des recommandations apparues, son but est de donner à la direction les informations pertinentes afin d'aider la banque à atteindre ses objectifs ou bien freiner les risques qui pourront empêcher la réalisation

• Recommandation N° 01

Il est préférable que le siège effectue les contrôles de conformité des offres de prêts et des demandes d'emprunts avant leur signature et leur transmission

• Recommandation N°02

Un reporting périodique sur les opérations de prêts est nécessaire afin de détecter le dysfonctionnement de cette dernière

• Recommandation N°03

La transmission des demandes d'emprunt est obligatoire à la direction des marchés monétaires et financiers de la banque d'Algérie, en indiquant les options citées dans la circulaire N°12

• Recommandation N°4

Avantager le marché interbancaire par les autorités monétaires pour permettre aux banques et aux établissements financiers de fructifier et placer les fonds avec plus de rentabilité.

9. Analyse générale du cas pratique

A travers l'étude que nous avons effectuée, ainsi que les différentes informations et connaissances que nous avons acquises, au sein de la HOUSING Bank Delly Brahim nous nous sommes efforcés d'être le plus pragmatique possible et ce en raison de manque d'information.

C'est ainsi que cette partie de notre travail a été faite en simulation. En effet, la sensibilité des informations nous a empêché de s'impliquer d'une manière efficace d'être sur le terrain pour mettre en œuvre nos pratiques et réaliser notre travail. Nous avons été aussi confrontés à quelques difficultés tout au long de notre stage, notamment :

- La difficulté à avoir l'axer aux données nécessaires pour la réalisation de notre travail de recherche

Chapitre III : La pratique de l'audit comptable et financier de l'opération prêt / emprunt cas : Direction général de la Housing bank Delly Brahim Alger

- Temps qui nous a été imparti n'était pas suffisant pour mener à bien notre recherche et ce, pour des raisons d'éloignements
- Difficultés de déplacement ;

N'empêche que notre étude nous a amené à conclure par une réflexion succincte ce qui suit :

Vu l'importance du contrôle dans la bonne gestion des institutions financières, la HB a mis en place une direction d'Audit Interne pour relever les erreurs éventuelles et améliorer le rendement. Ainsi, notre étude de cas de la HB a permis de constater que son service d'audit interne dispose d'une équipe jeune, dynamique et compétente pour l'exercice de sa fonction.

Nous avons remarqué l'inexistence de la FRAP (Feuille de Révélation et d'analyse des problèmes) et l'absence de la cartographie des risques au sein de la HOUSING Bank. De ce fait nous recommandons ainsi à la HOUSING Bank ce qui suit :

- Mettre en place la FRAP : pour une meilleure sûreté (sans erreur) + une rapidité (sans détour), la HB doit mettre en place ce document permettant l'efficacité de l'audit ;
- Mettre en place une cartographie des risques : l'utilisation de cet outil est très utile pour avoir une connaissance de tout ce qui pourrait mettre en péril la banque. Elle constitue un outil de mise en évidence des risques à couvrir en priorité ;
- Faciliter le processus d'octroi de prêt et d'emprunt.

Chapitre III : La pratique de l'audit comptable et financier de l'opération prêt / emprunt cas : Direction général de la Housing bank Delly Brahim Alger

Conclusion

Les opérations de prêt ou d'emprunt sont des opérations de trésorerie. Les traders les appellent également des opérations de dépôt. Pour ces dernières opérations, le prêteur met à disposition de l'emprunteur, un montant nommé capital pour une durée et un taux déterminés. À l'échéance, l'emprunteur remboursera au prêteur le capital majoré des intérêts calculés sur la période en fonction du taux et du capital.

L'audit est un outil crucial qui contribue à l'atténuation des risques et soutient efficacement la surveillance continue du cadre de contrôle interne

Selon la direction de l'audit dans auxquels nous avons effectuons notre stage HB, la méthodologie de l'audit interne diffère d'une banque à l'autre. Nous avons pu constater, qu'avant tout commencement d'une mission d'audit interne, l'auditeur élabore un plan de vérification dans lequel il va procéder à la détermination et à la répartition des tâches. Ensuite L'auditeur va ensuite entamer une analyse visant à identifier et documenter les risques inhérents qui ont trait au domaine audité aboutissant ainsi, à la rédaction d'un cahier des constats.

S'il est nécessaire de recommander la réparation de l'anomalie, il faut aussi surtout comprendre pourquoi elle est survenue, et donc trouver la recommandation plus profonde qui permettra d'éviter qu'elle ne survienne à nouveau. De ce fait, l'auditeur établit la liste des constats et des recommandations à partir des constats relevés.

Enfin, tout le travail de l'équipe d'audit est retracé et synthétisé dans un rapport provisoire, adressé aux responsables désignés pour mettre en œuvre leurs recommandations. Ce rapport provisoire est rédigé par les auditeurs, il présente les constats effectués et propose des recommandations. Il peut être signé par chacun des membres de l'équipe d'audit et le cas échéant par le superviseur de la mission.

On délie des efforts consentis et appréciés par la HOUSING Bank, nous avons constaté qu'il manque une cellule indépendante chargée des opérations interbancaires, ainsi que des formations pour les responsables de la trésorerie pour une bonne négociation, L'opinion globale de l'audit est que, la banque doit mettre les dispositifs les plus rigoureux pour cantonner les engagements et les maîtriser.

L'audit interne joue un rôle important dans le processus d'octroi de prêt et d'emprunt, il offre ainsi les conseils nécessaires pour améliorer la performance et l'efficacité de la banque. Son objectif est d'analyser les lacunes et les déficiences existantes dans le but de donner des conseils, de faire des recommandations, de mettre en place des procédures ou encore de proposer de nouvelles stratégies.

Le secteur bancaire assure une mission essentielle dans la vie économique et un rôle dans la mobilisation de l'épargne. Désormais, chaque organisation, quelle qu'elle soit sa taille, son âge, son secteur ou sa situation concurrentielle, doit intégrer et mettre en œuvre une politique de gestion et de surveillance des risques.

L'audit permet aux banques d'évaluer les risques associés aux prêts et emprunts qu'elles approuvent. De ce fait, on considère les audits sont cruciaux pour les opérations interbancaires. Ce qui nous amène à conclure que la banque doit se doter d'un support d'évaluation et de surveillance : « Audit interne ».

Les opérations bancaires comportent des risques pour les établissements bancaires, afin de maîtriser ces risques auxquels elles s'exposent et assurer leur pérennité, les banques doivent se doter d'un système de contrôle interne performant associé à une fonction d'audit, mais pour que l'audit interne soit efficace, il doit obéir à une méthodologie sans failles avec un reporting au plus haut niveau hiérarchique

L'auditeur doit procéder à la détermination et à la répartition des tâches tout au long de la mission et ce, à travers le plan de vérification. Ce document constitue le référentiel utilisé afin d'apprécier le travail effectué. Le référentiel sert de fil conducteur pour chaque auditeur qui n'ira pas à l'aventure, cherchant des pistes par intuition mais procède ainsi de façon méthodique et logique en suivant les différentes étapes de son plan de vérification.

L'accentuation des crises bancaires et les crises systémiques qui en découlent, a poussé les instances internationales à prendre des mesures adéquates afin de prémunir les banques contre les faillites et de stabiliser les systèmes bancaires. Ces travaux ont été menés par le comité de Bâle, qui représente actuellement l'instance chargée d'édicter des recommandations.

Les travaux du comité de Bâle se sont traduits par un ensemble de recommandations (Bâle I, Bâle II, Bâle III), et auxquelles les autorités monétaires de chaque pays s'inspirent afin de stabiliser leurs systèmes bancaires.

Les banques et les institutions financières sont tenues de suivre certaines directives de gestion afin de protéger leur liquidité et leur solvabilité vis-à-vis de leurs déposants. Cette réglementation, pouvant être vues comme des contraintes, mais elles sont indispensables au

bon fonctionnement du système bancaire, ce qui est bénéfique que soit pour la clientèle et pour les établissements bancaires.

Le processus d'approbation est une activité bien réglementée grâce à la mise en place de réglementations prudentielles (telles que Bale II), qui obligent les banques à établir des exigences réglementaires en matière de mesure et de gestion des risques de crédit.

Le Comité de Bâle a demandé aux banques d'évaluer et d'analyser chaque demande de crédit à l'aide de modèles d'évaluation objectives basés sur des informations afin de réduire ce problème de prise de risque excessive. Ce type d'information représente les données financières et comptables des entreprises, permettant une évaluation plus précise de la situation de l'entreprise.

Après avoir traversé les différentes phases du processus d'étude et d'analyse de toute demande de prêts et d'emprunts, les banques emprunteuses ont la libre attitude de s'inscrire dans l'une des opérations suivantes : dévoiler leur identité, conserver leur anonymat il est obligatoire de les citer, aucun prêt et emprunt ne peuvent être octroyés sans autorisation préalable de structures habilitées.

Enfin, une fois que le prêt et l'emprunt ont été accordé, l'auditeur intervient donc dans la mise en production de ces opérations.

Nous pouvons donc dire, que le rôle de l'audit interne dans la mise en production des opérations interbancaires en particulier le prêt et l'emprunt, est de s'assurer qu'ils ont été accordé d'une manière saine et conforme à la réglementation, en assurant un contrôle et en suggérant ainsi des actions d'amélioration en relation avec les manquements constatés.

❖ Ouvrages

- BELAIBOUD M., « la pratique de l'audit », édition Berti, paris, 2005.
- BENOIT P., « audit et contrôle interne », 2ème édition management et société, colombelles, 2004.
- Bernard G., et Bernard V., « audit comptable et financier », EDITION ECONOMICA, Paris, 1999, P. 32.
- BEZIADE. M, « La monnaie et ses mécanismes », Edition La Découverte, Paris, 1990.
- Bertoneche Marc, D'Arcimoles Charles-Henri : l'essentiel du management par les meilleurs professeurs, Edition d'organisation, Paris ,2005
- Collins Loinel et Valin Gérard, « audit et contrôle interne », édition Dalloz, paris, 1992.
- Cohen Alain Gérard, contrôle interne et audit public, 2 ème édition, Lextenso édition, Paris, 2008.
- DANIELE B., « l'audit comptable et financier », édition Nathan, paris, 1997.
- DEHOVE M, cours d'institution et théorie de la monnaie, université Paris-XIII, Septembre2001.
- Dominique RAMBURE, 2005, « les systèmes de paiement », édition ECONOMICA, Paris.
- Dov Ogien, comptabilité et audit bancaire, 2eme édition, DUNOD, p113
- DEHOVE M, cours d'institution et théorie de la monnaie, université Paris-XIII, Septembre2001.
- Elisabeth. Bertin, « Audit interne : Enjeux et pratiques à l'international » Édition EYROLLES, Paris, 2007.
- FERRANDIER R, KOEN V, « Marché de capitaux et techniques financières », 2ème édition, ECONOMICA, PARIS, Novembre 1991
- GUISSOU C « marché monétaire des établissements de crédit »,2eme édition, ECONOMICA. Paris 1990.
- GUISSOU C « marché monétaire des établissements de crédit »,2eme édition, ECONOMICA. Paris 1990.
- MORVAN Jérémy, Marchés et instruments financiers. Définitions. Exemples concrets de calculs. Stratégies d'investissement. Dunod, « Management Sup », 2017
- NJAMPIEP.J ; « Maîtriser le droit et la pratique du système comptable OHADA », Edition Publibook, Paris, 2008
- ROLLAND, Luc-Bernet. 2001 ; « Principe de technique bancaire ». 21ème édition DUNOD, paris.

- ROQUES B-L, « Marché monétaire », Paris, Octobre 1992.
- SARDI Antoine : « audit et contrôle interne bancaire », ED Afges, Strasbourg, septembre 2002
- Stéphanie THIERY- DUBUISSON, « Audit », édition, la découverte, paris, 2004.
- RENARD, J. (2012). Comprendre et mettre en œuvre le contrôle interne, Paris : EYROLLES.
- RENARD, J. C.-M. (2006). Théorie et pratique de l'audit interne (éd. 6eme édition). Paris.
- SIRUGUET, J.-I., FERNANDEZ, E., & KOESSLER, L. (2006). Le contrôle interne bancaire
- Wilmots Hans, Aspects pratiques de l'organisation administrative et du contrôle interne, Edition standard SA, Bruxelles, 2002

❖ Lois et règlements

- L'article L. 311-1 du Code Monétaire et Financier
- L'article L. 311-2 du Code Monétaire et Financier
- Règlement 2009-02 relatif aux instruments, opérations de la politique monétaire en Algérie.
- Règlement de la Banque d'Algérie n°09-04 du 23 juillet 2009
- Règlement de la Banque d'Algérie n°09-05 du 18 octobre 2009

❖ Site web

- <https://www.bforbank.com/bourse-pea/taux-directeurs.html>.
- <https://www.litige.fr/definitions/reconnaissance-de-dette>
- <https://droit-finances.commentcamarche.com/faq/4702-prelevement-automatique-vos-droits> consulté le 01/09/2022 à 22 :00.
- <https://www.etudier.com/dissertations/Comptabilité>
- Bank of Algeria (<http://www.droit-afrique.com/upload/doc/algerie/Algerie-Reglement-2009-04-regles-comptables-applicables-aux-banques.pdf>) 07/09/22
- https://apsf.pro/wp-content/uploads/2019/07/BAM-IFRS-ET-SF_PRESENT-261206.pdf
- <https://www.ibr-ire.be/docs/default-source/fr/Documents/reglementation-et-publications/normes-et-recommandations/ISA/ISA-nouvelles-et-revisees/ISA-nouvelles-et-revisees-2017/ISA-200-FR-2016-2017-CLEAN.pdf>

- Bank of Algeria (<http://www.droit-afrique.com/upload/doc/algerie/Algerie-Reglement-2009-04-regles-comptables-applicables-aux-banques.pdf>) le 07/09/22

❖ Documents et autres

- Document interne à la Banque d'Algérie réalisé par DJOUDI K ex directeur de la direction des marchés Monétaire et financier de la BA, « refinancement des banque » et ex ministre des finances.
- AMMICHE.M, Séminaire portant sur : méthodologie générale de la conduite d'une mission d'audit interne, Alger, 2014.
- Olivier Herrbach « Le comportement au travail des collaborateurs de cabinet d'audit financier : une approche par le contrat psychologique », Thèse de doctorat en Sciences de Gestion, Université de Toulouse 1, 2000
- Dictionnaire LAROUSSE, p124
- Cour de MR TAZEBT .LA Démarche d'audit. P15

Tableau N°1 : éléments constitutifs du compte de résultat (charges, produits)

		NOTE	EXERCICE N	EXERCICE N- 1
1	+ Intérêts et produits assimilés			
2	- Intérêts et charges assimilées			
3	+ Commissions (produits)			
4	- Commissions (charges)			
5	+/- Gains ou pertes nets sur actifs financiers détenus à des fins de transaction			
6	+/- Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente			
	+ Produits des autres activités			
7	- Charges des autres activités			
8	_____			
	PRODUIT NET BANCAIRE			
9	_____			
	- Charges générales d'exploitation			
10	- Dotations aux amortissements et aux pertes de valeurs sur immobilisations incorporelles et corporelles			
11	_____			
	RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION			

12	- Dotations aux provisions, aux pertes de valeurs et créances irrécouvrables			

13	+ Reprises de provisions, de pertes de valeur et récupération sur créances amorties			
14	_____			
	RESULTAT D'EXPLOITATION			

15	+/- Gains ou pertes nets sur autres actifs			
	+ Eléments extraordinaires (produits)			
16	- Eléments extraordinaires (charges)			

17	RESULTAT AVANT IMPOT			
18	_____			
19	- Impôts sur les résultats et assimilés			
20	RESULTAT NET DE L'EXERCICE			
21				

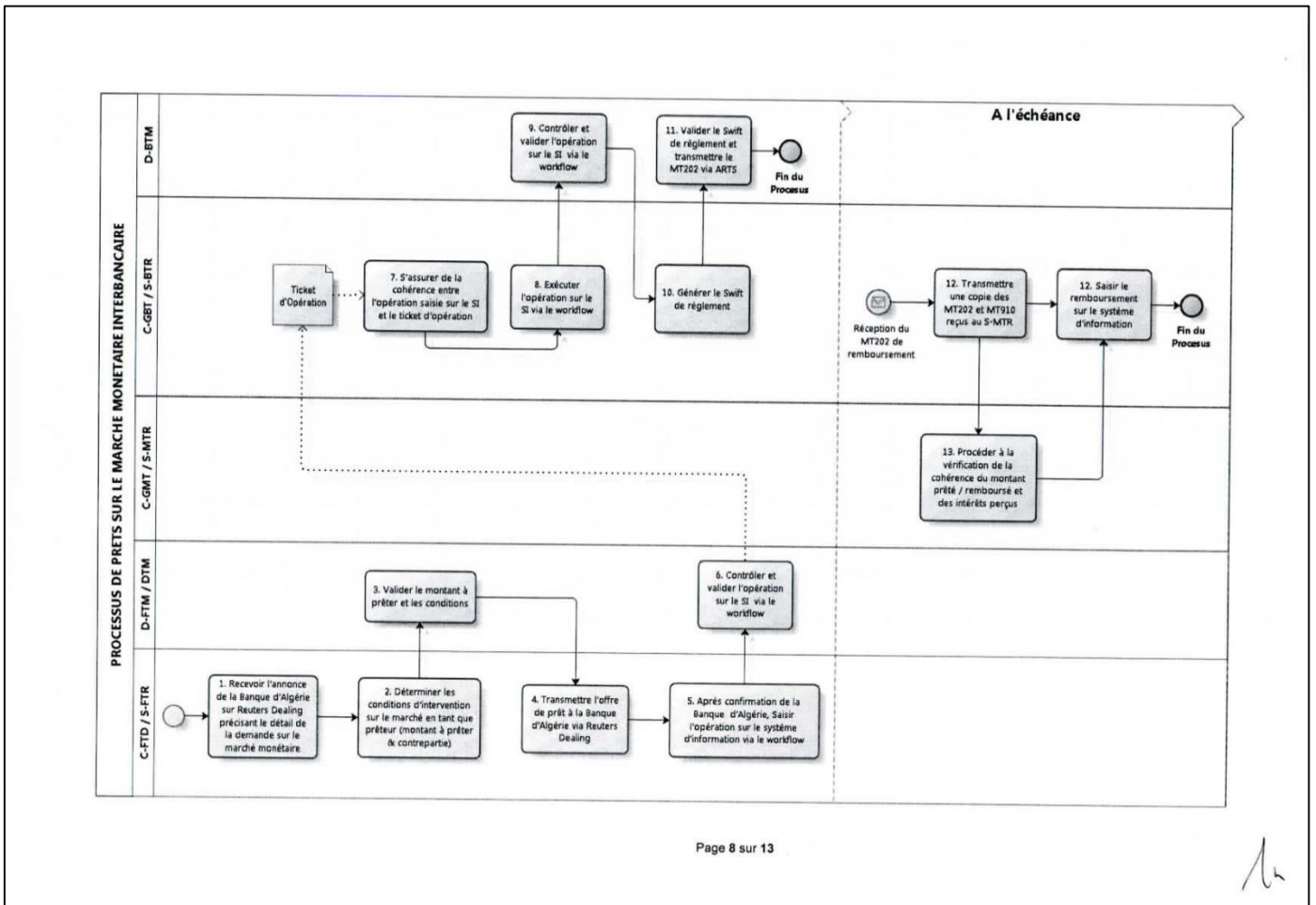
Tableau N°02

N°	ACTIF	N Brut	Amort/ Prov	N (Net)	N-1 (Net)
	ACTIFS NONCOURANTS -Immobilisationsincorporelles -Immobilisationscorporelles -Immobilisation enconcession -immobilisation en cours -Immobilisation financières -Autres immobilisationsfinancières.				
	TOTAL ACTIFS NON COURANTS				
	ACTIF COURANT -Stocks et encours -Créances et emploisassimilés -Disponibilités et assimilés				
	TOTAL ACTIFS COURANTS				
	TOTAL GENERAL ACTIF				

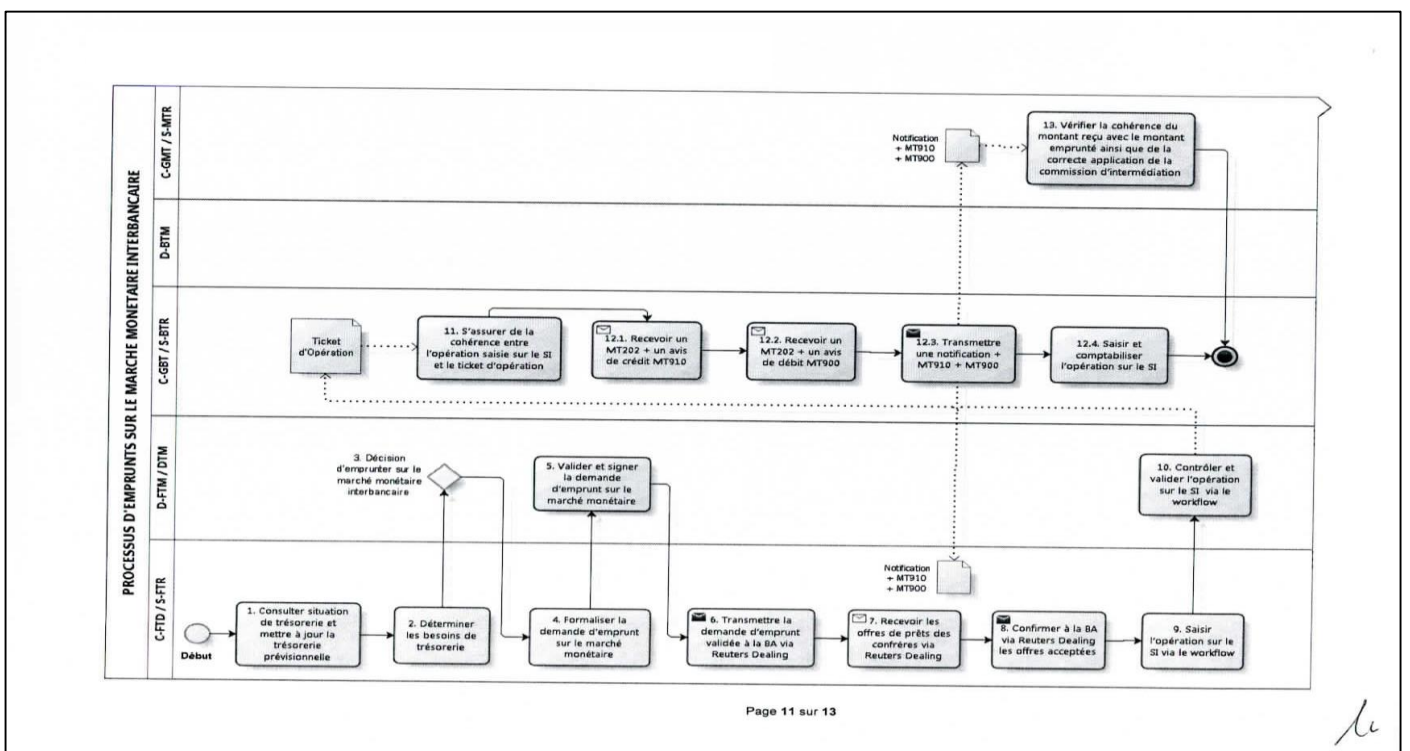
Tableau N°3 : Présentation du tableau de flux de trésorerie

	Note	Exercice	Exercice N-1
Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles			
Encaissement reçues des clients Intérêts et autres frais financiers payés			
Impôt sur les résultats payés			
Flux de trésorerie avant éléments extraOrdinaires			
Flux de trésorerie lié à des éléments extraordinaires (à préciser)			
Flux de trésorerie net provenant des activités opérationnelles(A)			
Flux de trésoreries provenant des activités d'investissement			
Décaissements sur acquisition d'immobilisations corporelles ou incorporelles Encaissement sur cessions d'immobilisations corporelles ou incorporelles Décaissements sur acquisition d'immobilisations financières			
Encaissement sur cession d'immobilisations financières			
Intérêts encaissés sur placement financiers Dividendes et quote- part de résultats reçus			
Flux de trésorerie net provenant des activités d'investissements(B)			
Flux de trésoreries provenant des activités de financement			
Encaissement suite à l'émission d'actions Dividendes et autres distributions effectués Encaissement provenant d'emprunts Remboursement d'emprunts ou d'autres dettes assimilées			
Flux de trésorerie net provenant des activités de financement(C)			
Incidence des variations des taux de change sur liquidités et quasi-liquidités			
Variation de trésorerie de la période (A+B+C) Trésorerie et équivalents de trésoreries à l'ouverture de l'exercice			
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de l'exercice			
Variation de trésorerie de la période			
Rapprochement avec le résultat comptable			

Annexe N°4 logigramme du processus de prêts sur le marché monétaire interbancaires



Annex N°5 logigramme du processus d'emprunts sur le marché monétaire interbancaires



Liste des tableaux

Tableau N°1 positions des comptes dans le Bilan de la classe 1	13
Tableau N° 2. Position des comptes dans le Bilan de la classe 2.....	13
Tableau N°3. Récapitulation (Les différentes classes de la comptabilité bancaire)	14
Tableau N°4 Bilan individuel.....	16
Tableau N° 5 les actionnaires de la HOUSING bank	60
Tableau N°6 le réseau international et national	62
Tableau N°7 cible clientèle	62
Tableau N°8 intervenants dans le processus de prêt et d'emprunt	83
Tableau N°9 contrôle permanent des opérations de prêt et d'emprunt	84

Liste des figures

Figure N°1 : Les phases de l'audit comptable et financier	43
Figure N°2 : présentation graphique des actionnaires de la Housing Bank	61
Figure N°3 : Organisme de la direction	73
Figure N°4 : Principe d'une opération de prêt / emprunt.....(voir annexes 04 et 05)	
Figure N°5 : Date d'échéance en jour ouvré.....	80
Figure N°6 : Mécanisme tu terme contre terme.....	81

Table des matières

Remerciements

Dédicaces

Sommaire

Liste des abréviations

Introduction générale..... 01

Chapitre I : Chapitre I : Cadre conceptuel de la comptabilité bancaire et son rôle sur le marché interbancaire

Introduction	05
Section 1 : comptabilité bancaire.....	06
1. La comptabilité bancaire	06
2. champs d'application	06
3. Les Etats financiers	07
3.1. Les éléments constitutifs du bilan	07
3.2. Eléments constitutifs du hors-bilan	07
3.3. Eléments constitutifs du compte de résultat : charges, produits (voir annexe N°1)	08
3.4. Présentation du bilan (voir annexe N°2)	08
3.5. Présentation du tableau des flux de trésorerie (voir annexe N°3).....	10
4. Contenu des comptes de la comptabilité bancaire.....	10
4.1. Le contenu du Bilan (les comptes d'actifs et de Passif).....	10
4.2. Les comptes de résultats.....	13
4.3. Les comptes Hors bilan	13
5. Objet de la comptabilité bancaire	13
6. Plan de comptes bancaires et règles comptables applicables en Algérie	14
7. Techniques et support de la comptabilité bancaire.....	15
8. Les écritures comptables	15
8.1. L'enregistrement des écritures	16
8.2. Modèle bilan.....	18
Section 2 : les opérations sur le marché interbancaire	19
1. Moyens de paiements utilisés au niveau Bancaire	19
1.1. Le chèque	19
1.2. Les effets de commerce.....	20
1.3. Le prélèvement.....	20
1.4. Le virement	20
2. Marché monétaire	21
3. Les intervenants sur le marché monétaire	21
3.1. Les établissements de crédits et les institutions.....	21
3.2. Les intermédiaires.....	22
4. L'objet du marché interbancaire.....	22
5. Les fonctions du marché interbancaire	23
5.1. La redistribution entre les banques elles-mêmes de leurs déficits et excédents de liquidités.....	23

5.2. Les ajustements de trésorerie entre les banques.....	23
5.3. La régulation de la liquidité bancaire par la banque centrale.....	24
6. La nécessité du marché interbancaire.....	24
6.1. La compensation des dettes et créances entre organismes bancaires et financière.....	24
6.1.1. La création de la monnaie et la compensation Bancaire.....	24
7. Les intervenants du marché interbancaire.....	25
7.1. Les établissements de crédit.....	25
7.2. Les institutions financières.....	26
7.2.1. La Banque Centrale.....	26
7.2.2. Le trésor public.....	26
7.3. Les intermédiaires.....	27
7.3.1. Les agents des marchés interbancaires (AMI).....	27
7.3.2. Les opérateurs principaux du marché (OPM).....	27
8. Supports des opérations.....	27
8.1. Des effets privés.....	27
8.2. Des reconnaissances de dettes.....	27
8.3. Les prêts et emprunts en blanc.....	28
8.4. Pension interbancaire classique.....	28
8.5. La pension livrée.....	28
8.6. Le billet à ordre négociable.....	29
9. Les comptes qui interviennent sur le marché interbancaire.....	29
10. L'intervention de la Banque d'Algérie sur le marché interbancaire.....	30
Conclusion.....	33

Chapitre II : l'audit comptable et financier et les opérations interbancaires

Introduction.....	35
Section 1 : l'audit comptable et financier.....	36
1. Définition de l'audit comptable et financier.....	36
2. objectifs de l'audit comptable et financier.....	37
2.1. La fiabilisation de l'information comptable et financière.....	37
2.1.1. La régularité.....	37
2.1.2. La sincérité.....	38
2.1.3. L'image fidèle.....	38
2.1.4. Exactitude et seuil de signification.....	38
2.2. Le respect d'un référentiel comptable prédéfini.....	38
2.2.1. Le référentiel comptable.....	38
2.3. Les différents types de mission.....	39
2-3-1 La mission de l'audit légal du commissaire aux comptes.....	39
2.3.2. Les missions d'audit élargi (audit contractuel).....	40
2.3.3. Les missions de revue limitée.....	40
3. Méthodologie de l'audit comptable et financier.....	40
3.1. L'approche préliminaire de l'audit.....	41
3.1.1. Les renseignements généraux.....	41
3.1.2. Les méthodes de prise de connaissance générale de l'entreprise.....	41
3.2. Les différentes phases de la mission d'audit.....	41
3.2.1. L'exécution d'audit annuel.....	41

3.2.2. La répartition des travaux sur plusieurs exercices	42
3.3. Pouvoirs d'investigation et secret professionnel.....	42
4. Les techniques de l'audit comptable et financier	44
4.1. L'évaluation du contrôle interne	44
4.1.1. Prise de connaissance des procédures.....	44
4.1.2. Analyse des forces et des faiblesses	44
4.1.3. Test des points forts	44
4.2. Contrôles internes et système informatique	44
4.2.1. Audit de sécurité	45
4.2.2. Audit d'application	45
4.3. L'observation physique.....	45
4.3.1. Définitions de l'observation physique	45
4.3.2. L'observation physique des stocks	45
4.3.3. L'exploitation de l'inventaire physique.....	46
4.4. Les sondages	46
4.5. La revue analytique.....	46
4.6. La lettre d'affirmation.....	47
5. L'expression de l'opinion de l'auditeur financier (les rapports d'audit)	47
5.1. Les différents types d'opinions.....	47
Section 2 : les opérations interbancaires et la schématisation comptable	48
1. Les opérations interbancaires	48
1.1 Les opérations de trésorerie	49
1.1.1 Définition de l'excédent de trésorerie.....	49
1.2. Comment exploiter l'excédent de trésorerie	49
1.3. Les ajustements de trésorerie entre les banques.....	50
1.4. Séparation des tâches et supervision	50
1.5. Enregistrement comptable des opérations de trésoreries et leur saisie	51
1.6. Contrôle sur les enregistrements	51
1.7. Les rapprochements bancaires	51
1.8. Les vérifications de caisse.....	51
2. Les opérations interbancaires	51
2.1. Opération de trésorerie prêt emprunt	51
2.2. Les comptes ordinaires	52
2.3. Les prêts et emprunts en blanc à terme	54
2.4. Opérations de réescompte	54
2.5. Les valeurs en pension	55
Conclusion du chapitre	57

Chapitre III : la pratique de l'audit comptable et financier de l'opération prêt/emprunt CAS de la direction générale de la HOUSING Bank Delly Brahim Alger

Introduction du chapitre	59
Section 1 présentation de l'organisme	60
1.1. Les actionnaires de la HOUSING BANK (Tableau N°5).....	60
1.2. L'Organisation de la Housing Bank for Trade & Finance.....	61
1.3. Le réseau international & national (Tableau N°6).....	62
2. Missions et objectifs sur le marché	62

3. Cible clientèle : Corporatif (Tableau N°7)	62
3.1. Politique de produits	62
3.2. Les produits de la HOUSING Bank	63
1. Compte chèque en dinars	63
2. Compte en devises	64
3. Cartes bancaires	64
4. Compte courant entreprise non résidente	66
5. Gestion du cycle d'exploitation	67
6. Escompte papier commercial.....	67
7. Engagement par signature	67
8. Compte courant entreprise résidente	68
9. Crédit d'investissement moyen et long terme	68
10. Crédit-bail	69
11. Produits islamique	70
3.3. Organigramme de la direction générale	73
Section 2 : audit des opérations d'emprunts et de prêts	74
1. Prêts sur le marché monétaire interbancaire.....	74
1.1. Description du processus de prêts sur le marché monétaire interbancaire	74
2. Emprunt sur le marché monétaire interbancaire	75
2.1. Description du processus d'emprunts sur le marché monétaire interbancaire	75
3. Les taux d'intérêts sur le marché interbancaire algérien	77
3.1 Information relatives aux transactions sur le marché	77
3.2. Illustration d'un exemple d'emprunts et de prêts.....	77
3.2.1. Méthode de calcul des intérêts sur emprunt et prêt	78
3.2.2. Rappel sur la date de valeur	79
3.2.3. Échéance fin	80
3.2.4. Terme contre terme	80
4. Intervenant dans les processus de prêt et d'emprunt (Tableau N° 8).....	83
5. Contrôle permanent des opérations de prêts et d'emprunts (Tableau N°9).....	84
6. Opérations de prêts interbancaire	86
7. Opérations d'emprunts interbancaire	86
8. FRAP des opérations d'emprunts et de prêts précédentes	87
9. Analyse générale du cas pratique	88
Conclusion	90
Conclusion générale	92
Bibliographie	
Annexes	
Liste des illustrations	
Table des matières	
Résumé.	

Résumé

Le terme audit a connu un fort développement au cours des dernières décennies. Issu de la pratique professionnelle anglo-saxonne, « l'audit financier » désigne les procédures de contrôle de la comptabilité et des états financiers d'une entreprise. L'objectif principal de l'audit comptable et financier est de garantir la fiabilité des comptes auprès des différents utilisateurs de l'information financière. En effet, la présentation des comptes doit se faire dans le respect des principes et règles comptables en vigueur.

La problématique du projet que nous avons décidé de traiter au sein de la direction générale de la HOUSING BANK DELY BRAHIM est au centre de cet objectif. Elle consiste à accomplir une mission d'audit opération de prêts et d'emprunt dont l'objectif principal est de voir comment audité ses opérations avec le respect des normes.

Mot clés : Audit comptable et financier, marché monétaire, opérations interbancaire, opérations de prêts et emprunts.

Abstract

The term audit has experienced strong development in recent decades. Coming from Anglo-Saxon professional practice, “financial audit” designates the procedures for controlling the accounting and financial statements of a company. The main objective of the accounting and financial audit is to guarantee the reliability of the accounts for the various users of financial information. Indeed, the presentation of the accounts must comply with the accounting principles and rules in force.

The problem of the project that we have decided to deal with within the general management of HOUSING BANK DELY BRAHIM is at the center of this objective. It consists of carrying out an audit mission of loan and borrowing operations, the main objective of which is to see how audited its operations with respect to standards.

Keywords : Accounting and financial audit, money market, interbank operations, loan and borrowing operations.